

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

★  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

# RAPPORT SUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE 2022



Décembre 2023





*Bonne chance aux lions de la "Téranga" à la CAN 2023 !  
Que votre jeu incarne la fierté sénégalaise et renforce  
les liens de toute l'Afrique. Allez vers la victoire !*





## ÉQUIPE DE RÉDACTION

### **Orientations :**

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques

### **Directeur de publication :**

M. Moustapha NGOM, Coordonnateur de la Cellule de Suivi de l'Intégration

### **Coordonnatrice de la rédaction :**

Mme Oumy NDIAYE SARR

### **Equipe de rédaction :**

M. Souleymane LOUM THIAM

M. Ousmane SAMBE

Dr. Aliou NIANG FALL

Mlle Marième Fatou SEYE

Mlle Rokhaya THIAM

M. Mouhamed SECK

M. Mor DIOP

Mme Soda NDIAYE DIATTA

### **Comité de lecture :**

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG

M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG

M. Alassane DIALLO, Directeur de la DPEE

### **Infographie :**

M. Thierno I. GAYE

### **Édition :**

Imprimerie BRISTOL

### **Contact :**

64, Rue Carnot X Saint Michel,

en face BICIS prestige

(+221) 33 889 72 63

**EMAIL :** [csi@economie.gouv.sn](mailto:csi@economie.gouv.sn)

**WEB :** [dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration](http://dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration)

## TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES.....	VI
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	2
<b>CHAPITRE I : INTÉGRATION MACROÉCONOMIQUE.....</b>	<b>3</b>
1.1. SITUATION DES ÉCONOMIES AFRICAINES EN 2022 : REPRISE PLOMBÉE PAR LA GUERRE RUSSO UKRAINIENNE.....	3
1.2. DYNAMIQUE DES ÉCONOMIES DE LA CEDEAO EN 2022.....	5
1.2.1. Performance de croissance au sein de la CEDEAO.....	5
1.2.2. Evolution de l'inflation au sein de la CEDEAO.....	6
1.2.3. Situation des finances publiques au sein de la CEDEAO.....	7
1.2.4. Situation des échanges extérieurs au sein de la CEDEAO.....	8
1.2.5. Situation monétaire dans la CEDEAO.....	8
1.3. APERÇU SUR LA CONVERGENCE MACROÉCONOMIQUE AU SEIN DE LA CEDEAO ..	10
1.3.1. Critères de premier rang .....	11
1.3.2. Critères de second rang .....	13
1.4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE POUR LE LANCEMENT DE L'ECO.....	15
1.5. MESURES DE RÉSILIENCE ET INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LES EFFETS NÉGATIFS DES CRISES SANITAIRE, GÉOPOLITIQUE ET CLIMATIQUE.....	18
1.5.1. Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) .....	18
1.5.2. Droits de Tirages Spéciaux du FMI.....	19
1.5.3. Mesures prises par la BCEAO .....	20
1.6. INITIATIVES RÉCENTES EN FAVEUR DU FINANCEMENT DES ÉCONOMIES.....	21
1.6.1. Agence africaine de notation de crédit (ACRA) .....	21
1.6.2. Observatoire Africain de la dette.....	22
<b>CHAPITRE II : INTÉGRATION PRODUCTIVE .....</b>	<b>23</b>
2.1. ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE .....	23
2.1.1. Environnement.....	23
2.1.2. Agriculture .....	29
2.2. INDUSTRIE, MINES ET HYDROCARBURES.....	38
2.2.1. Industrie .....	38
2.2.2. Mines et Hydrocarbures .....	47
<b>CHAPITRE III : INTÉGRATION COMMERCIALE.....</b>	<b>52</b>
3.1. ÉTAT DU COMMERCE MONDIAL.....	52
3.2. ÉVOLUTION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN SUR LES CINQ DERNIERES ANNÉES. 55	
3.3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES RÉGIONAUX DANS LE DOMAINE COMMERCIAL.....	60
3.3.1. Mise en œuvre de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf) .....	61
3.3.2. Mise en œuvre des politiques et programmes de la CEDEAO .....	62
3.3.3. Mise en œuvre des politiques et programmes au niveau du Sénégal .....	66
<b>CHAPITRE IV : INTEGRATION INFRASTRUCTURELLE .....</b>	<b>69</b>
4. 1. AU NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE.....	69
4.1.1. Politiques en matière d'infrastructures.....	69
4.1.2. Mise en œuvre des politiques en matière d'infrastructures .....	70
4.1.3. Financement des infrastructures en Afrique .....	74
4.2. AU NIVEAU DE LA CEDEAO .....	75





4.2.1. Politiques en matière d'infrastructures.....	75
4.2.2. Mise en œuvre des politiques en matière d'infrastructures .....	75
<b>4.3. AU NIVEAU DE L'UEMOA.....</b>	<b>79</b>
4.3.1. Politiques en matière d'infrastructures.....	79
4.3.2. Mise en œuvre des politiques d'infrastructures du Sénégal.....	80
<b>CHAPITRE V : INTÉGRATION SOCIALE .....</b>	<b>83</b>
<b>5.1. ANALYSE DE LA DIMENSION SOCIALE EN AFRIQUE : FAITS STYLISÉS .....</b>	<b>83</b>
5.1.1. Agenda 2063 de l'UA .....	83
5.1.2. Santé .....	85
5.1.3. Education et formation .....	87
5.1.4. Genre .....	87
<b>5.2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS EN MATIÈRE D'INTEGRATION SOCIALE .....</b>	<b>88</b>
5.2.1. Programmes phares .....	89
5.2.2. Santé .....	90
5.2.3. Éducation et formation professionnelle .....	94
5.2.4. Libre circulation des personnes.....	97
5.2.5. Genre .....	98
<b>LISTES DES GRAPHIQUES, TABLEAUX, ENCADRÉS ET FIGURES.....</b>	<b>102</b>
<b>BIBLIOGRAPHIES ET WEBOGRAPHIES.....</b>	<b>104</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>108</b>



## SIGLES ET ACRONYMES

**ACRA** : Agence africaine de notation de crédit  
**ADPIC** : Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au Commerce  
**AFE** : Accord sur la facilitation des échanges  
**AFFM** : Mécanisme africain de financement des engrais  
**AFRAC** : Coopération Africaine d'Accréditation  
**AGSP** : Programme africain de relance verte  
**AIDA** : Développement Industriel accéléré de l'Afrique  
**AIH** : Automotive Investment Holdings Group  
**AI** : Indice de l'industrialisation en Afrique  
**AMAO** : Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest  
**AMRII** : Indice d'intégration régionale multidimensionnelle africaine  
**AMSP** : Plateforme africaine de fournitures médicales  
**ANB** : Autorité nationale de biosécurité  
**ANSD** : Agence nationale de la Statistique et de la démographie  
**API** : interface de programmation d'application  
**ARAA** : Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation  
**ARCC** : Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO  
**AVAT** : Fonds africain d'acquisition de vaccins  
**AVD** : Analyse de viabilité de la Dette  
**BAD** : Banque africaine de développement  
**BCAO** : Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest  
**BCEAO** : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest  
**BCEM** : Banque centrale des Etats membres  
**BEI** : Banque européenne d'Investissement  
**BIC** : bureaux d'informations sur les crédits  
**BIDC** : Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO  
**BNT** : barrières non tarifaires  
**BOAD** : Banque ouest africaine de Développement  
**BOS** : Bureau opérationnel du suivi du Plan Sénégal émergent  
**BSR** : Bons de soutien et résilience  
**BTP** : Bâtiments et Travaux publics  
**BTS** : Brevets de techniciens supérieurs  
**CADM** : Centre Africain de Développement minier  
**CAE** : Communauté Economique de l'Afrique de l'Est  
**CAHOSCC** : Comité des Chefs d'État et de Gouvernement africains sur le Changement climatique  
**CAP** : Cadre d'actions prioritaires  
**CBL** : Banque centrale du Libéria  
**CBN** : Banque centrale du Nigéria  
**CCDG** : Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre  
**CDC** : Centre africain de contrôle et de prévention des maladies  
**CDN** : Contributions Déterminées au niveau National  
**CEC** : cartes d'égalité des chances  
**CEDEAO** : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
**CEEAC** : Communauté Economique des États de l'Afrique centrale  
**CER** : Communauté économique régionale  
**CESA** : stratégie continentale de l'Éducation de l'UA  
**CGASM** : Cadre de Gouvernement Africain sur le secteur minier  
**CIEEMA** : Centre intégré d'encadrement et d'exploitation minière artisanale  
**CILSS** : Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel  
**CMAE** : Conférence ministérielle africaine sur l'environnement  
**CMS** : Crédit mutuel du Sénégal  
**CNB** : Comité national de biosécurité  
**CNFE** : Comités nationaux de facilitation des échanges

**CNUCED** : Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement  
**COAHP** : du Comité régional d'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest  
**COREP** : Comité des représentants permanents  
**COS** : **Comité d'orientation stratégique**  
**CPCO** : Comité des pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée  
**CPDN** : Contribution Prévue Déterminée au niveau National  
**CRFE** : Comité régional de facilitation des échanges  
**CSRP** : Commission sous régionale des pêches  
**CSU** : Couverture Sanitaire Universelle  
**CTS** : Comité Technique Spécialisé de l'UA  
**DAPSA** : Direction de l'analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles  
**DCH** : Développement du Capital humain  
**DDCH** : Direction du Développement du Capital humain  
**DEEC** : Direction de l'environnement et des établissements classés  
**DHIS** : district health information software  
**DIPRC** : Développement de l'industrie pharmaceutique régional de la CEDEAO  
**DPEE** : Direction de la Prévision et des études économiques  
**DPPD** : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses  
**DTS** : Droits de Tirages spéciaux  
**ECOBESF** : cadre stratégique provisoire pour l'économie bleue de la CEDEAO  
**ECOCONF** : Comité d'Évaluation de la Conformité de la Communauté de la CEDEAO  
**ECOLAB** : plateforme de services de réparation et de maintenance pour les laboratoires  
**ECOQUAL** : politique qualité de la CEDEAO  
**ECOSHAM** : du Modèle et des Procédures d'Harmonisation des Normes de la CEDEAO  
**ECOWADF** : Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO  
**ECOWAP** : Politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest  
**ECOWEP** : Politique environnementale commune de l'Afrique de l'Ouest  
**EEEOA** : **Système d'échanges d'énergie électrique ouest africaine**  
**EFTP** : Enseignement et formation technique et professionnelle  
**EMMMDA** : l'exploitation minière et le développement des ressources minérales  
**ENAAMS** : Programme de mobilité académique de la CEDEAO Nnamdi Azikiwe  
**EPI** : équipements de protection individuelle  
**FADCL** : Fonds d'Appui au Développement du Contenu local  
**FAI** : fournisseurs de services Internet  
**FAO** : Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
**FCCA** : Fonds pour Changement climatique en Afrique  
**FEC** : Facilité Elargie de Crédit  
**FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial  
**FMI** : Fonds Monétaire international  
**FONGIP** : Fonds de garantie des investissements prioritaires  
**FONSIS** : Fonds souverain d'Investissement Stratégiques  
**FRAA** : Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation  
**FVC** : Fonds Vert pour le Climat  
**GES** : Gaz à effet serre  
**GEWE** : stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes  
**GTA** : Grand Tortue Ahmeyim  
**HRISA** : Stratégie en matière de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé  
**IDA** : Association internationale de développement





**IFD** : institutions de financement du développement  
**IIG** : Indice d'inégalité de genre  
**IISD** : Institut international pour le développement durable  
**IPC** : indice de prix à la consommation  
**IPPF** : *Unité de formulation et de planification des projets*  
**IRC** : Indice de Résilience climatique  
**ISSD** : Initiative de suspension du service de la dette  
**ITIE** : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives  
**IXP** : Programme de point d'échange internet  
**LMD** : Licence-Master-Doctorat  
**LOASP** : Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale  
**LPSDA** : Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture  
**MAEP** : Mécanisme africain d'évaluation par les pairs  
**MAESE** : Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur  
**MCC** : Mécanisme de change de la CEDEAO  
**MIDWA** : Dialogue sur la Migration en Afrique de l'Ouest  
**MPME** : Micro Petite et Moyenne Entreprise  
**NEPAD** : Agence de Développement de l'Union Africaine  
**NPF** : Nouveau Pacte Financier  
**OEC** : Observatoire de la complexité économique  
**OECD** : Organisation de coopération et de développement économiques  
**OGM** : Organisme génétiquement modifié  
**ONN** : Organismes Nationaux de Normalisation  
**ONU** : Organisation des Nations Unies  
**OOAS** : Organisation ouest africaine de la santé  
**OPICT** : Organisation Professionnelle des Industries Cotonnières et Textiles  
**PACAO** : Politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest  
**PACER** : Programme d'Appui et de Développement des Centres d'Excellence régionaux  
**PACITR** : Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier  
**PAPSS** : système panafricain de paiement et de règlement  
**PASAD** : Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable  
**PATAE** : Programme d'appui à la transition agroécologique  
**PAU** : politique agricole de l'Union  
**PAVEU** : Université panafricaine virtuelle et en ligne  
**PAVM** : Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique  
**PCAO** : Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest  
**PCJ** : Postes de contrôle juxtaposés  
**PCMC** : Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO  
**PCSM** : Pacte de Convergence et Stabilité macroéconomique  
**PDDAA** : Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine  
**PDRMC** : politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO  
**PIED** : petits états insulaires en développement  
**PER** : Programme Economique Régional  
**PFORE** : Pôles régionaux de Formation et de Recherche au sein de l'Union  
**PIA** : Politique industrielle de l'automobile  
**PIDA** : Programme pour le développement des infrastructures en Afrique  
**PISP** : Projet d'appui à la mise en œuvre du PIDA  
**PMA** : Pays moins avancés  
**PME** : Petite et moyenne entreprise  
**PMI** : Petite et moyenne industrie  
**PNDIES** : Programme National de Développement Intégré de l'Eleveage au Sénégal  
**PNDSS** : Plan national de Développement sanitaire et social  
**PNIA** : Programme national d'Investissement agricole  
**PNIASAN** : Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PPDU** : Unité de Préparation et de Développement des Projets  
**PPP** : Partenariats public-Privé  
**PQAO** : politique qualité de l'Afrique de l'Ouest  
**PRACAS** : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise  
**PRAPS** : Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel  
**PRDEN** : Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique  
**PREE** : Programme Régional d'Économie d'Énergie  
**PRGT** : Poverty Reduction and Growth Trust  
**PRIA** : Programme régional d'investissement agricole  
**PRODERE** : Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique  
**PROFOR** : Programme régional de Formation professionnelle  
**PSE** : Plan Sénégal émergent  
**PSIS** : Politique et la stratégie d'industrialisation du Sénégal  
**PSQAO** : Programme Système Qualité en Afrique de l'Ouest  
**PSSD** : Plan stratégique Santé digitale  
**PUDC** : Programme d'Urgence de Développement Communautaire  
**PZTA** : Projet de zone de transformation agro-industrielle  
**QHSE** : Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement  
**RAM** : résistance aux antimicrobiens  
**REFAN** : Réseau des Femmes Agricultrices Nord  
**ROT** : ressources en eau transfrontalières  
**RRSA** : Réserve régionale de sécurité alimentaire  
**RSM** : Rapport sur la Surveillance multilatérale  
**RST** : Resilience and Sustainability Trust  
**RTTFS** : Stratégie de mise en œuvre de la facilitation du commerce et du transport de la CEDEAO  
**SAATM** : Marché unique du transport aérien  
**SADC** : Communauté de Développement de l'Afrique australe  
**SAS** : Stratégie de Souveraineté Alimentaire  
**SCDDR** : Stratégie de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient  
**SDPE** : Stratégie de Développement des Pôles énergétiques  
**SENELEC** : Société national d'électricité du Sénégal  
**SER** : sources d'énergies renouvelables  
**SIGMAT** : Systèmes interconnectés de gestion des marchandises en transit  
**SLE** : Schéma de libéralisation des échanges  
**SNAEF** : Stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes  
**SNDCI** : Stratégie Nationale de Développement du Contenu local dans le secteur minier  
**SNEEG** : *Stratégie nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre*  
**SNPS** : Stratégie nationale de Protection sociale  
**SNSA** : Stratégie nationale de souveraineté alimentaire  
**SNSAR** : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience  
**SOAC** : Système Ouest-Africain d'Accréditation  
**SPS** : Sanitaire et Phytosanitaire  
**SRC** : Stratégie régionale climat  
**STIG** : Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre  
**STIM** : sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques  
**TAI** : Taxe d'Ajustement à l'Importation  
**TEC** : Tarif Extérieur Commun  
**TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication  
**UA** : Union africaine  
**UCAO** : Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest  
**UEMOA** : Union économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest  
**UMOA** : Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest  
**UVS** : Université virtuelle du Sénégal  
**VMA** : Vision Minière pour l'Afrique  
**ZES** : Zone économique spéciale  
**ZLECAF** : Zone de Libre-échange Continentale africaine  
**ZMAO** : Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les performances de l'intégration africaine ont été affectées ces dernières années par des crises multiformes qui ont secoué l'économie mondiale et régionale. Toutes les dimensions de l'intégration régionale analysées dans ce rapport ont pâti des effets de ces crises se manifestant notamment par une rareté des ressources financières et un retard dans l'exécution des programmes et projets. L'impact des chocs s'est traduit par une contraction du taux de croissance du PIB réel en 2020 (-1,7%) avec toutefois une reprise entamée en 2021 (4,8%) et en 2022 (3,8%). Le taux d'inflation a fortement augmenté, passant de 8,5% en 2020 à 12,9% en 2021 et 14,2% en 2022. Les déficits budgétaires des Etats se sont globalement améliorés (6,8%, 4,9% et 4% respectivement en 2020, 2021 et 2022), traduisant un accroissement des besoins de financement pour soutenir les ménages et financer des infrastructures publiques. Selon le FMI, les besoins de financement nécessaires pour lutter contre les effets néfastes de la Covid-19 et du changement climatique s'élèveraient à 675 milliards de dollars sur la période 2021-2026. Le volume des échanges s'est replié de 5,3% en 2020. Cette dynamique a connu une amélioration en 2021 (+9,2%) atténuée toutefois par de nouvelles baisses en 2022 (2,7%) d'après les données de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Au plan commercial, la fermeture des frontières lors de l'avènement de la COVID-19 a affecté la volatilité des prix des produits de base, de l'offre et de la demande mondiales et a entravé les transactions régionales et internationales.

Au plan social, les pertes nettes d'emplois sont estimées à 4 millions en 2020. Selon les prévisions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), 13 millions d'emplois auraient dû être créés dans la région en l'absence de pandémie, en raison de la croissance démographique rapide. Le taux de chômage en Afrique est passé de 6,8% en 2019 à 7,2% en 2020 puis 7,5% en 2021. En outre, les travailleurs migrants et ceux de l'économie informelle qui mobilise plus de femmes et de jeunes ont été particulièrement les plus vulnérables aux pertes d'emplois. Par ailleurs, l'Indice de Développement Humain (IDH) de l'Afrique subsaharienne (ASS) est resté faible et a connu une baisse progressive s'établissant à 0,547 en 2021 contre 0,549 en 2020 et 0,552 en 2019.

A la suite de la première édition, cette seconde a pour objectif de présenter d'une part l'état d'avancement du processus d'intégration économique régionale au niveau national, et d'autre part les réformes et initiatives entreprises par les organisations régionales et sous régionales pour faire face aux effets des crises. Le présent rapport est structuré autour de cinq (5) chapitres traitant successivement des différentes dimensions de l'intégration régionale, à savoir la dimension macroéconomique, la dimension productive, la dimension commerciale, la dimension infrastructurelle et la dimension sociale.





# CHAPITRE I : INTÉGRATION MACROÉCONOMIQUE



## 1.1. SITUATION DES ÉCONOMIES AFRICAINES EN 2022 : REPRISE PLOMBÉE PAR LA GUERRE RUSSO UKRAINIENNE



Dans un contexte marqué par une succession de crises, l'environnement macroéconomique de l'Afrique a connu des évolutions contrastées. Récemment, l'activité a évolué sur fond de chocs, de reprise et d'incertitudes en lien principalement avec des crises multiformes à l'échelle régionale et internationale.

Après la sévère crise sanitaire de 2020, les économies africaines ont entamé une dynamique de reprise en 2021 freinée par la survenance de nouveaux chocs notamment les tensions géopolitiques et le changement climatique. Ainsi, le taux de croissance du PIB en Afrique a ralenti pour s'établir à 3,9% en 2022 après 4,8% en 2021. Ce ralentissement de l'activité est essentiellement imputable à la guerre russo-ukrainienne qui a entraîné la perturbation des chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales. A cela s'ajoute le resserrement des politiques monétaires des principales banques centrales, et par conséquent, le durcissement des conditions de financement qui a causé une rareté des ressources financières des Etats. Les performances des économies africaines sont plombées par des facteurs tels que les tensions inflationnistes renchérissant le coût de la vie déjà élevé en raison des effets de la reprise post-pandémique, la dépréciation des taux de change face au dollar et la baisse des exportations due à l'atonie de l'économie mondiale. Les chocs liés au changement climatique ont exacerbé l'effet de ces facteurs sur l'activité économique. Toutefois, la croissance varie selon les régions du continent de par les différences de structures des économies, la dépendance envers les produits de base et les réponses politiques des Etats pour atténuer l'impact des chocs.

Le taux d'inflation en Afrique s'est établi à 14,5% en 2022 contre 13,0% en 2021, tiré principalement par la région ouest africaine où l'inflation a augmenté de 4 points de pourcentage en 2022 pour ressortir à 17,2%. Les pressions inflationnistes notées récemment ont été principalement exacerbées par la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Outre les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, ces tensions ont causé des déséquilibres entre l'offre et la demande, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'alimentation. Au niveau interne, la hausse des prix est imputable aux pénuries locales provoquées par les sécheresses dans les régions centre et la dépréciation du taux de change sur les prix à l'importation dans certains pays. A cela s'ajoutent également les effets d'hystérésis causés par les politiques monétaires menées par les banques centrales pour endiguer les effets néfastes de la pandémie.

S'agissant de la situation des finances publiques, les soldes budgétaires se sont améliorés dans un contexte de reprise, s'établissant à -4,4% en 2022 contre -5,2% en 2021. Cette amélioration est en partie imputable à la baisse des déficits primaires (hors paiement des intérêts) à la faveur des initiatives d'allègement de la dette. Toutefois, il existe des disparités expliquées principalement par

la structure économique des pays. En effet, les pays exportateurs de pétrole ont bénéficié de la vigueur des cours mondiaux qui s'est traduite par une augmentation des recettes d'exportation. La plupart de ces pays (Congo, Angola, etc.) ont même enregistré des excédents budgétaires. Les économies dépendant fortement du tourisme ont également connu une amélioration de leurs finances publiques. Le taux d'endettement en Afrique a légèrement baissé, passant de 68% en 2021 à 67% en 2022, en lien avec les politiques d'allègement de la dette des pays en développement. Parallèlement, les besoins de financement sont considérables avec un montant total estimé à 432 milliards de dollars entre 2020 et 2022.

La situation des échanges extérieurs montre que plusieurs zones de l'Afrique sont confrontées à des défis concernant leur balance extérieure, indiquant par conséquent des problèmes économiques structurels (manque de compétitivité, dépendance excessive à l'égard des importations, fluctuations des prix des matières premières, etc...).

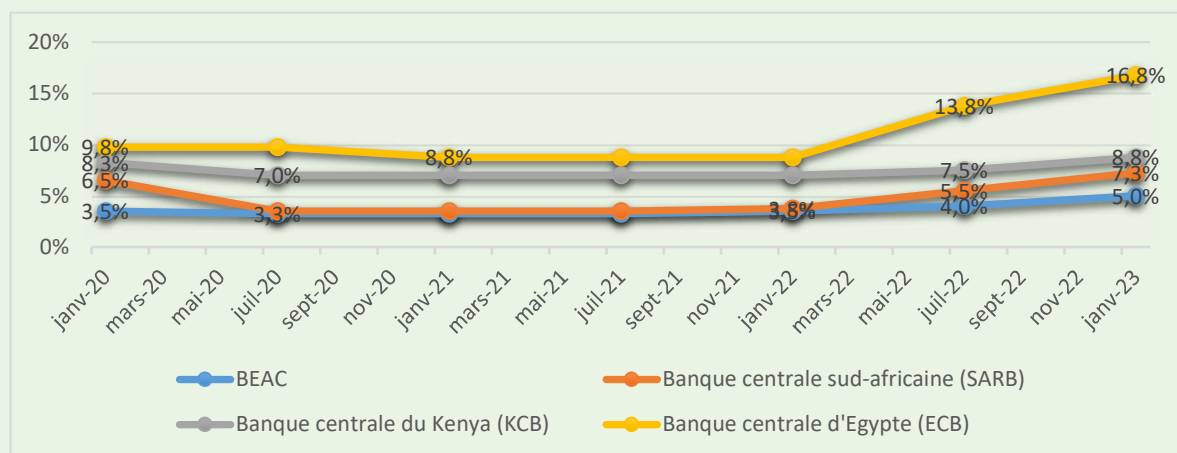
La situation monétaire, dans ce contexte, s'est relativement détériorée dans la plupart des économies africaines, en raison de la dépréciation de certaines devises telles que le Dollar américain. Les principaux indicateurs tels que les agrégats de la masse monétaire ainsi que les principaux taux directeurs qui ont connu des évolutions mitigées.

**Encadré 1:** Actions de quelques banques centrales en Afrique

Comme dans toutes les économies du monde, les banques centrales africaines ont régulièrement ajusté l'orientation de leur politique monétaire en fonction de la conjoncture, notamment la pandémie de Covid-19, les tensions géopolitiques et les pressions inflationnistes. L'analyse de l'évolution des taux directeurs fait ressortir principalement deux tendances générales : une tendance baissière lors de la survenue de la Covid-19, après une phase déjà accommodante et une tendance haussière due à la lutte contre l'inflation, marquée par un durcissement de la politique monétaire. En termes de perspectives, le resserrement des politiques monétaires des banques devrait se maintenir en raison des projections pessimistes sur l'inflation.

En Afrique, les banques centrales des principales économies ont diminué leurs taux directeurs pour faire face à la crise. L'ampleur de la baisse dépend essentiellement de la situation du système bancaire et financier, mais également de la cible d'inflation. Entre janvier et décembre 2021, les baisses les plus importantes ont été notées au Libéria et en Egypte. L'Afrique du Sud, le Maroc et l'Algérie ont connu des baisses de leurs taux directeurs qui sont restés inférieurs à 3%. Logiquement, dans le sillage de la spirale inflationniste, ces banques centrales africaines ont augmenté leurs taux directeurs.

**Graphique 1:** Evolution des taux directeurs dans les principales économies africaines



Source : Banques centrales, calculs auteur



## 1.2. DYNAMIQUE DES ÉCONOMIES DE LA CEDEAO EN 2022



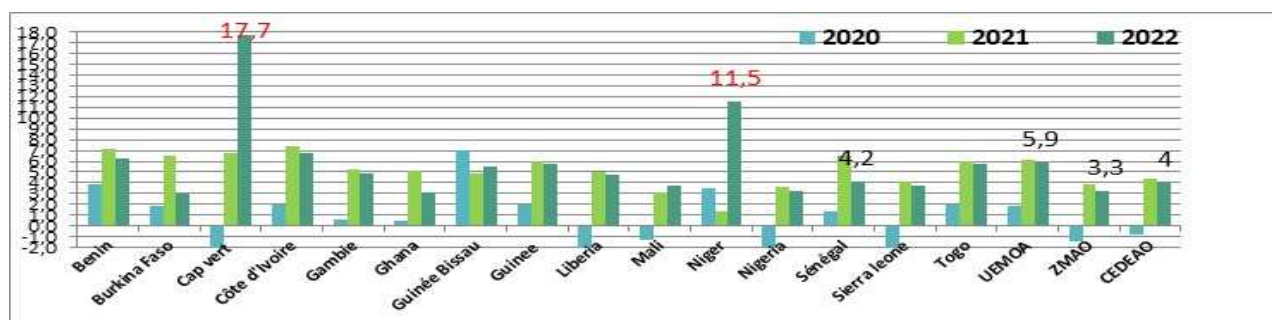
En 2022, l'orientation de la politique macroéconomique de la CEDEAO a été axée sur le renforcement du processus de reprise et la consolidation budgétaire avec le renforcement des investissements, tout en assurant la protection des ménages vulnérables. Toutefois, la reprise a été freinée par la poussée inflationniste, suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine et le ralentissement de l'activité économique en Chine qui ont entraîné de nouvelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement et une hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie dans la région.

Malgré ces perturbations, les économies de la CEDEAO ont poursuivi leur dynamique avec une croissance globale du PIB réel estimée à 4,0% en 2022 après le rebond de 4,4% enregistré en 2021. Cette reprise plus lente s'explique principalement par la résilience de l'agriculture, l'amélioration des exportations de produits de base et les entrées de fonds externes. Dans ce contexte de reprise plombée par les incertitudes de l'économie mondiale, les tensions géopolitiques et les effets relatifs aux chocs sur l'offre et la demande, le taux d'inflation globale a augmenté en moyenne de 17,2% en 2022 contre 13,2% en 2021. Avec la poursuite de la mise en œuvre des mesures post-covid, la gestion des finances publiques des Etats reste marquée en 2022 par une détérioration du déficit budgétaire global (hors dons) de la communauté, ressorti à 5,8% du PIB contre 5,0% du PIB en 2021. La dette publique n'a cessé d'augmenter depuis 2019, pour se situer à 36,6% du PIB en 2022 après 35,6% en 2021, tirée par les emprunts publics en réponse à la pandémie, la hausse des dépenses de sécurité et de financement des infrastructures. Le déficit du compte courant de la CEDEAO est ressorti à 1,9% du PIB en 2022 contre 1,6% en 2021 et le déficit global des paiements s'est établi à 1,2% contre un excédent de 0,3% en 2021. Quant à la situation monétaire, il est noté que la plupart des banques centrales de la CEDEAO ont modifié les orientations accommodantes de la politique monétaire pour réduire les pressions inflationnistes et ralentir les tendances à la dépréciation des monnaies. La masse monétaire a connu une hausse de 17,8% en 2022 contre 14,4% en 2021.

### 1.2.1. Performance de croissance au sein de la CEDEAO

En 2022, la région CEDEAO a continué de se redresser, avec une croissance globale du PIB réel estimée à 4,0% en 2022, un rythme plus lent qu'en 2021 (4,4%), en raison, principalement de la piètre performance du sous-secteur pétrolier, en particulier au Nigeria et au Ghana. Toutefois, les effets des défis économiques rencontrés à l'échelle mondiale persistent et se sont répercutés au niveau sous-régional sur la croissance dans les pays de la ZMAO et de l'UEMOA.

**Graphique 2 :** Evolution de croissance des économies de la CEDEAO 2020 -2022



**Source :** Rapport de convergence CEDEAO juillet 2023, auteur, RSM UEMOA Juin 2023

Au niveau de l'UEMOA, selon les dernières estimations du rapport sur la surveillance multilatérale de juin 2023, la croissance est ressortie à 5,9% en 2022 contre 6,1% en 2021 et 1,8% en 2020, expliquée par la poursuite de la reprise des activités dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Ces performances s'expliquent par l'accélération de l'exécution des projets d'infrastructures publics et des travaux relatifs aux grands chantiers en cours, notamment, le projet gazier Grand Tortue Ahmeyim, (GTA) de British Petroleum (BP) entre le Sénégal et la Mauritanie ainsi que de la construction du pipeline Niger-Bénin. Le secteur tertiaire a progressé de 5,7% et continue de profiter de la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire. Le Niger (11,5%) a réalisé le plus fort taux de croissance de la sous-région. Le Sénégal a enregistré une croissance de 4,2% après 6,5% en 2021, avec le repli du secteur primaire qui s'est contracté de 1,4%, expliqué par la baisse de 3,4% de la production agricole et de 4,9% des activités de pêche. L'instabilité politique, le terrorisme et l'énorme fardeau du service de la dette sont également des facteurs contributifs pour certains États membres.

Au niveau de la ZMAO, la reprise a été plus lente avec 3,3% en 2022 contre 3,9% en 2021, tirée principalement par le Ghana (3,2% en 2022 contre 5,4% en 2021) et le Nigeria (3,3% après 3,6% en 2021). Dans ces pays, la production de pétrole s'est contractée respectivement de 19,2% et 8,0% avec la mauvaise performance du sous-secteur. Le secteur non pétrolier a crû de 4,8% en 2022 contre 4,4% en 2021, principalement grâce aux performances impressionnantes du secteur des services et à la résilience de l'agriculture. Au Cabo Verde, la croissance économique a fortement augmenté (17,7%) en 2022, favorisée par la reprise des activités touristiques après l'impact dévastateur du COVID-19 en 2020 et pendant la majeure partie de 2021.

### 1.2.2. Evolution de l'inflation au sein de la CEDEAO

Les pressions sur les prix à la consommation se sont accentuées dans la région en 2022, faisant grimper le taux annuel moyen d'inflation à 17,2% contre 13,2% en 2021, notamment en raison de la montée des prix du carburant avec la hausse de 33,5% de l'indice du pétrole et de l'énergie, et de 14,1% des produits alimentaires mais également des effets de transmission de la forte dépréciation des taux de change. La dépréciation de certaines monnaies locales, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement des marchés domestiques, en lien avec la situation de la production agricole sont des causes majeures d'inflation dans les pays membres de la CEDEAO.

**Tableau 1:** Evolution du taux d'inflation en moyenne annuelle

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
UEMOA	-0,7	2,1	3,6	7,4
ZMAO	11,7	12,7	16,0	20,2
CEDEAO	9,3	11,0	13,2	17,2

**Source :** Rapport de convergence CEDEAO juillet 2023, auteur, RSM UEMOA Juin 2023

Le relèvement des prix en 2022 est plus accentué dans les pays de la ZMAO et reste modéré dans les pays membres de l'UEMOA et le Cap Vert, sous régime de change fixe. Dans la ZMAO, l'inflation est passée de 16% en 2021 à 20,2% en moyenne en 2022, en raison des effets de transmission du taux de change et de la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant à la pompe.

Dans la zone UEMOA, qui enregistre jusqu'ici une inflation très faible, le taux annuel moyen s'est établi à 7,4% en 2022 contre 3,6% en 2021, le plus élevé depuis plus d'une décennie. Tous les pays ont connu une forte hausse du niveau général des prix à l'exception du Bénin qui a enregistré une évolution de 1,4%. Ce relèvement des prix a été essentiellement porté par les produits alimentaires (12,5%), énergétiques (4,8%), mais également les services de transport (5,6%). Le Sénégal a enregistré un taux d'inflation de 9,7%.

### 1.2.3. Situation des finances publiques au sein de la CEDEAO

L'exécution des finances publiques de la Communauté a été marquée en 2022 par une détérioration des principaux soldes, sous l'effet combiné d'une hausse des dépenses publiques et d'une faible progression des recettes mobilisées en raison principalement du ralentissement des activités économiques dans la plupart des Etats membres. Le déficit budgétaire de la région est ressorti à 5,4% du PIB, en dégradation de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2021 (4,6% du PIB), en raison de la contre-performance des principales sources de revenus, de l'augmentation des paiements d'intérêts sur la dette et des subventions sur le prix du pétrole et denrées alimentaires dans certains États membres. Hors dons, le déficit s'est établi à 5,8% du PIB en 2022 contre 5,0% du PIB en 2021.

**Tableau 2 :** Déficit budgétaire (y compris dons) en pourcentage du PIB de la CEDEAO

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
UEMOA	-2,5	-5,6	-5,4	-6,6
ZMAO	-3,3	-4,3	-4,4	-5,1
CEDEAO	-3,2	-4,5	-4,6	-5,4

**Source :** Rapport de convergence CEDEAO juillet 2023, auteur, RSM UEMOA Juin 2023

Au niveau de la ZMAO, le déficit s'est également creusé pour ressortir à 5,1% du PIB en 2022 contre 4,4% du PIB en 2021, en raison de la hausse des charges publiques (principalement le service de la dette publique), malgré la compression des dépenses publiques courantes. Dans la zone UEMOA, le déficit budgétaire global s'est aggravé pour ressortir à 6,6% du PIB contre 5,4% en 2021.

S'agissant de la dette publique, le taux d'endettement de la région s'est élevé à 36,6% du PIB en 2022, contre 35,6% en 2021, principalement sous l'effet de l'augmentation des emprunts et des avances concessionnelles consenties à certains États membres pour des interventions stratégiques et des appuis à la balance des paiements.

**Tableau 3 :** Evolution du taux d'endettement public en Afrique de l'Ouest (2019-2022)

ANNÉE	2019	2021	2021	2022
UEMOA	42,6	49,4	54,5	57,9
ZMAO	20,3	26,6	30,0	30,3
CEDEAO	24,3	30,4	35,6	36,6

**Source :** Rapport de convergence CEDEAO 2022, auteur

Au niveau de la zone UEMOA, le taux d'endettement public a progressé de 3,4 points de pourcentage pour s'établir à 57,9% en 2022 après 54,5% en 2021. Le service de la dette publique



est également en hausse de 14,8% et représente plus du tiers des recettes fiscales. Par contre, dans la ZMAO, l'encours de la dette publique est resté quasiment stable avec 30,0% du PIB en 2022, après 30,3% en 2021. Le Cabo Verde a enregistré le niveau d'endettement le plus élevé de la Communauté avec un ratio de 120,9% du PIB en 2022 contre 155,3% du PIB en 2021.

### 1.2.4. Situation des échanges extérieurs au sein de la CEDEAO

S'agissant des échanges extérieurs, le déficit du compte courant en proportion du PIB est ressorti à 1,9% en 2022 contre 1,8% en 2021. L'évolution des échanges avec le reste du monde est restée contrastée avec une amélioration du solde des comptes courants des pays de la ZMAO contre une dégradation pour les pays de l'UEMOA.

Les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA sont caractérisés par un solde global déficitaire de 3.343,1 milliards en 2022 après un excédent de 475,7 milliards en 2021. Le déficit courant rapporté au PIB s'est établi à 7,8%, soit une hausse de 1,9 point de pourcentage par rapport à l'année 2021. Le compte de capital est ressorti excédentaire de 494,5 milliards, en hausse de 5,2 milliards. Le solde du compte financier a baissé de 4,5% pour se situer à 787,1 milliards en lien avec la baisse des investissements de portefeuille, atténuée par une augmentation des investissements directs étrangers et des autres investissements.

### 1.2.5. Situation monétaire dans la CEDEAO

En lien avec l'évolution défavorable de l'environnement économique international, la conduite de la politique monétaire a été mitigée dans la région en raison, d'une part, de la nécessité de juguler les pressions inflationnistes et, d'autre part, des efforts déployés pour soutenir le processus de reprise. Par conséquent, la plupart des banques centrales de la CEDEAO ont modifié les orientations de leur politique monétaire. En effet, la BCEAO et les Banques centrales du Ghana, du Nigéria, de la Sierra Leone ont relevé leurs taux directeurs au-delà de leurs niveaux d'avant l'apparition de la maladie à coronavirus.

#### **Encadré 2 :** Actions des banques centrales en Afrique de l'Ouest : entre relance et lutte contre l'inflation

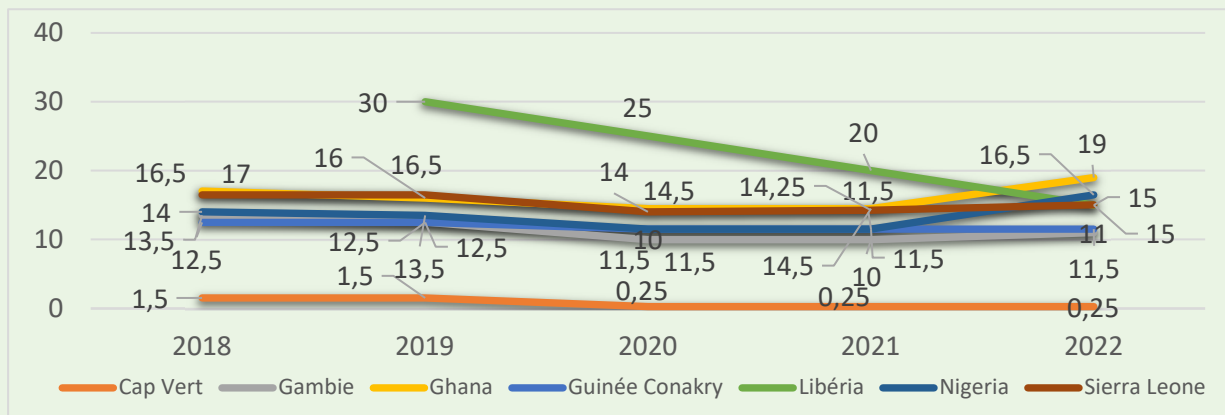
Les politiques monétaires des banques centrales de la CEDEAO, de l'UEMOA et de la ZMAO ont eu des évolutions mitigées. Globalement, les politiques monétaires ont été procycliques et stables durant la période pré-covid. En revanche, avec les effets néfastes dus à la crise sanitaire, celles-ci ont été particulièrement accommodantes avec une baisse des taux directeurs. Toutefois, en raison de la hausse de l'inflation induite par les chocs géopolitiques, la plupart des banques centrales ont procédé à un resserrement de leur politique monétaire.

Ainsi, la Banque centrale du Nigéria (CBN) a réduit son taux directeur à 11,5% en 2020 contre 13,5% en 2019. En 2021, ce taux a été consolidé, accompagné d'outils administratifs pour maintenir un bon niveau de liquidité. L'objectif principal étant d'assurer l'équilibre entre le taux de croissance, l'inflation, le taux de change et les taux d'intérêt du marché. Toutefois, face aux pressions inflationnistes et la diminution des réserves de change, la CBN a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur sur l'année 2022, le portant à 16,5% sur la fin de l'année. Au Ghana, la Banque centrale a rabaisé le taux de politique monétaire de 16% en 2019 à 15,5% en 2020. Inchangé en 2021, ce taux a été relevé, après plusieurs hausses à 19% en 2022. La Banque Centrale de Sierra Leone a réduit son taux directeur à 14% en 2020, avant de le revoir à la hausse à 14,25% en 2021 et à 15% en 2022, en raison de fortes pressions inflationnistes.

La Banque centrale du Cap Vert a diminué son taux directeur de 1,5% à 0,25% entre 2019 et 2020. Cependant, contrairement aux banques centrales de la zone, il est maintenu inchangé jusqu'à 2022 malgré les chocs. En Guinée Conakry, afin de réduire le coût du crédit en faveur des entreprises du secteur tertiaire, particulièrement impactées par la crise, le taux directeur est passé de 12,5% en 2019 à 11,5% entre

2020 et 2022. Pour le Libéria, la CBL, tenant compte principalement de l'objectif d'inflation, le taux de politique monétaire est passé de 30% à 25% entre 2019 et 2020. La politique monétaire est restée accommodante dans un contexte de reprise, et le taux directeur s'est fixé à 20% et 15% respectivement à 2021 et 2022. Par ailleurs, la CBL a injecté des liquidités afin de renforcer la monnaie locale.

**Graphique 3 :** Evolution des taux directeurs dans la ZMAO et le Cap Vert

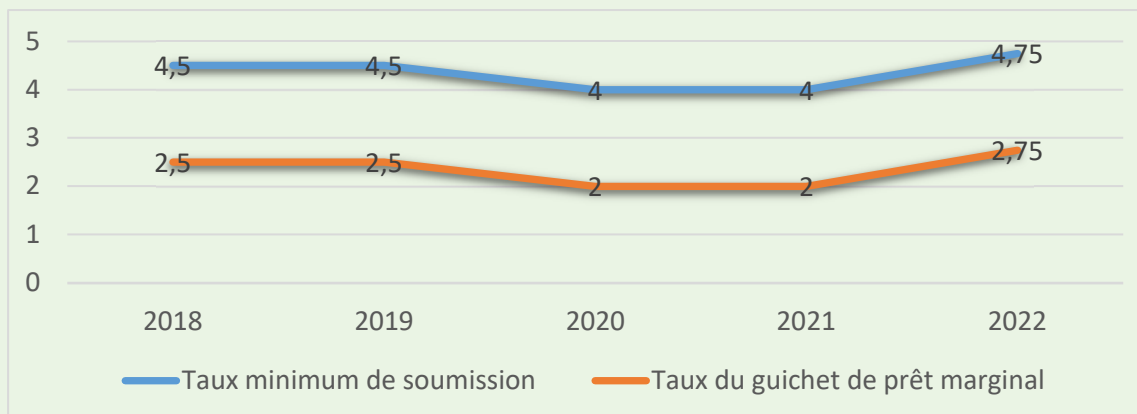


**Source :** Rapports de convergence AMAO

Dans la zone UEMOA, l'action de la BCEAO a été principalement marquée par une diminution des taux directeurs (taux minimum de soumission et taux du guichet de prêt marginal), accompagnée par d'autres mesures.

En effet, en mars 2020, les taux directeurs ont connu une baisse de 25 points de base, passant de 2,5% et 4,5%, à 2% et 4% respectivement pour le taux minimum de soumission et le taux du guichet de prêt marginal. Cette baisse constitue une première depuis 2016 (voir graphique). En revanche, dans un contexte d'inflation due à la guerre russo-ukrainienne, sur l'année 2022, elle a resserré sa politique monétaire soit 3 hausses entre juin et décembre. Le taux de prêt marginal est ainsi passé de 4% à 4,75%. Le taux de minimum de soumission est passé de 2% à 2,75%.

**Graphique 4 :** Evolution des taux directeurs dans l'UEMOA



**Source :** Rapports de convergence AMAO BCEAO



### 1.3. APERÇU SUR LA CONVERGENCE MACROÉCONOMIQUE AU SEIN DE LA CEDEAO



Cette partie fait le point sur les performances des critères de convergence des États membres, au titre de l'année 2022. Il convient de rappeler que, pour guider le processus de création de la monnaie unique en 2027, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a adopté, en juin 2021, la nouvelle Feuille de route pour le lancement de l'ECO et un nouveau Pacte (PCSM). Tel qu'approuvé, le nouveau pacte exige aux États membres de respecter de manière soutenable l'ensemble des critères de convergence de premier rang sur une période de trois ans d'ici 2026. Les critères de convergence macroéconomique sont axés sur la maîtrise du déficit budgétaire, la stabilité des prix, la limitation du financement du déficit budgétaire par la banque centrale, un niveau confortable de la couverture des importations des biens et services par les réserves extérieures brutes. L'accent est également mis sur la maîtrise du niveau d'endettement et de la variation du taux de change nominal dans une bande qui n'érode pas la valeur de la monnaie.

#### **Encadré 3 :** Orientations du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO

Pour rappel, depuis sa création en 1975, la CEDEAO a initié le projet de création d'une monnaie unique pour la CEDEAO à Conakry en 1983 (Décision A/DEC/6/5/83). Dans le but de faciliter la mise en œuvre de ce projet, le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) a été adopté le 9 juillet 1987 (A/DEC.2/7/87). Le Traité révisé de 1993 a confirmé cet objectif en inscrivant à son Article 55 l'engagement des États membres "à la mise en place d'une Union douanière, d'une Union économique et monétaire".

2009 : Adoption de la feuille de route pour le programme de la monnaie unique de la CEDEAO, par le Conseil de convergence de la CEDEAO, lors de sa 50<sup>ème</sup> Session tenue le 25 mai 2009.

2013 : mise en place de la Task Force Présidentielle

2018 : révision de la feuille de route par la Task Force Présidentielle en février 2018.

2019 : Adoption du nom 'Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO), d'un régime de change flexible ainsi qu'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation et le système fédéral pour la banque centrale commune, par la 56<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement tenue à Abuja le 21 décembre 2019

2021 : Adoption d'une nouvelle Feuille de route et d'un nouveau pacte de convergence pour le lancement de l'ECO en 2027, par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, en juin 2021, en vue d'accélérer la mise en œuvre du processus d'intégration monétaire. Cette Feuille de route prévoit l'opérationnalisation de la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO). Ce processus comprend l'élaboration des Statuts de la BCAAO et du traité de l'Union monétaire. Parmi les composantes clés de ses Statuts figurent la détermination de la taille et de la répartition de son capital ainsi que du cadre de mise en commun des réserves de change.

Le nouveau pacte de Convergence comporte deux phases : une phase de convergence et une phase de stabilité. La phase de convergence couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, pendant laquelle les États membres doivent mettre en place des politiques macroéconomiques permettant d'améliorer continuellement les performances de tous les critères de convergence et d'atteindre les objectifs à l'horizon de convergence fixés au 31 décembre 2026. A cette date, la majorité des États membres devront respecter, sur une base durable, tous les critères de convergence durant les trois dernières années 2024-2026. La majorité des États membres comme stipulé par l'article 6 de l'Acte additionnel sera définie ultérieurement par un Acte Additionnel. La phase de stabilité commence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Au cours de cette période, les États membres doivent renforcer les acquis et mettre en

œuvre des politiques macroéconomiques permettant de réaliser une croissance inclusive et durable. Ils sont tenus de maintenir leurs performances au titre des critères de premier rang. Le PCMC comporte six critères de convergence macroéconomique harmonisés, dont quatre (4) critères de premier rang et deux (2) de second rang. Ces critères servent à évaluer les performances de chaque État membre de la CEDEAO. Leur respect est un bon signe pour la convergence et l'avènement ultérieur de l'Union monétaire.

Il ressort de l'évaluation de la performance de convergence, au titre de l'année 2022, qu'aucun des États membres n'a enregistré de meilleures performances comparativement à 2021. Elles se sont plutôt détériorées par rapport aux années précédentes.

### 1.3.1. Critères de premier rang

Concernant les critères de convergence de premier rang, les performances se sont dégradées dans l'ensemble. Seul le critère relatif au financement du déficit budgétaire par la banque centrale a enregistré un satisfecit grâce à un plus grand nombre de pays qui le respectent en 2022 comparativement à 2021.

**Tableau 4:** Evolution des critères de convergence de premier rang 2020–2022

	Norme	Niveau de performance			Nombre de pays ayant respecté les critères		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Déficit budgétaire global, y c dons en % PIB	≤3%	4,5	4,6	5,4	2	2	2
Taux d'inflation moyen annuel	≤5%	11	13,2	17,2	9	9	2
Financement déficit par la Banque centrale	≤10%	34	28,4	98	12	12	11
Réserves Extérieures Brutes/d'importation)	≥3	5,9	6,8	7,5	13	15	14

**Source :** Rapport de convergence de la CEDEAO juin 2023, RSM auteur

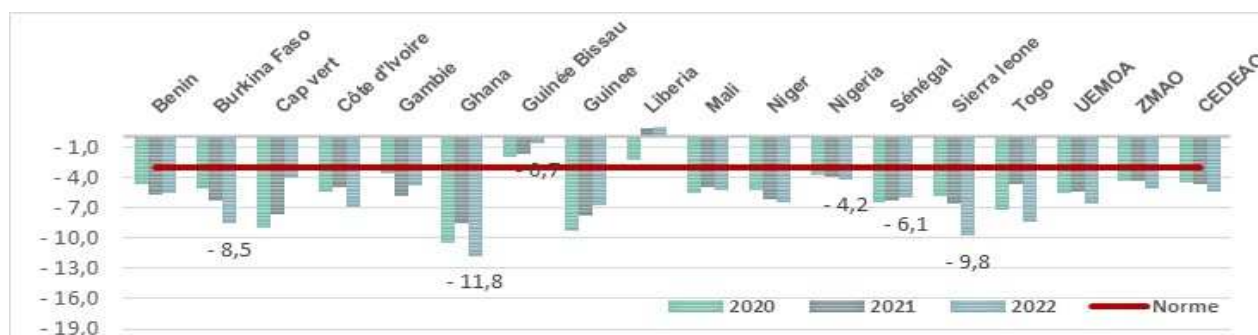
L'évaluation de la performance par rapport aux critères de convergence macroéconomique de premier rang montre qu'aucun État membre n'a rempli l'ensemble des quatre (4) critères. Le nombre de pays ayant respecté au moins trois (3) critères de premier rang a baissé à huit (8) en 2022, contre onze (11) en 2021. Le Sénégal a respecté deux (02) critères de convergence (Réserves extérieures brutes, financement du déficit par la Banque centrale). Les critères portant sur le déficit budgétaire global et l'inflation n'ont pas été respectés.

#### - Déficit budgétaire global dons compris en % du PIB (≤3)

Le ratio du déficit budgétaire global, dons compris en proportion du PIB nominal, est le critère le moins respecté par les États membres depuis l'avènement de la Covid-19 en 2020. Il s'est encore dégradé en 2022 pour ressortir à 5,3% du PIB pour la CEDEAO, contre 4,8% en 2021, en raison de la poursuite des mesures mises en place par les États membres pour atténuer les effets de la crise sanitaire et relancer les économies. La performance s'est considérablement dégradée dans tous les États membres avec un déficit qui varie de 0,8% en Guinée à 11,2% au Ghana. Moins de trois pays ont enregistré un déficit inférieur à 3% du PIB, après la bonne performance enregistrée en 2019 où dix (10) pays étaient parvenus à respecter ce critère.



**Graphique 5 :** Evolution du déficit budgétaire de la CEDEAO rapporté au PIB, dons compris (2020- 2022)



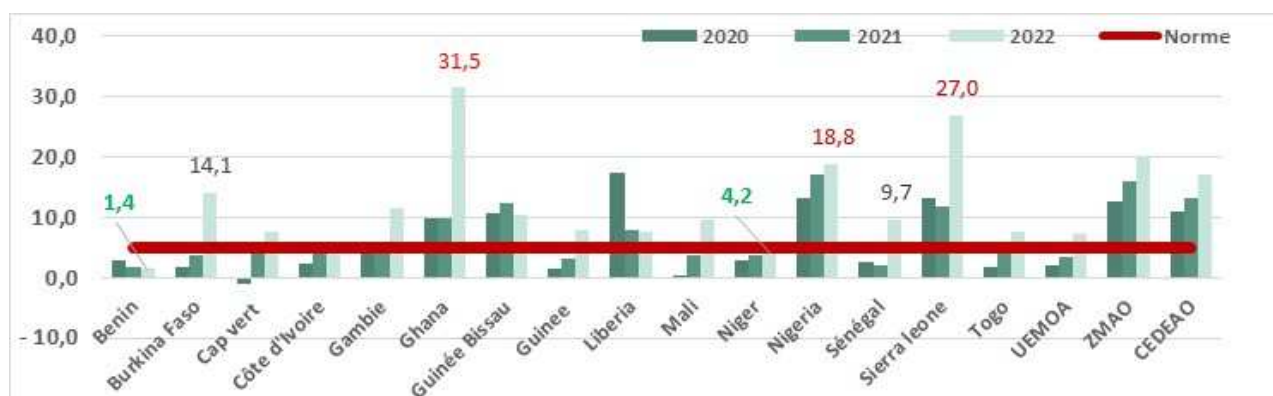
**Source :** Rapport de convergence CEDEAO 2021, auteur

En 2022, seuls deux pays, la Guinée Bissau (-0,8%) et le Libéria (-2,1%) ont satisfait, comme en 2021, l'objectif de 3% du déficit budgétaire en pourcentage du PIB retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale, principalement en raison de la rationalisation des dépenses dans le cadre du programme Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI. Aucun pays de l'UEMOA n'a respecté la norme. En effet, le déficit budgétaire global rapporté au PIB a été supérieur à 5,0% dans tous les pays de la zone et s'est établi, en moyenne, à 6,7% contre 5,5% en 2021. Au Sénégal, le déficit budgétaire, dons compris, se situe à 6,1% du PIB contre 6,3% en 2021. Ce critère demeure un défi de taille avec les difficultés de mobilisation de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses, notamment d'infrastructures prévues dans les programmes de développement en cours dans la plupart des Etats membres auxquels se sont ajoutés l'impact des mesures de soutien aux prix sur les dépenses de transferts et de subvention.

**- Taux d'inflation en moyenne annuelle (≤5% maximum)**

En 2022, la performance en matière d'inflation a été compromise par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, malgré la reprise amorcée après la récession de la COVID-19, notamment par l'amplification des contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement. L'inflation moyenne s'est accentuée pour se situer à 17,2% en 2022 après 13,2% en 2021.

**Graphique 6 :** Evolution du taux d'inflation annuel moyen



**Source :** Rapport de convergence de la CEDEAO 2023, auteur

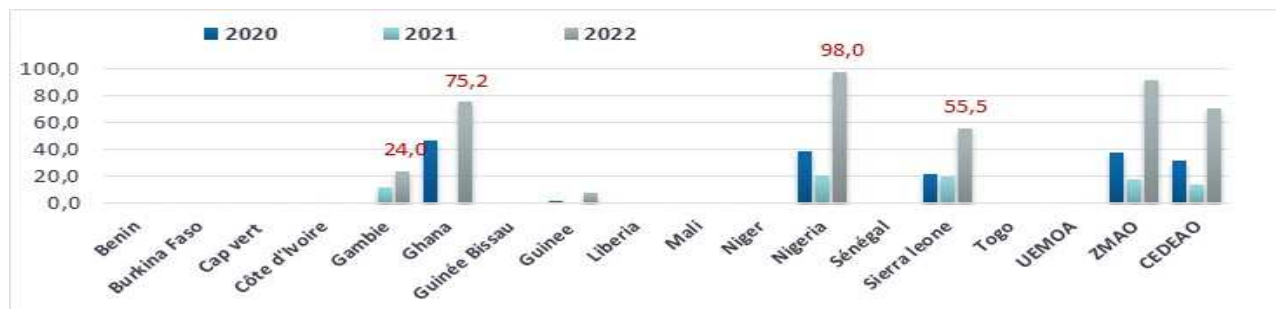
Le nombre de pays ayant respecté la norme a fortement baissé en 2022. En effet, seuls deux (2) pays que sont le Bénin et le Niger, avec une inflation en deçà de 5% fixé dans le Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique, ont respecté la norme contre neuf (9) pays en 2021. Les pays de l'UEMOA et le Cap Vert, habitués à une inflation faible, ont été les plus performants, bien qu'ils aient largement manqué la cible en 2022, avec une inflation moyenne ressortie à 7,4% en 2022 contre 3,6% en 2021. Le Sénégal a affiché une hausse de 9,7% contre 2,2% en 2021. Aucun pays de la ZMAO n'a respecté la norme retenue avec une inflation très forte ressortie à

20,2%, en 2022, en raison, entre autres, d'une forte dépréciation des monnaies nationales. Depuis 2018, trois pays ont constamment manqué la norme avec des taux d'inflation moyens supérieurs à 15%, culminant en 2022 à 31,5% au Ghana, 27% en Sierra Leone et 18,8% au Nigéria.

#### - **Financement du déficit budgétaire par la banque centrale : ( $\leq 10\%$ )**

La performance par rapport au critère relatif au financement du déficit budgétaire par la banque centrale s'est détériorée en 2022. Hormis les pays de l'UEMOA et le Cap Vert qui ont abandonné ce type de financement, seuls le Libéria et la Guinée ont respecté ce critère. Le Ghana a rejoint la Gambie, le Nigéria et la Sierra Leone pour les pays qui ont manqué la cible en 2022.

**Graphique 7 :** Financement du déficit budgétaire par la banque centrale

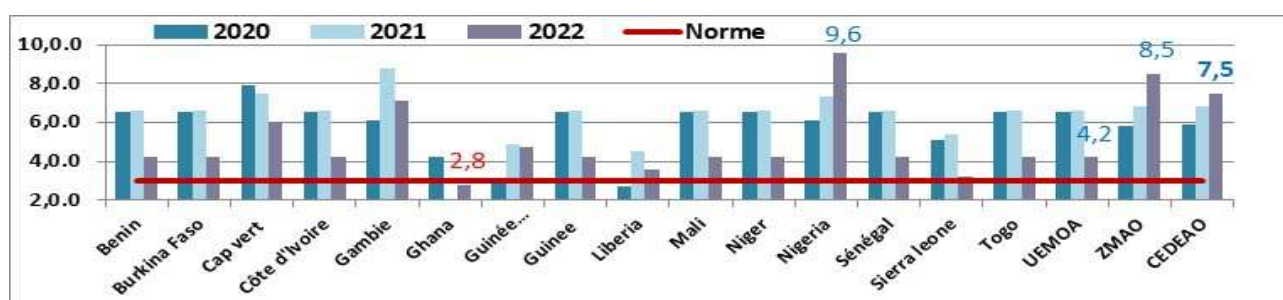


Source : Rapport de convergence de la CEDEAO 2023, auteur

#### - **Réserves extérieures brutes $\geq 3$ mois de couverture des importations**

La performance en 2022 des pays par rapport aux réserves extérieures brutes de change en mois d'importations s'est légèrement détériorée. Après une bonne performance en 2021, avec le respect du critère par l'ensemble des quinze (15) pays, reflétant les efforts consentis pour amortir les effets des chocs extérieurs, soutenus par la poursuite de la politique des Banques Centrales, visant à accroître leurs réserves tampon, seul le Ghana a manqué la cible en 2022 avec seulement 2,8 mois d'importations. Le Nigéria a enregistré les réserves les plus élevées (9,6 mois de couverture des importations) en 2022, suivi par la Gambie (7,1 mois) et le Cap vert (6 mois).

**Graphique 8 :** Evolution des réserves brutes de changes en mois d'importations



Source : Rapport de convergence de la CEDEAO 2022, auteur

### 1.3.2. Critères de second rang

En ce qui concerne les critères de convergence de second rang, les performances en matière de variation du taux de change nominal par rapport à l'Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) se sont détériorées en 2022. Le nombre de pays ayant satisfait le critère est passé de treize (13) à onze (11) en 2022. De même, la performance au titre du critère relatif à la dette publique sur PIB est revenue à dix (10) pays après onze (11) en 2021. Le Sénégal a respecté les critères relatifs à la dette publique et à la variation du taux de change nominal.

**Tableau 5:** Evolution des critères de second rang en 2020 – 2022

Critères de second rang	Norme	Performance			Nombre de pays ayant respectés le critère		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Variation des taux de change nominal	±10%	-7,7	-5,4	-3,4	15	14	11
Ratio Dette publique (en % du PIB)	≤70%	30,4	35,6	36,6	10	10	10

Source : Rapport de convergence de la CEDEAO 2022, auteur

- **Variation du taux de change nominal (± 10%)**

**Graphique 9 :** Evolution du taux de change nominal (2020-2022)



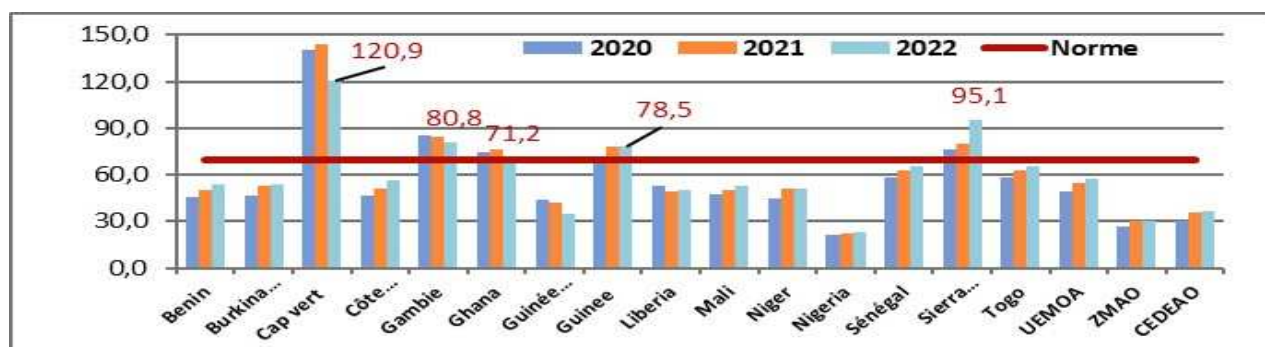
Source : Rapport de convergence de la CEDEAO 2023, auteur

L'objectif de stabilité du taux de change nominal suggère qu'aucune monnaie des États membres ne doit se déprécier en dessous de 10% ou s'apprécier de plus de 10% par rapport à la période précédente. L'UCAO est un panier de monnaies, utilisé pour comparer les performances des monnaies de la CEDEAO afin d'évaluer la probabilité de convergence de celles-ci. Elle est constituée de l'euro et du dollar américain. Le franc CFA et l'escudo cap-verdien sont arrimés à l'euro, tandis que les autres monnaies sont échangées principalement en utilisant le dollar américain comme référence. En 2022, la plupart des monnaies nationales ont connu des fluctuations par rapport à l'UCAO. Le Léone de la Sierra Léone et le cédi ghanéen ont connu les plus fortes dépréciations de 34,9% et 24,6%, respectivement. Le franc guinéen et le dollar libérien, par contre, se sont respectivement appréciés de 19,5% et 15,8%. Quant au naira du Nigéria, la monnaie est restée stable par rapport à son niveau de 2021. En revanche, le franc CFA des pays de l'UEMOA et l'escudo capverdien avec une légère dépréciation de 5,3% sont en dessous des limites édictées par la norme.

- **Ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal (≤70%)**

Le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal a encore augmenté, en liaison avec la hausse des besoins de ressources extérieures. Il s'est établi à 36,6% du PIB en 2022 contre 35,6% en 2021 et 30,4% en 2020, en raison principalement des emprunts supplémentaires contractés par les États membres ainsi que de la dépréciation du taux de change qui a impacté la dette extérieure.

**Graphique 10 :** Evolution du taux d'endettement public (2020- 2022)



Source : Rapport de convergence de la CEDEAO 2022, auteur



La performance en 2022 par rapport au respect de la norme de 70% retenue dans le Pacte de convergence est restée identique, avec dix (10) Etats membres qui ont enregistré un taux d'endettement en deçà de la norme communautaire comme en 2021. Au niveau de l'UEMOA, le ratio de la dette publique rapporté au PIB est ressorti à fin décembre 2022 à 57,9% du PIB contre 54,4% en 2021, seule la Guinée Bissau n'a pas atteint la cible en 2022. Toutefois, l'évolution rapide du taux d'endettement mérite une réflexion, bien qu'inférieur au seuil, la tendance des paiements d'intérêts sur la dette reste préoccupante. Pour les pays non-UEMOA, le ratio d'endettement est resté quasi stable en 2022, avec quatre (4) pays à savoir le Cabo Verde, la Gambie, le Ghana et la Sierra Leone qui ont manqué la cible. Le Cabo Verde continue d'enregistrer le taux d'endettement le plus élevé de la région, malgré la baisse du niveau du ratio de la dette publique, passant de 143,7% du PIB à 120,9%. Pour le Sénégal, il est ressorti à 68,2% du PIB, respectant ainsi le seuil de 70%.

Dans l'ensemble, aucun État membre n'a respecté la totalité des six (6) critères de référence en 2022, ni en 2021 contre quatre (4) en 2019. Globalement, les économies des pays de la CEDEAO continuent de ressentir les effets des chocs liés à la crise sanitaire, exacerbés par la guerre Russo ukrainienne. La gestion des finances publiques a encore pâti des effets des mesures prises par les Etats membres, avec une aggravation des déficits budgétaires, dont inclus, en 2022 détériorant ainsi les performances de convergence.

Au regard du profil de convergence, les principaux défis auxquels les pays font face sont relatifs notamment à la persistance des difficultés liées au respect du critère relatif au déficit budgétaire, au niveau élevé de l'inflation qui reste préoccupant dans les pays de la ZMAO. La faible mobilisation des recettes fiscales face aux exigences de dépenses d'infrastructures, de transferts et de subventions reste problématique et nécessite des réformes fiscales adéquates pour parvenir à une consolidation budgétaire.

## 1.4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE POUR LE LANCEMENT DE L'ECO



La nouvelle feuille de route, adoptée en juin 2021, met un accent particulier sur la cohérence temporelle de la mise en œuvre des activités, l'identification des sources de financement et la priorisation des activités indispensables au lancement de l'ECO. Le coût total est estimé à 17.855.431 dollars US, dont un montant de 10.299.422 dollars US, pour l'exécution des activités prioritaires. Elle comporte dix (10) programmes repris dans le tableau (06) en annexe.

La mise en œuvre des activités inscrites dans ces programmes a enregistré des avancées, selon la dernière évaluation de l'AMAO en septembre 2023. Globalement, des progrès ont été notés dans certains domaines, notamment la convergence macroéconomique, la rédaction des textes relatifs au cadre juridique et institutionnel mais également les travaux d'harmonisation des statistiques. Toutefois, des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre de certaines activités. Les retards sont notamment dus à l'insuffisance de ressources humaines en qualité et/ou quantité requises, aux difficultés pour atteindre le consensus sur les différents aspects de l'intégration et le financement insuffisant de certaines activités.

**Tableau 6 :** Principaux programmes de la Nouvelle Feuille de route pour le lancement de l'ECO

<b>PROGRAMMES</b>	<b>ACTIVITES REALISEES</b>
<b>Convergence et stabilité macroéconomiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la notion de majorité dans le pacte de Convergence</li> <li>- Création d'un Fonds communautaire de solidarité et de stabilisation</li> <li>- Programmes pluriannuels de convergence en 2022 transmis par 9 Etats</li> </ul>
<b>Cadre institutionnel et juridique de l'union monétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et adoption du règlement de l'Union monétaire et des statuts de la BCAO</li> <li>- Détermination de la taille et la répartition du capital de la BCAO</li> <li>- Mise en commun des réserves pour la BCAO</li> </ul>
<b>Cadre de politique de change</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation des réglementations régissant les transactions courantes et de capital</li> <li>- Création du Mécanisme de change de la CEDEAO (MCC)</li> <li>- Harmonisation des régimes de change</li> </ul>
<b>Cadre de politique monétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et adoption des textes régissant la politique monétaire de la BCAO</li> <li>- Préparation et validation du cadre commun de politique monétaire</li> </ul>
<b>Harmonisation des normes et pratiques statistiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'une plateforme commune pour la présentation des comptes nationaux</li> <li>- Harmonisation des statistiques de la balance des paiements</li> <li>- Harmonisation des statistiques monétaires et financières, des indices de prix à la consommation (IPC), et des statistiques des finances publiques</li> </ul>
<b>Cadre de l'intégration financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation du cadre réglementaire et de supervision des institutions financières bancaires et non bancaires</li> <li>- Promotion de l'intégration des marchés financiers</li> <li>- Création du Fonds de Garantie des dépôts au sein de la CEDEAO</li> <li>- Interconnexion des bureaux d'information sur les crédits (BIC)</li> </ul>
<b>Interconnexion des systèmes de paiement</b>	Interconnexion des systèmes de paiement
<b>Harmonisation des cadres des finances publiques</b>	Préparation et adoption du cadre réglementaire pour l'harmonisation de la gestion de la dette publique ; du cadre juridique harmonisé relatif à la comptabilité publique, des lois de finances publiques, du processus budgétaire et de la nomenclature ; des textes à la passation des marchés publics au sein de la CEDEAO
<b>Stratégie de communication de la monnaie unique de la communication</b>	Détermination de la valeur de l'ECO
<b>Lancement de l'ECO</b>	

Relativement à ces programmes, plusieurs conclusions ont été retenues :

- l'adoption du ciblage d'inflation comme cadre de politique monétaire commun pour les Etats membres en 2019.

- la mise en place d'un comité de haut niveau afin d'approfondir la réflexion sur la notion de majorité, n'ayant pas fait l'objet de consensus.
- l'approbation par le Comité des Gouverneurs, du montant de 187 millions de dollars US, comme capital autorisé pour la future Banque Centrale.
- Par rapport à la clé de répartition du capital de la future Banque centrale, le CdG a retenue celle allouant 50% à répartir de façon égalitaire entre les Etats membres, 25% en fonction du PIB nominal et 25% en fonction de la population
- S'agissant des réserves communes, le montant de 4,5 milliards USD a été arrêté ; la même clé de répartition que pour le capital ; l'échelonnement du paiement des réserves est étalé sur une période de 5 ans.
- Adoption du montant de 1,252 milliard USD comme capital autorisé pour le fonds de solidarité et de stabilisation de la CEDEAO ; la clé de répartition retenue pour le Fonds alloue 40% de façon égalitaire entre les Etats membres, 20% en fonction du PIB nominal, 20% en fonction des recettes fiscales et 20% selon le poids de la population ; la période de contribution s'étale sur 10 ans.

**Encadré 4:** Répartition des responsabilités entre la BCAA et les Banques centrales des Etats membres (BCEM)

**Politique monétaire :** La BCAA sera chargée de formuler et de mettre en œuvre la politique monétaire unique pour l'ensemble de l'union monétaire de la CEDEAO. Les BCEM contribueront à la formulation de cette politique en fournissant des données et des analyses sur leurs économies respectives, et ils soutiendront sa mise en œuvre à travers la conduite d'opérations d'open market et la gestion des instruments de politique monétaire de leurs pays, conformément aux lignes directrices de la BCAA.

**Stabilité du système financier :** Les BCEM assureront la surveillance des institutions et des marchés financiers dans leur juridiction, en identifiant les sources potentielles de risque systémique et en communiquant leurs conclusions à la BCAA. La BCAA devra assurer le suivi des risques au niveau régional et coordonner les réponses aux menaces émergentes pesant sur la stabilité financière.

**Supervision des institutions financières individuelles :** La BCAA établira un cadre réglementaire harmonisé pour la supervision des institutions financières à l'échelle de l'Union monétaire de la CEDEAO. Les BCEM seront chargées de la mise en œuvre et de l'application de ces réglementations dans leurs juridictions respectives, ainsi que de la conduite d'inspections sur site et de la surveillance hors site des institutions financières.

**Régime de change, gestion des réserves et opérations de change :** La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement définira le régime de change de l'Union monétaire. La BCAA assurera la gestion des réserves de change de l'Union. Les BCEM seront responsables de la gestion des opérations de change de leur pays dans les limites fixées par la BCAA et de la coordination avec cette dernière des politiques de gestion des réserves.

**Émission de la monnaie :** La BCAA sera seule habilitée à émettre la monnaie unique de l'Union, à savoir l'ECO, tandis que les BCEM seront responsables de la distribution, de la circulation et du retrait des billets de banque et des pièces de monnaie dans leurs juridictions respectives. Elles collaboreront également avec la BCAA pour garantir la sécurité et l'intégrité de la monnaie.

**Systèmes de paiement :** La BCAA et les BCEM collaboreront pour la conception, la mise en œuvre, la surveillance et la réglementation des systèmes de paiement au sein de l'Union monétaire de la CEDEAO. Il s'agit notamment d'harmoniser les règles et les normes, de développer une infrastructure commune et de fournir des services de règlement pour assurer un traitement efficace et sécurisé des transactions à l'échelle de l'Union.

**Statistiques :** Les BCEM collecteront et compileront des données économiques et financières pour leurs pays respectifs, en veillant à ce qu'elles respectent les normes statistiques fixées par la BCAA. La BCAA agrégera et analysera ces données afin de soutenir la formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire et d'autres décisions politiques pour l'union monétaire.

**Représentation extérieure :** La BCAA représentera l'Union monétaire de la CEDEAO dans les forums et négociations internationaux, en coordination avec les BCEM pour définir des positions communes et s'assurer que les intérêts de tous les États membres sont pris en compte.

**Rôle de conseiller économique national :** Les BCEM continueront à jouer le rôle de conseillers économiques auprès de leurs gouvernements respectifs, en fournissant des analyses, des prévisions et des recommandations politiques sur les questions économiques nationales, tout en se concertant avec la BCAA pour assurer la cohérence avec les objectifs de l'ensemble de l'Union.



## 1.5. MESURES DE RÉSILIENCE ET INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LES EFFETS NÉGATIFS DES CRISES



### 1.5.1. Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)

Dans le cadre du soutien aux économies fortement impactées par la Covid 19, la Banque mondiale et le FMI ont conjointement appelé les pays du G20<sup>1</sup> à initier l'ISSD. Prévue initialement pour la période allant de mai à décembre 2020, l'initiative a été prolongée jusqu'à juin 2021, permettant ainsi aux pays bénéficiaires de mieux mobiliser les ressources financières pour la lutte contre la pandémie. Au total, 73 pays dont 40 pays africains ont été autorisés à participer à l'initiative (CF. liste des pays en annexe). Au niveau de la CEDEAO, le Nigéria, le Bénin et le Ghana n'ont pas participé à l'initiative. En fonction de la demande, 38 pays africains, dont 12 de la CEDEAO, ont bénéficié d'une suspension temporaire de paiement au titre du service de la dette. Le cadre ISSD couvre la dette publique extérieure, notamment les créanciers multilatéraux. En outre, la Banque mondiale et le FMI ont demandé aux créanciers bilatéraux à participer à l'initiative dans les mêmes conditions.

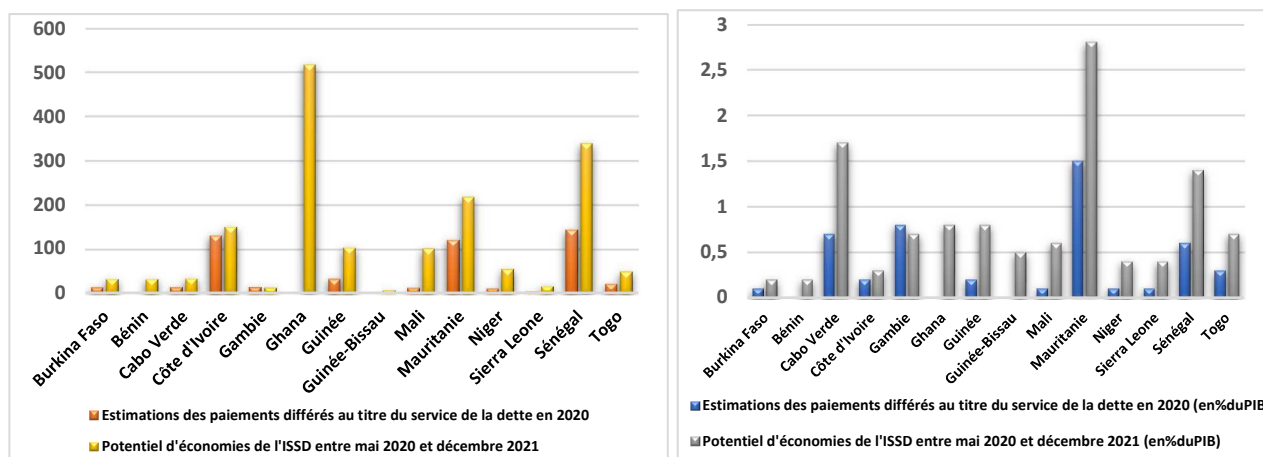
Les résultats sur l'économie et les finances publiques des pays sont mitigés. Les effets positifs sont liés notamment à la diminution de la charge de la dette sur la période, la réorientation des ressources financières vers les dépenses sociales, de santé et de soutien aux ménages vulnérables. Globalement, les gains sont estimés à environ 5 milliards de dollars. Pour les pays africains particulièrement, entre 2020 et 2021, le potentiel d'économies générées a été estimé à 9442 millions de dollars, soit en moyenne 1,2% du PIB. Les retombées financières liées au report du service de la dette se sont chiffrées à 1620,6 millions de dollars, soit en moyenne un impact de 0,23%<sup>2</sup> sur le PIB africain. En outre, l'initiative aurait permis aux pays de diminuer leur fardeau virtuel de la dette, et de rendre cette dernière soutenable, au moins à court terme. En effet, l'analyse de la viabilité de la dette menée par le FMI et la BM a permis de montrer que la majorité de ces pays africains étaient dans une situation de risque de surendettement alarmant. En 2022, sur les 40 pays africains éligibles<sup>3</sup>, 15 étaient dans un risque élevé de surendettement, 17 dans un risque modéré et 6 pays dans une situation de surendettement. Pour rappel, l'AVD se base sur les critères de capacité de remboursement.

---

2 Uniquement pour les pays ayant participé à l'ISSD

3 L'Angola et le Nigéria n'ont été pris en compte par la dernière analyse de la viabilité de la dette

**Graphique 11:** Effets escomptés de l'ISSD pour les économies africaines



Source : Banque mondiale

Les effets positifs de l'initiative sont contrastés par certains facteurs. D'abord, le périmètre des pays éligibles ne s'étale que sur une certaine catégorie de pays, notamment ceux à faible revenu. De ce fait, des pays tels que la Tunisie, le Gabon ou l'Afrique du Sud sont exclus du moratoire. De plus, les remboursements des montants non payés durant l'initiative, se feront sur 4 ans. Ce qui signifie qu'il s'agit d'une suspension et non d'une annulation. Les montants non payés devront être remboursés intégralement entre 2022 et 2024, ce qui alourdirait davantage la charge de la dette. Par ailleurs, la non-participation des créanciers privés implique que le montant suspendu par l'ISSD (5,3 milliards) ne représente qu'une faible partie (24%) de la dette que les pays participants se doivent de rembourser sur la période. En réalité, selon les données de la BM, les 5,3 milliards de dollars suspendus ne représentent que 1,6% du total des paiements dus par les pays en développement en 2020.

Par ailleurs, depuis l'expiration de l'ISSD, les créanciers sont engagés dans la mise en œuvre du cadre commun du G20 du Club de Paris pour le traitement de la dette (Common Framework). Actuellement, avec une demande formelle de 4 pays (Tchad, Ethiopie, Zambie, Ghana) pour bénéficier du Cadre, des résultats satisfaisants ont été obtenus. Par exemple, le Tchad a conclu un accord l'aidant dans ses négociations avec son principal créancier privé.

### 1.5.2. Droits de Tirages Spéciaux du FMI

La crise Covid-19 a particulièrement engendré un contrecoup négatif sur les ressources budgétaires des pays africains. La plupart des pays africains avaient quasiment épuisé leur marge de manœuvre dans le financement du déficit public. En effet, en 2019, 22 pays africains ont enregistré un ratio de la dette supérieur à 61% du PIB.<sup>4</sup> De plus, les besoins de financement pour se redresser de la crise sanitaire s'élèveraient à 425 milliards USD entre 2021 et 2026 (FMI). Pour le changement climatique, ces besoins sont estimés à 50 milliards de dollars par an. Face à ces contraintes, les pays ont entamé plusieurs initiatives en vue de mobiliser des ressources financières supplémentaires. Parmi celles-ci, les Droits de Tirages Spéciaux (DTS) ont constitué une part importante. En réponse à la crise mondiale qui a provoqué la rareté de liquidités au niveau mondial, particulièrement pour les pays africains, une allocation générale a été faite, par approbation du conseil des Gouverneurs du FMI<sup>5</sup> en Août 2021. Celle-ci s'élève à 456,5 milliards de DTS (650 milliards de dollars), soit la plus grande

4

[https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/\\_fr\\_policy\\_brief\\_making\\_the\\_imfs\\_special\\_drawing\\_rights\\_work\\_for\\_covid-19\\_economic\\_relief.pdf](https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/_fr_policy_brief_making_the_imfs_special_drawing_rights_work_for_covid-19_economic_relief.pdf)

5 <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2021/07/30/pr21235-imf-governors-approve-a-historic-us-650-billion-sdr-allocation-of-special-drawing>

allocation réalisée par l'Institution. Les allocations requièrent le vote des pays détenant au moins 85% des droits de vote au FMI. En outre, les parts relatives sont distribuées aux pays bénéficiaires en fonction de leurs quotes-parts respectives.

Dans ce cadre, la part de l'Afrique est chiffrée à 33 Milliards de dollars, soit environ 5% de l'allocation totale. En comparaison, les Etats Unis seuls ont reçu 113 milliards de dollars soit 17% de l'allocation générale. Actuellement, par continent, les parts détenus en DTS s'élèvent à 44% pour l'Europe, 23% pour l'Asie et le Pacifique, 20% pour l'Amérique du Nord et 8% pour l'Amérique latine. Les allocations reçues par chaque pays africain sont disponibles en annexe. Les pays de l'UEMOA ont bénéficié d'un montant de 2,3 milliards de dollars USD. Cette répartition inégale a conduit les pays africains à faire un plaidoyer en faveur d'une réallocation des DTS vers les pays à faibles revenus de manière générale. Cette réallocation permettrait particulièrement aux pays africains de couvrir leurs besoins de financement estimés à 100 milliards de dollars, pour soutenir la relance économique.

A ce titre, un montant cible de 100 milliards de dollars, fixé par le G7 et le G20, a été mobilisé lors du Sommet pour un Nouveau Pacte Financier (NPF) tenu en France en Juin 2023. Cette mobilisation en faveur des économies vulnérables, est réalisée via principalement :

- Le Poverty Reduction and Growth Trust (PRGT) du FMI qui permet au FMI d'octroyer des taux concessionnels pouvant aller jusqu'à 10 ans aux 69 pays éligibles, dont 39 en Afrique et 7 en UEMOA ;
- Le Resilience and Sustainability Trust (RST), également du FMI qui vise à soutenir la mise en place de réformes liées à l'action climatique et la riposte aux pandémies. Les financements reposent sur une maturité de 20 ans, dont 10 et demie de période de grâce. A ce jour, 11 pays dont le Sénégal et le Niger ont bénéficié des financements du RST.

### **1.5.3. Mesures prises par la BCEAO**

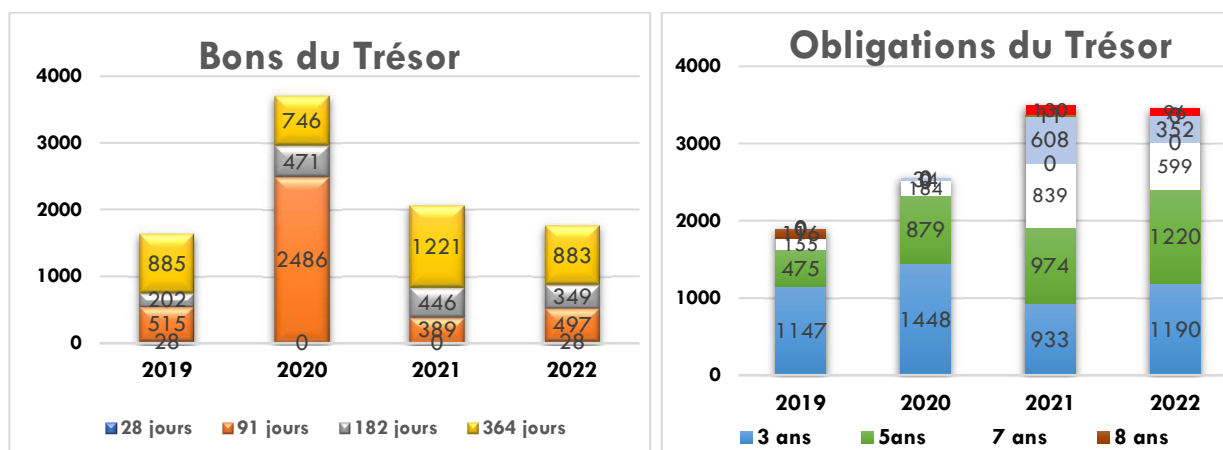
La Banque centrale a pris plusieurs mesures entrant dans le cadre du soutien des Etats membres, des banques et des entreprises non financières. Dans cette logique, avec le concours de l'agence UMOA-titres, la BCEAO a lancé, en Avril 2020, les Bons Covid-19<sup>6</sup>. Ces bons, qui ont permis de faire face aux dépenses immédiates, ont été émis sur le marché financier régional pour des maturités de trois (3) mois à des taux inférieurs ou égaux à 3,75%. A cet effet, un montant total de 1172 milliards de FCFA a été mobilisé par les Etats sur la période avril-mai 2020. Sur ce total, 895,8 milliards de FCFA ont été refinancés par la BCEAO.

Poursuivant sa dynamique, la Banque a lancé successivement en 2021 les Bons de soutien et résilience (BSR) et les Obligations de Relance (OdR). Sur le marché monétaire, cette politique s'est traduite par une hausse des montants levés avec une baisse des taux et un rallongement des maturités allant jusqu'à 15 ans en 2022. A ce titre, sur les années 2021 et 2022, les BSR ont constitué respectivement 32,1% et 38,7% des ressources mobilisés par les Etats, soit 659,8 et 679 milliards en valeur nominale. Les émissions de maturité de 12 mois ont représenté respectivement 1 221 et 883,2 milliards en valeur globale sur ces émissions. Concernant les OdR, elles se sont chiffrées à 2 984,3 en 2021 et 2 2533,6 milliards en 2022, soit respectivement 57,3 % et 41,4% des émissions obligataires.

<sup>6</sup> <https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-006-04-2020-relatif-lemission-de-bons-du-tresor-denommes-bons-covid-19>



**Graphique 12 :** Evolution des maturités des bons et obligations du Trésor sur le marché monétaire



Source : BCEAO

Pour les banques, la BCEAO avait décidé d'assurer la couverture des besoins de liquidité exprimés ainsi que de l'augmentation de l'offre de liquidités de 340 milliards en 2020, chiffré à plus de 8 700 milliards de FCFA à mai 2023, contre moins de 4 500 milliards en janvier 2020. Pour les entreprises, les mesures sont relatives notamment aux aspects suivants : la mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises affectées par la crise, l'érection d'un dispositif de cotation des entreprises non financières, l'appui aux mécanismes de garantie des créances des entreprises mis en place par les Etats dans le contexte de crise.

**Tableau 7 :** Quelques initiatives de la BCEAO

MESURES	CONTENU
Dispositif de soutien aux entreprises affectées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Report d'échéances sur les prêts des entreprises pour trois mois, renouvelable une fois, sans charge d'intérêt, ni frais, ni pénalité de retard ;</li> <li>- Cadre de dialogue et de facilitation (Dispositif Covid) pour les entreprises ne bénéficiant pas de ces reports d'échéance</li> </ul>
Dispositif de cotation des entreprises non financières	<p>Cotation de 1700 entreprises soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 545 bénéficiant de la côte A admissibles automatiquement au refinancement de la BCEAO</li> <li>- 368 entreprises bénéficiant de la cote B admissibles au refinancement de la BCEAO, avec garantie partielle ou totale de l'Etat</li> </ul>
Appui aux mécanismes de garantie des créances des entreprises	<p>Les créances portées sur toutes les entreprises cotées A ou B sont admissibles d'office au refinancement de la BCEAO</p> <p>100 milliards de la BOAD sous forme de lignes de refinancement destinées aux banques, d'une durée de 7 ans, dont 2 ans de différé</p>

Source : BCEAO

## 1.6. INITIATIVES RÉCENTES EN FAVEUR DU FINANCEMENT DES ÉCONOMIES



### 1.6.1. Agence africaine de notation de crédit (ACRA)

La notation de crédit souverain en Afrique fait face à de multiples défis et contraintes notamment : la classification sélective des événements de défaut, la gestion des conflits d'intérêt, les retards et les commentaires limités sur les événements positifs en matière de notation de crédit, l'émission de

notations non sollicitées, la faiblesse des mécanismes de coordination gouvernementale. Ces insuffisances augmentent les risques sur la viabilité de la dette et minent les investissements en faveur des pays africains. En 2022, la tendance générale des notations a été à la baisse, avec 18 pays qui ont vu leurs notes dégradées. A cet égard, plusieurs pays africains se sont plaints des agences internationales de notation financière. Lors de la 77<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies (New York, Septembre 2021), le Président d'alors de l'UA, S.E M. Macky SALL a souligné la perception du risque en Afrique qui est de plus en plus élevée. Par conséquent, les primes d'assurance deviennent de plus en plus élevées rendant les économies africaines peu attrayantes pour les investisseurs.

Face à cette problématique, les dirigeants africains ambitionnent de mettre en place une agence africaine de notation du crédit (ACRA). En Juillet 2023, à l'occasion de la 6<sup>ème</sup> session ordinaire du CTS, l'UA et le MAEP ont fourni un nouveau rapport d'évaluation de la notation du crédit souverain. Les Ministres des finances, de la planification économique et de l'intégration ont approuvé les recommandations issues du rapport notamment : (i) opter pour des produits autres que les euro-obligations, (ii) améliorer l'efficacité et mobiliser les ressources domestiques, (iii) solliciter des notations souveraines auprès des agences de notation émergentes, (iv) renforcer les mécanismes de coordination des pays, (v) mettre en œuvre les recommandations des rapports des ANC, (vi) accélérer la mise en place des autorités de réglementation et l'amélioration des législations des ANC, (vii) œuvrer pour une participation des régulateurs nationaux aux initiatives continentales.

### **1.6.2. Observatoire Africain de la dette**

Face à la lancinante problématique de la dette en Afrique, il devient nécessaire de faire des analyses plus pertinentes de la dette publique prenant en compte différentes dimensions. Parmi celles-ci, figure particulièrement la prise en compte des risques climatiques dans les Analyses de Viabilité de la dette (AVD) souvent assujetties à des hypothèses pessimistes conduisant à des capacités de charge de dette plus élevées et à un rythme plus rapide d'accumulation de la dette.

Dans ce contexte, la mise en place d'un observatoire de la dette devrait permettre d'assurer le suivi des indicateurs de la dette afin que : (i) les niveaux d'endettement soient viables et soutenables et que les risques soient mieux anticipés ; (ii) les pays puissent restructurer rapidement leur dette aux niveaux interne et externe. Pour plus d'homogénéité et de pertinence, les analyses s'appuieront sur les bases de la Banque mondiale et du FMI.

L'Observatoire africain de la dette a trois objectifs principaux : (i) assurer un accès normalisé, fiable et transparent aux données sur la dette publique, notamment les informations sur la restructuration de la dette ; (ii) appuyer le dialogue et la prise de décision sur la dette publique en fournissant des analyses d'experts ; (iii) servir d'outil de renforcement des capacités en matière de dette publique.



## CHAPITRE II : INTÉGRATION PRODUCTIVE

L'intégration productive est une dimension de l'intégration économique qui conduit à une division régionale du travail. Selon la Banque africaine de Développement (BAD), un pays est performant en matière d'intégration productive si ses capacités de production complètent celles d'autres pays de la région. Cette dernière est traduite à travers la mise en œuvre des politiques environnementales, agricoles,

industrielles et minières au niveau continental, régional et national.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la situation de chaque secteur et de présenter les états de mise en œuvre de ces politiques, programmes et projets dans le contexte des crises multiformes.

### 2.1. ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE



#### 2.1.1. Environnement

Cette section analyse, d'un part, les effets des crises multiformes, principalement, ceux liés au changement climatique sur le secteur de l'environnement, et de leur incidence sur la promotion de l'intégration productive en Afrique, dans les CER et au Sénégal, et d'autre part, les initiatives mises en œuvre dans ce secteur au niveau continental, régional et national.

##### 2.1.1.1. Situation de l'environnement en Afrique

L'Afrique est confrontée à de graves problèmes environnementaux, notamment, la dégradation des sols et des écosystèmes, la destruction des habitats, la pollution de l'eau et de l'air et la perte de biodiversité et d'importants déplacements de populations, engendrant souvent des conflits pour l'accès aux ressources naturelles comme les terres agricoles, les zones de pâturage et les ressources en eaux. Ces problèmes ont été davantage aggravés par le changement climatique. Toutefois, l'Afrique est le continent qui contribue le moins aux changements climatiques avec une part des émissions de Gaz à effet de serre (GES) dans le total des émissions mondiales inférieure à 3%. De plus, elle est la région du monde la moins résiliente à ce changement climatique. Elle a enregistré la plus faible valeur de l'Indice de résilience climatique (IRC) moyen (34,6)<sup>7</sup> sur la période 2010-2019, loin derrière l'Europe et l'Asie centrale. Pourtant, c'est le continent qui reçoit la part la plus faible dans le financement climatique. Selon la BAD, cette part est passée de 23 % (48 milliards d'USD) entre 2010–15 à 26 % (73 milliards d'USD) entre 2016–19, créant ainsi un déficit de financement annuel entre 99,9 milliards et 127,2 milliards d'USD sur la période 2020–2030<sup>8</sup>, alors que les besoins de financement sont estimés entre 1,3 billion et 1,6 billion d'USD sur la même période, dont une part plus importante affectée à l'atténuation.

<sup>7</sup> Perspectives économiques en Afrique, BAD 2022

<sup>8</sup> Perspectives économiques de l'Afrique, BAD 2022).



Face à la gravité des impacts survenus et à venir, la CEDEAO renforce son cadre d'intervention en systématisant l'intégration et la prise en compte des impacts des changements climatiques. Dans l'UEMOA, la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD) apporte son soutien aux Etats à travers des financements directs et des ressources concessionnelles mobilisées auprès des fonds dédiés au climat auxquels elle est accréditée (Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Fonds d'Adaptation (FA) et Fonds Vert pour le Climat (FVC)). A ce titre, la BOAD prévoit d'allouer 25% de ses engagements sur la période 2021-2025, au renforcement de la résilience de ses Etats membres face aux changements climatiques.

#### **Encadré 5 :** Financement climatique en Afrique

Lancé en 2007, le **Fonds pour l'adaptation (FA)** constitue le plus original des mécanismes financiers internationaux. Il utilise deux modalités d'accès : l'accès indirect (via les entités internationales) et l'accès direct (via les entités nationales). Le FA donne aux pays en développement les plus vulnérables, à travers cette dernière forme d'accès, la charge d'administrer les ressources qui les aideront à s'adapter aux répercussions de l'évolution du climat. Cette modalité permet aux pays d'accréditer des entités nationales et de canaliser les ressources via ces entités. Le Sénégal a connu, en 2010, la première entité nationale accréditée au monde : le Centre de Suivi Ecologique (CSE). Le secrétariat du FA est assuré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** est un organisme indépendant qui fournit des dons et financements privés visant à couvrir les coûts additionnels de transformation de projets de développement en investissements générant des bénéfices environnementaux globaux à l'intention des pays, y compris les pays africains. Créé en octobre 1991, il finance des projets liés à la biodiversité, la lutte contre les effets du changement climatique, la dégradation des sols et les déchets et produits chimiques. Le FEM, avec l'appui de la BAD, a financé la mise en œuvre de projets d'une valeur de plus de 360 millions de dollars, depuis 2007. En outre, le portefeuille de projets FEM de la Banque africaine de développement continue d'augmenter depuis le début du septième cycle de reconstitution du Fonds (2018-2022).

Le **Fonds Vert Climat (FVC)**, crée en 2011, devrait consacrer 50% de sa mobilisation de ressources à l'adaptation, dont la moitié aux petits États insulaires en développement (PIED), aux pays les moins développés (PMA) et aux États africains. Rien qu'en 2021, et maintenant à mi-parcours de sa première reconstitution (FVC-1), il a plus que doublé sa contribution précédente en approuvant 727 millions de dollars US pour 15 projets ciblant l'adaptation. Le FVC utilise, comme le FA, les deux modalités d'accès : l'accès indirect et l'accès direct.

Le **Fonds pour le Changement climatique en Afrique (FCCA)** est un Fonds créé par la BAD en avril 2014 avec une contribution initiale de 4,725 millions d'euros du Gouvernement allemand en soutien aux pays africains pour renforcer leur résilience face aux impacts négatifs du changement climatique et dans leur transition vers une croissance durable et sobre en carbone. De plus des engagements supplémentaires de 4,7 millions d'euros de la part du Gouvernement italien à la fin de l'année 2015 et de 2 millions d'euros de la part du Gouvernement des Flandres, Belgique, en 2016 ont pu être obtenus par le FCCA. Ce qui a porté le total des contributions au FCCA depuis sa création à plus de 11,4 millions d'euros.

En 2020, le Fonds a pu mobiliser des ressources supplémentaires d'environ 2,256 millions d'euros auprès du Gouvernement des Flandres et de deux nouveaux donateurs, tels que Affaires mondiales Canada (7 millions de dollars canadiens) et le Gouvernement québécois (2 millions de dollars canadiens). Ces ressources supplémentaires continueront à aider les pays africains à intensifier leurs activités de préparation au financement climatique, afin d'accéder à davantage de ressources des fonds climatiques pour mener leurs actions de lutte contre le changement climatique.

À date, 15 projets de petits dons ont été approuvés par le FCCA pour un montant total d'environ 8 millions de dollars US. Ces projets ont apporté un appui à plus de 16 pays africains<sup>9</sup> par le biais de projets nationaux et multinationaux individuels visant à renforcer leurs capacités à accéder au financement climatique international et à mettre en œuvre des projets d'adaptation à petite échelle pour améliorer leur résilience.

<sup>9</sup> le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, l'Eswatini, le Lesotho, le Kenya, le Mali, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, São Tomé et Príncipe, le Sénégal, le Swaziland, le Soudan et Zanzibar - Tanzanie

### 2.1.1.2. Etat de mise en œuvre des politiques, programmes et projets continentaux

L'Union africaine (UA) a mis en place de nombreuses initiatives pour prendre en charge la problématique du changement climatique dont, entre autres, le Programme du Comité des Chefs d'État et de Gouvernement africains sur le Changement climatique (CAHOSCC), la Stratégie et le Plan d'action de l'UA sur le Changement climatique et le Développement Résilient (2022-2032) et le Programme africain pour la relance verte. En juillet 2023, l'UA a adopté la Position commune africaine sur l'Accès à l'Énergie et la Transition juste.

Le CAHOSCC, créé en 2009, a pour but de piloter la position africaine commune sur le changement climatique et de veiller à ce que l'Afrique parle d'une seule voix dans les négociations mondiales sur le changement climatique. La mise en œuvre des initiatives prises dans ce domaine est confiée à l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD)<sup>10</sup>. Dans son Plan stratégique (2020-2023), l'agence a identifié sept (7) priorités stratégiques dont « **La Résilience climatique, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles** » qui concerne le volet environnemental et cinq (5) axes de performance notamment (i) le changement climatique ; (ii) la gestion durable des ressources naturelles et des industries extractives ; (iii) les risques de catastrophes et la gestion du rétablissement ; (iv) l'écotourisme ; et (v) l'évaluation de l'impact environnemental et social et la gouvernance. Par ailleurs, les pays ont adopté en janvier 2014, la position africaine commune sur le changement climatique qui évolue en fonction de l'avancement des négociations et de l'évolution de la situation sur le continent.

S'agissant de la **Stratégie de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient (SCCDD 2020-2030)**, elle constitue un instrument essentiel pour soutenir la collaboration régionale sur le changement climatique et des partenariats internationaux plus efficaces. Elle vise à guider les actions des États membres vers un développement à faibles émissions de carbone. Les quatre (4) axes stratégiques identifiés sont : (i) renforcement des politiques et de la gouvernance ; (ii) adoption des voies et moyens vers un développement transformateur de la résilience climatique ; (iii) amélioration des moyens de mise en œuvre en vue d'un développement résilient au changement climatique ; et (iv) tirer parti des initiatives phares régionales. La stratégie fera l'objet d'une évaluation et d'un examen quinquennal afin de s'assurer qu'elle est à jour, toujours pertinente et qu'elle progresse. Son Plan d'action met l'accent sur une approche centrée sur l'accès équitable de tous les citoyens à la relance économique verte et au développement durable. Ce qui traduit la cohérence entre la SCCDD et le Programme africain pour la relance verte.

Le **Programme de relance verte pour l'Afrique (PRVA)** est une initiative innovante adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) en décembre 2020 en vue d'appuyer de manière durable les efforts de relèvement du continent face aux effets socioéconomiques et environnementaux dévastateurs engendrés par la pandémie à coronavirus (COVID-19). Il vise à contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à renforcer les mesures en faveur de la viabilité de l'environnement et de la prospérité en Afrique, comme préconisé dans la Déclaration de Durban adoptée par la Conférence lors de sa 17<sup>ème</sup> session, en 2019. Le Programme fournit un cadre global qui soutient et coordonne les initiatives en faveur de l'environnement, de l'économie verte et de lutte contre les changements climatiques en Afrique. Ainsi, le 15 juillet 2021, l'UA a lancé son Plan d'action continental pour la relance verte (2022 – 2027), qui vise à contribuer à la réalisation des objectifs du Programme africain de relance verte. Au titre du financement pour la mise en œuvre du Programme,

<sup>10</sup> Le mandat de l'AUDA-NEPAD consiste principalement à coordonner et à exécuter des projets régionaux et continentaux prioritaires afin de promouvoir l'intégration régionale en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063.

un groupe de travail sur le financement et la mobilisation des ressources, co-présidé de la BAD et de la CEA<sup>11</sup> a été créé. A ce titre, la CEA<sup>11</sup> a produit un rapport intitulé « Construire l'avenir pour une relance verte en Afrique » qui examine les politiques et les orientations stratégiques ayant les plus fortes incidences dans le contexte d'une relance verte et s'aligne sur les principes du Programme de relance verte de l'Afrique. En outre, elle a également effectué, en collaboration avec l'Université d'Oxford et Vivid Economics, des études de cas menées en Afrique du Sud et en République Démocratique du Congo (RDC) ont montré que les investissements verts dans les énergies renouvelables, les solutions de transport durables et la réhabilitation fondée sur la nature créent 250% et 130% d'emplois et confèrent à l'économie une valeur ajoutée de 420% et 280% par rapport aux investissements traditionnels respectivement.

La **CEDEAO** a adoptée en 2008 une Politique environnementale dénommée ECOWEP<sup>12</sup>. L'objectif général est d'inverser la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles, d'améliorer la qualité du cadre de vie, de conserver la diversité biologique en vue d'assurer un environnement sain et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de la région.

L'ECOWEP est structurée en 4 axes stratégiques suivants :

Axes stratégiques	Domaines d'intervention prioritaires
<b>1. La Gouvernance Environnementale (Etablissement d'un dispositif sous-régional) et le Renforcement des Capacités à cet effet</b>	1.1. Etablir un mécanisme Permanent de Concertation de haut niveau et de Coordination pour les Politiques et Initiatives environnementales de la sous-région
	1.2. Etablir et appuyer le fonctionnement d'une concertation technique régionale de suivi et d'impulsion de la mise en œuvre des Conventions
	1.3. Promouvoir le Suivi de l'évolution environnementale et la prévention des risques par la mise en place d'un outil technique ad hoc (Observatoire, Centre Régional) de Suivi environnemental ou sous toute autre dénomination)
	1.4. Promouvoir des Partenariats appropriés pour l'Amélioration de la Coopération sous régionale sur les Accords multilatéraux sur l'Environnement.
<b>2. La promotion de la gestion durable des Ressources pour l'amélioration de l'Economie sous régionale dans le respect de l'environnement.</b>	2.1. Améliorer la gestion durable des ressources naturelles sur la base des principes, critères et indicateurs établis en la matière
	2.2. Promouvoir l'Aménagement, la Conservation et le Développement durable des forêts, de la faune et des Pâturages
	2.3. Lutter contre la Dégradation des terres et la désertification
<b>3. La lutte organisée contre des Pollutions et Nuisances, des déchets urbains et des Flux de Produits Dangereux dans l'Economie de la sous-région</b>	3.1. Améliorer les politiques d'urbanisation et de gestion urbaine en prenant en compte les aspects environnementaux
	3.2. Développer et mettre en œuvre un Programme permanent d'appui au traitement des déchets et des produits dangereux y compris la promotion d'approches novatrices et participatives à la gestion des déchets solides et liquides urbains
<b>4. La Promotion de l'Information, de l'Éducation et de la Communication environnementales dans la sous-région</b>	4.1. Promouvoir un programme sous-régional d'Éducation Relative à l'Environnement
	4.2. Renforcer les activités d'information et de communication (IEC) en matière de gestion de l'environnement au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA
	4.3. Promouvoir et encourager des initiatives concourant à une meilleure formation du citoyen, à la reconnaissance des efforts des institutions individuelles dans la communauté CEDEAO-UEMOA

**Source :** La Politique environnementale de la CEDEAO, 2008

<sup>11</sup> Un mandat a été établi par la Commission économique pour l'Afrique pour des services de conseil visant à estimer les coûts pour les principaux domaines prioritaires du Programme de relance, ainsi qu'à formuler une stratégie de mobilisation des ressources établissant l'ordre de priorité de celles-ci.

<sup>12</sup> <http://araa.org/fr/news/protection-de-l-e2%80%99environnement-un-plan-d-actions-valid%C3%A9-pour-renforcer-la-mise-en-%C5%93uvre-de-la>

La question du changement climatique constitue un élément de préoccupation pour la région. A cet effet, il a été relevé au cours de plusieurs réunions régionales, la nécessité d'une action collective et concertée pour soutenir la mise en œuvre effective des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris. C'est dans ce cadre que le Conseil des Ministres statutaires de la CEDEAO a adopté, lors de sa 88<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue en décembre 2022, à Abuja (Nigéria), la **Stratégie régionale climat (2022-2030)** en vue d'accélérer et de renforcer l'action climat dans la région ouest-africaine sur le long terme, et de fédérer les Etats membres pour plus de coordination et de solidarité.

L'objectif général de la stratégie régionale climat de la CEDEAO est de soutenir les Etats membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour le respect de leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris<sup>13</sup>.

La SRC de la CEDEAO est composée d'un volet atténuation et d'un volet adaptation, mais aussi des moyens transversaux pour sa mise en œuvre. La répartition du budget total estimatif de la SRC est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8 :** Budget estimatif de la SRC 2022 – 2030

VOLETS	BUDGET ESTIMATIF (en millions USD)
Adaptation	63,7
Atténuation	32,1
Moyens transversaux de mise en œuvre	30,4
<b>TOTAL</b>	<b>126,2</b>

*Source :* Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO, Avril 2022

**Au sein de l'UEMOA**, un Cadre d'actions prioritaires (CAP 25) a été adopté par la Commission de l'UEMOA pour un horizon de 2021-2025. Le « CAP-25 » constitue une vision adossée à des objectifs stratégiques déclinés en trois (3) axes d'intervention composés de vingt-trois (23) actions phares en cohérence avec les dispositions clés du Traité modifié. Son axe 2 : « Amélioration de l'efficacité des interventions sectorielles » constitue le volet environnemental à travers l'action phare « Renforcement de la résilience des populations face aux aléas et au changement climatique ».

Dans ce cadre, le Conseil des Ministres a adopté, en septembre 2022 plusieurs textes, conformément aux engagements et instruments régionaux et internationaux pertinents auxquels les États membres ont souscrit dans le domaine de l'environnement :

- **Règlement N°05/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022 relatif à la protection et à la mise en valeur du milieu marin et côtier contre la pollution due aux sources et activités terrestres :** le présent Règlement a pour objet de prévenir, réduire, combattre et maîtriser la pollution, y compris celle propagée par voie atmosphérique, due à des sources ou activités terrestres situées sur le territoire communautaire. Il s'agit principalement à travers ce Règlement, de protéger et de conserver l'environnement marin et côtier de l'Union.
- **Règlement n°06/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022 relatif aux normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière offshore :** le Règlement a pour objet de prévenir, réduire voire éliminer toute pollution

<sup>13</sup> L'objectif de l'Accord de Paris est de limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de renforcer les efforts réalisés pour limiter cette élévation à 1,5°C, en soutenant un développement très faiblement carboné d'ici à 2050.



ou dommage à la zone côtière et à l'environnement marin résultant de l'exploration ou de l'exploitation pétrolière ou gazière offshore.

- **Règlement n°07/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022 relatif à la Gestion durable des mangroves** : le Règlement a pour objet de fixer les principes et les modalités de gestion des ressources de l'écosystème mangrove.
- **Règlement n°08/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022 relatif à la Gestion intégrée des Zones côtières** : le Règlement a pour objectif de : (i) promouvoir, une planification intégrée et un développement coordonné des zones côtières, des zones insulaires et des bassins fluviaux ; (ii) préserver l'intégrité du littoral, des zones insulaires et des bassins fluviaux pour l'intérêt des générations présentes et futures ; (iii) garantir l'utilisation durable des ressources naturelles et des services d'écosystèmes, y compris les écosystèmes d'eau douce ; (iv) promouvoir et maintenir la résilience des écosystèmes face aux activités humaines, les aléas naturels et les changements climatiques y compris la protection adéquate des zones sensibles ; et (v) prévenir et réduire la pollution provenant de sources aériennes, terrestres et marines.
- **Règlement n°09/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022 relatif aux règles communes de gouvernance des zones côtières et marines dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine** : le Règlement définit des règles communes de gouvernance des activités liées à la gestion du milieu marin et des zones côtières dans l'Union.

En ce qui concerne le **Sénégal**, une Contribution Déterminée au niveau national (CDN) a été élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de la SRC de la CEDEAO. La CDN, approuvée le 09 Décembre 2020, est un document intersectoriel qui s'inscrit dans le cadre de la vision prospective du « Plan Sénégal Émergent (PSE) ». Elle reprend les acquis de la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) soumise en 2015. La CDN décline l'ambition du Sénégal en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets de changements climatique. La contribution repose sur une composante **atténuation** et une composante **adaptation**.

Pour la composante atténuation, la CDN prévoit une réduction des émissions de GES entre 2025 et 2030 dans différents secteurs prioritaires de l'économie (énergie, agriculture, déchets, industrie, Transport, Elevage, ressources en eau et santé), par rapport aux émissions projetées pour les mêmes années. Les besoins en financement pour l'atténuation des émissions de GES s'élèvent à environ 8,7 milliards de dollars US.

Concernant la composante adaptation, l'objectif visé est d'accroître la résilience des écosystèmes et des populations face aux impacts de la variabilité et du changement climatique. Les besoins en financement pour l'adaptation au changement climatique du Sénégal sur la période s'élèvent à environ 4,3 milliards de dollars US.

**Tableau 9** : Besoins de financement de la CDN

Coût de la CDN (en milliards de FCFA)	Atténuation	Adaptation
Conditionnel	5,2	2,9
Inconditionnel	3,4	1.4
Total	8,7	4,3

Source : DEEC/MEDDTE, 2023

Un bureau chargé de la coordination et du suivi de la CDN, logé à la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC), est mis en place pour appuyer les structures de planification des secteurs concernés par la CDN.

Par ailleurs, le Sénégal s'est doté d'une **nouvelle loi sur la biosécurité**<sup>14</sup>. Cette loi abroge celle de 2009. Il convient de rappeler que la loi n°2009-27 du 8 juillet 2009, en son article 18, pose un principe général d'interdiction d'importer ou de mettre sur le marché des organismes génétiquement modifiés résultant de la biotechnologie moderne, susceptibles de provoquer une dégradation de l'environnement ou déséquilibre écologique ou de nuire à la santé humaine ou animale. Afin d'assurer un meilleur encadrement de l'utilisation des OGM, la loi de 2009 a favorisé la mise en place d'une Autorité nationale de biosécurité (ANB) et d'un Comité national de biosécurité (CNB). Toutefois, elle présentait quelques insuffisances.

Cette nouvelle loi apporte des innovations majeures telles que (i) l'introduction de nouveaux principes directeurs ; (ii) la systématisation de la procédure d'évaluation et de gestion des risques ; (iii) le renforcement des mécanismes d'information et de sensibilisation du public ; (iv) la mise en place de procédures de sécurité différenciées selon le type d'OGM et selon l'activité envisagée ; (v) la consécration du principe de la responsabilité pénale des personnes morales ; et (vi) l'introduction de nouvelles incriminations et le renforcement des sanctions pénales.

Le Sénégal s'est aussi engagé dans une transition énergétique visant à atteindre une production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables à hauteur de 30% d'ici 2025 et à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national à 60%, d'ici 2030. La contribution du MEDDTE à ces objectifs s'est traduite par une installation de près de 30 000 KWc de champs solaires dans les éco villages centre, la mise à disposition d'environ 10 000 foyers améliorés, de 20 000 foyers en banco et de 214 bio digesteurs.

Plusieurs leviers de la transition écologique sont activés au Sénégal, sur la base de nos priorités. Il s'agit de : (i) la promotion des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique); (ii) le développement de l'éco-mobilité ou la promotion du transport durable (Train Express régional-TER, Bus Rapid Transit-BRT, renouvellement du parc automobile de transport...); (iii) la réorientation des pratiques agricoles vers l'agroécologie et l'agriculture biologique ; (iv) la promotion de l'économie circulaire en redirigeant les modèles de production (éco-conception par exemple), d'échange (mutualisation des biens et services) et de consommation (réemploi, recyclage...); (v) l'encouragement à l'écoconstruction et l'efficacité énergétique dans les bâtiments (LPSEDDTE, 2022).

Toutes ces actions ont rendu possible un prélèvement évité en bois de chauffe/énergie de 9,2 tonnes par an. Ceci correspond à une superficie déboisée évitée de 3 092 ha /an et à une capacité annuelle de séquestration de carbone estimée à 6 184 teqCO<sub>2</sub>/an, soit 7% du total des émissions dans les éco villages. Par ailleurs, l'installation des champs solaires a permis d'éviter près de 3 765 teqCO<sub>2</sub>/an (LPSEDDTE, 2022).

En ce qui concerne l'accès aux instruments financiers associés à la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (FA, FEM, FVC), le Sénégal dispose de deux entités nationales accréditées : le CSE au FA et au FVC, et la Banque Agricole (LBA) au FVC. Ces accréditations offrent la possibilité au pays de mobiliser des ressources à travers ces propres institutions nationales, en sus de la voie indirecte (institutions internationales).

### 2.1.2. Agriculture

Le développement agricole dans le continent africain est fortement entravé par la faible quantité de semences subventionnées, la mauvaise répartition des intrants ainsi que par la problématique de la

---

<sup>14</sup> Loi n° 2022-20 du 14 juin 2022 portant sur la Biosécurité

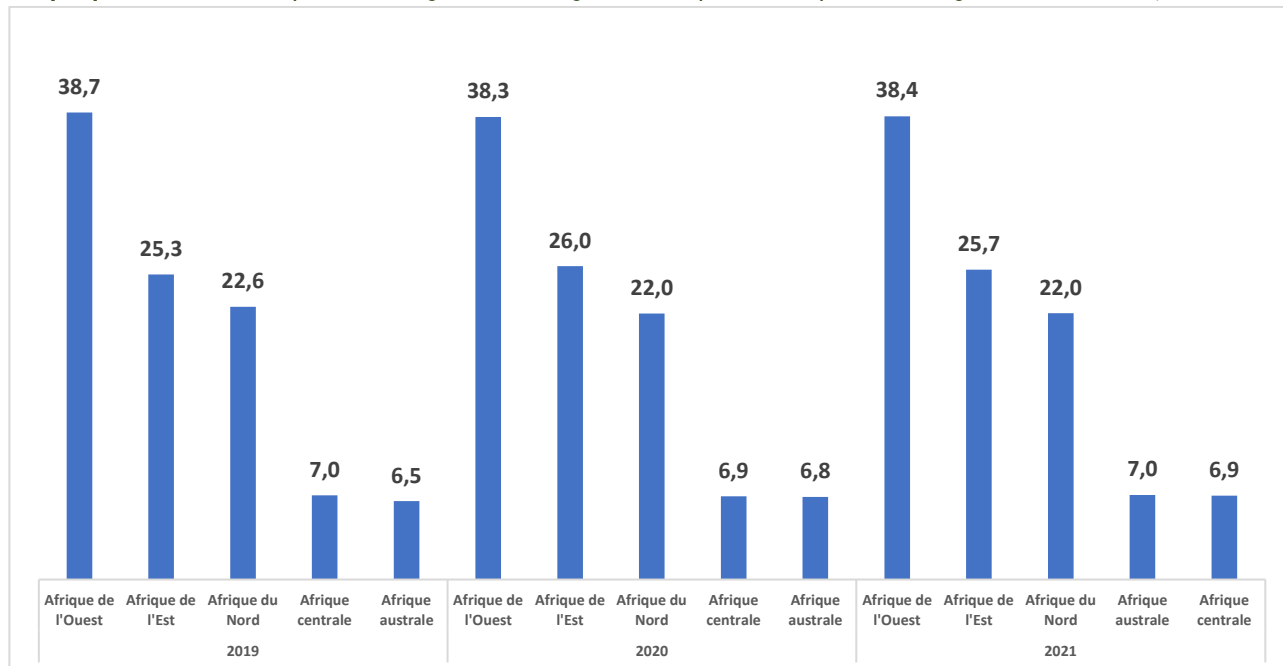
maîtrise de l'eau, les techniques agricoles rudimentaires, l'insuffisance des terres agricoles et la mauvaise qualité des sols. Ces derniers sont caractérisés par leur carence en nutriments, elle-même liée à un déficit d'apport en engrais. La crise mondiale de la filière des engrais, exacerbée par la guerre en Ukraine, la pandémie de COVID-19, ainsi que la crise énergétique, a considérablement amplifié ce déficit. En plus de ces crises, les changements climatiques et leurs effets sur la production au cours de ces dernières années, ont poussé les chefs d'Etats africains et les organisations régionales et sous régionales à s'interroger sur les problèmes de productivité agricole et de sécurité alimentaire dans le continent.

### 2.1.2.1. Situation agricole régionale

Le continent africain a enregistré la plus forte croissance de la valeur ajoutée agricole dans le monde sur la période 2012-2021 (FAO, 2022) avec une progression moyenne de 3,5 % contre une moyenne mondiale de 2,8 %, supérieure à celle des Amériques (1,5 %), de l'Europe (0,6 %) et de l'Asie (3,3 %).

Par région, l'évolution de la production agricole présente des alternances de haut et de bas (Voir Graphique 13). En 2021, l'Afrique de l'Ouest est la région qui a enregistré plus de production agricole sur la même période, avec une part de 38,4% suivie de l'Afrique l'Est (25,7%) et de l'Afrique du Nord (22,1%). Toujours en 2021, l'Afrique centrale est la région agricole la moins productive avec une part de 6,9%. Cette performance peut être imputable aux efforts sur les apports d'intrants, mais aussi aux progrès notoires enregistrés par certains pays dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur les engrais.

**Graphique 13 :** Part de la production agricole des régions d'Afrique dans la production agricole du continent, 2019-2021



**Source :** FAOSTAT 2022, calculs auteurs.

La performance de l'Afrique de l'Ouest est tirée par la production agricole du Nigéria (53,3%) et du Ghana, avec une moyenne de 12,5%.

**Tableau 10:** Valeur de la production agricole des pays de la CEDEAO (hors Libéria) dans la production totale, 2019-2021

Pays	Valeur production agricole en millions de dollars US			Part des pays CEDEAO en %		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Nigéria	67700,8	6662,9	67595,0	54,5	52,9	53,3
Ghana	15465,7	1567,2	15875,9	12,5	12,4	12,5
Côte d'Ivoire	11895,1	12237,6	12108,3	9,6	9,7	9,5
Mali	6841,6	7378,7	7261,4	5,5	5,9	5,7
Niger	5345,7	5809,4	4727,0	4,3	4,6	3,7
Bénin	4739,5	4449,9	4595,7	3,8	3,5	3,6
Sénégal	2824,6	3601,8	3860,0	2,3	2,9	3,0
Burkina Faso	2378,7	2573,4	3491,0	1,9	2,0	2,8
Sierra Leone	2149,9	2530,8	2292,2	1,7	2,0	1,8
Togo	2056,7	2166,2	2177,2	1,7	1,7	1,7
Guinée	2031,3	2088,9	2107,4	1,6	1,7	1,7
Guinée-Bissau	398,0	411,5	426,7	0,3	0,3	0,3
Gambie	164,9	171,6	170,7	0,1	0,1	0,1
Cabo Verde	161,3	165,2	168,4	0,1	0,1	0,1

Source : FAOSTAT 2022, calculs des auteurs

\*Les données sur la valeur de la production agricole du Libéria ne sont pas disponibles.

Au Sénégal, la production agricole a connu une hausse de 7,2%, s'établissant à 3 860,1 millions de dollars US, en 2021 contre 3 601,8 millions dollars en 2020. Cette évolution est imputable principalement à la hausse de la production de plusieurs denrées alimentaires (DAPSA, 2021).

### 2.1.2.2. Etat de mise en œuvre des politiques, programmes et projets agricoles

En **Afrique**, la Déclaration de Malabo sur « l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie », adoptée en juin 2014, constitue l'instrument principal de mise en œuvre du Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA).

Le socle du PDDAA est de trois niveaux à savoir « Contribution de l'agriculture à la croissance et au développement inclusif » (niveau 1), « Transformation et croissance inclusive et soutenue du secteur agricole » (niveau 2) et « Renforcement des capacités des systèmes pour produire les résultats » (niveau 3).

Le suivi de la mise en œuvre des engagements<sup>15</sup> de la Déclaration est effectué à travers la production d'un rapport d'examen biennal. Le troisième cycle d'Évaluation biennale (EB) qui s'est déroulé dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a été sanctionné par la publication du rapport biennal en 2021<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Il y a 7 engagements

<sup>16</sup> Les deux premiers rapports ont été publiés en 2017 et 2019.



Avec un score global de 4,32, le continent n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de Malabo d'ici à 2025. Cette situation est imputable en grande partie à la pandémie de COVID-19 et ses impacts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire sur le continent. L'évaluation de la performance globale par pays, en 2021, montre que dans l'ensemble, seul le Rwanda (7,43) est resté sur la bonne voie au cours des trois cycles d'évaluation. Le Sénégal avec un score 5,7 contre 5,18 en 2019 et 3,8 en 2017, n'est pas encore sur la bonne voie.

En ce qui concerne le financement, le rapport montre que seuls 4 pays ont investi au moins 10%<sup>17</sup> de leurs dépenses nationales dans l'agriculture. Il s'agit de l'Égypte, d'Eswatini, des Seychelles et de la Zambie. La part des dépenses agricoles du Sénégal dans le budget général hors dettes et charges communes est de 8,3%, en 2021 et 8,9%, en 2022. Par ailleurs, si l'on tient compte de l'intensité en capital du secteur agricole et en considérant la part des investissements agricoles dans le budget général, ce taux serait de l'ordre de 13,7% en 2022.

Au titre de l'engagement 5 « Stimuler le Commerce intra- africain des produits de base et des services agricoles », dont l'objectif est de tripler les échanges intra-africains de produits et de services agricoles d'ici à 2025, la note globale du continent était de 2,44 par rapport à un objectif de 5,0 contre 2,8 en 2019, ce qui signifie que le continent n'était pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif concernant cet engagement. Seuls cinq (5) États membres sur les 51 (Botswana, Djibouti, Nigéria, Sénégal et Sierra Leone) étaient sur la bonne voie, contre vingt-neuf (29) en 2019. En outre, seuls le Nigéria et le Sénégal sont restés constamment sur la bonne voie tout au long des trois cycles de rapport d'EB.

**La CEDEAO** a adopté<sup>18</sup>, en janvier 2005 à Accra, sa Politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest (PACAO). Pour le financement de cette politique, et conformément au dispositif du PDDAA, la CEDEAO a également adopté, en 2010, un Programme régional d'investissement agricole (PRIA) ayant comme déclinaison au niveau de chaque Etat membre un Programme national d'Investissement agricole (PNIA)<sup>19</sup>. Les trois premiers objectifs spécifiques concourent aux résultats du niveau 2 du cadre PDDAA continental, alors que les résultats de l'objectif spécifique n°4 du COS s'inscrivent dans le niveau 3 du cadre PDDAA « Renforcement des capacités des systèmes pour produire des résultats ».

Pour la mise œuvre de la PACAO (ECOWAP), 4 objectifs spécifiques ont été définis tels que : (i) « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorales et halieutiques via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production », (ii) « Promouvoir des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles, inclusives et compétitives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional », (iii) « Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations vulnérables » et (iv) « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et agroalimentaire ».

Les trois premiers objectifs spécifiques concourent aux résultats du niveau 2 du cadre PDDAA continental, alors que les résultats de l'objectif spécifique n°4 s'inscrivent dans le niveau 3 du cadre PDDAA « Renforcement des capacités des systèmes pour produire des résultats ».

La coordination de la mise œuvre de la PACAO est assurée par l'Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA). A cet égard, au titre de l'année 2022 un financement de 300 millions de

<sup>17</sup> Déclaration de Maputo adoptée en 2003.

<sup>18</sup> Décision A/DEC.11/01/05 la politique agricole de la CEDEAO en janvier 2005

<sup>19</sup> Voir Rapport sur l'Intégration régionale, 2021.

dollars a été mobilisé pour 12 projets/initiatives/programmes couvrant les secteurs (i) de l'élevage, transhumance et pastoralisme, (ii) de la pêche et aquaculture, (iii) de la productivité et compétitivité agricole, (iv) de l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique, (v) de la gestion des pesticides, lutte contre les ravageurs des plantes et les normes SPS, (vi) de la résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle, et (vii) du renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

En outre, la 89<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres de décembre 2022, à Abuja, a validé : (i) le manuel de procédures du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF/FRAA) dont le budget global s'élève à 5 353 097<sup>20</sup> Euros, (ii) la stratégie de mobilisation des ressources extérieures pour le FRAA et (iii) la Stratégie de Communication.

Par ailleurs, la Commission a présenté l'état des réalisations en fin 2022, de la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA), des mesures phytosanitaires et de lutte contre les nuisibles et maladies des plantes, de la gestion des ennemis des cultures de statut économique et de quarantaine notamment les frugivores, les mouches des fruits de la mangue (culture d'exportation), du développement de l'élevage et gestion de la transhumance transfrontalière et pastoralisme, agriculture écologique et organique de la pêche et l'aquaculture, etc.

**Au titre de la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA)**, près de 4000 tonnes de céréales ont été achetées pour renforcer la capacité physique de l'RRSA. Toutefois, en raison des difficultés liées aux crises en cours, les stocks donnés aux Etats membres sont en retard de recouvrement. En effet, le Mali, le Burkina Faso, le Niger ont demandé des reports de délais de reconstitution des stocks prêtés.

**Au titre des mesures phytosanitaires et de lutte contre les nuisibles et maladies des plantes**, l'action phare réalisée a été le lancement, en collaboration avec le CILSS et l'UEMOA, du Comité régional d'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest (COAHP/WAPRC).

**Au titre de la gestion des ennemis des cultures de statut économique et de quarantaine**, un réseau de surveillance des insectes ravageurs a été installé dans 14 pays membres de la CEDEAO, permettant de lancer des alertes aux producteurs sur le risque phytosanitaire en temps réel et aux exportateurs de la région de se conformer aux cahiers de charge vis-à-vis des pays importateurs européens.

**Au titre du développement de l'élevage et de gestion de la transhumance transfrontalière et pastoralisme**, les actions réalisées portent notamment sur la sensibilisation des journalistes des radios communautaires au niveau des régions frontalières, la formation de magistrats, d'agents des forces de défense et de sécurité sur les enjeux et les défis du pastoralisme et la nécessité de respecter les textes nationaux et régionaux, d'agents des collectivités et des services d'hydraulique sur la démarche d'ingénierie sociale au tour des infrastructures agropastorales.

**En ce qui concerne l'agriculture écologique et organique**, la Commission de la CEDEAO a travaillé avec les États membres pour intégrer l'approche « l'agriculture biologique et écologique » dans les plans nationaux d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A cet effet, le projet pilote PATAE financé par l'Union européenne et couvrant 5 pays, a été étendu à tous les États membres de la CEDEAO.

**Au titre de la pêche et l'aquaculture**, plusieurs activités ont été réalisées en 2022. Il s'agit principalement de (i) la signature d'un protocole d'accord tripartite entre la CEDEAO, le Comité des pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) et la Commission sous régionale des pêches

---

<sup>20</sup> Rapport final Projet d'« Appui à la Politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) »

(CSR) facilitant l'ancrage institutionnel de ces Organismes Régionales des Pêches avec la Commission de la CEDEAO ; (ii) l'élaboration d'un cadre stratégique provisoire pour l'économie bleue de la CEDEAO (ECOBESF) couvrant la pêche, l'aquaculture, l'exploitation minière, le tourisme, le commerce et les cours d'eau douce ; (iii) la coordination des activités en Afrique de l'Ouest sur la pêche et l'aquaculture avec une contribution significative au programme décennal de pêche et d'aquaculture des 79 pays membres de l'OACPS.

Au-delà de ces actions concrètes, la CEDEAO exécute plusieurs autres programmes visant à renforcer la résilience de la région face aux défis multiformes. Entre autres :

- **Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS 2015-2027)** : Son objectif global est d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays sahéliens. Le projet est mis en œuvre par le CILSS qui en assure également la coordination d'ensemble sous le leadership politique de la CEDEAO et de l'UEMOA (+ la Mauritanie et le Tchad) et par les ministères en charge de l'élevage ou du développement rural dans chacun des six pays bénéficiaires. La phase 2 (2022-2027) est financée à hauteur de 375 Millions USD, par le Fonds de l'Association internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale.

- **Feuille de route sur les engrais et la santé des sols en Afrique de l'Ouest et au Sahel** : adoptée en 2023, elle vise à renforcer la filière des engrais et à améliorer la santé des sols en Afrique de l'Ouest et au Sahel sur la période 2025-2035. Pour atteindre cet objectif, la Feuille de route s'aligne avec le projet de Plan d'Action pour l'Afrique pour les engrais et la santé des sols. A ce titre, elle compte mettre en œuvre les mêmes axes prioritaires que le Plan d'Action que sont : (a) le renforcement des politiques sectorielles et du cadre politique et réglementaire ; (b) l'amélioration de l'accès aux engrais organiques et minéraux ; (c) une meilleure efficacité et une utilisation plus durable des engrais organiques et minéraux ; et (d) le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités humaines. Elle s'appuie sur les mêmes 7 propositions d'engagement qui sont enregistrés dans le tableau suivant :

**Tableau 11** : les 7 propositions d'engagement du Plan d'actions pour les engrais et la santé des sols

<b>Engagement 1</b>	Tripler la production et la distribution nationales d'engrais organiques et minéraux.
<b>Engagement 2</b>	Mettre à la disposition d'au moins 70 % des petits exploitants agricoles du continent des recommandations agronomiques ciblées pour des cultures, des sols et des conditions climatiques spécifiques afin d'assurer une plus grande efficacité et une utilisation durable des engrais.
<b>Engagement 3</b>	Inverser la dégradation des terres et restaurer la santé des sols sur au moins 30 % des sols dégradés.
<b>Engagement 4</b>	Rendre pleinement opérationnel le mécanisme africain de financement des engrais (AFFM) afin d'améliorer la production, l'achat et la distribution d'engrais organiques et minéraux, ainsi que les interventions en faveur de la santé des sols.
<b>Engagement 5</b>	Formuler et mettre en œuvre des politiques et des réglementations afin de créer un environnement propice aux interventions en matière d'engrais et de santé des sols.
<b>Engagement 6</b>	Développer et promouvoir un renforcement systémique des capacités nationales en matière de pratiques et de technologies de gestion des engrais et de la santé des sols adaptées au contexte local.
<b>Engagement 7</b>	Veiller à ce qu'au moins 70 % des petits exploitants agricoles aient accès à des services de vulgarisation et de conseil de qualité en matière d'engrais et de santé des sols, tant de la part des systèmes de vulgarisation, publics que privés.

**Au niveau de l'UEMOA**, la mise en œuvre de la politique agricole de l'Union (PAU) adoptée en 2001 a connu des résultats mitigés. Ainsi, en 2023, la Commission et les pays membres ont entamé un

processus de réflexion sur le bilan et les perspectives de la PAU en vue d'anticiper la préparation de la PAU 2 et sa nouvelle génération d'instruments de mise en œuvre.

**Au Sénégal**, l'ECOWAP est mise en œuvre à travers deux types de plans : (i) le Plan National d'Investissements Agricoles du Sénégal (PNIA) qui traitent des priorités nationales, et le Plan Régional d'Investissement Agricole (PRIA) qui gère les interdépendances et fédère les investissements et les mesures de politiques publiques. Alors que la PAU est mise en œuvre à travers la Stratégie nationale de souveraineté alimentaire (SNSA 2024-2028) récemment adopté en remplacement du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS 2014-2023).

Le PNIA a été mis en œuvre dans un contexte particulier dominé par un changement de régime politique au Sénégal survenu en 2012. Ce changement a nécessité du temps pour ajuster les orientations du PNIA sur les nouvelles priorités nationales définies dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), unique référence de la politique économique et sociale du Sénégal depuis 2014. Les résultats sont encourageants, même si les cibles projetées n'ont pas toutes été atteintes.

Le PNIASAN du Sénégal (deuxième génération PNIA 2) est l'instrument principal de financement de la dimension agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui, dans le secteur agricole, a planifié « des actions qui visent à mettre en œuvre une approche intégrée favorisant le développement de chaînes de valeur et la structuration des filières. Le PNIASAN est parfaitement articulé au **Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable (PASAD 2021-2025)** qui est considéré comme un levier d'action de la politique sectorielle.

La mise en œuvre du PASAD permettra de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et de manière spécifique de faire passer des niveaux de production (i) céréalière de 3 519 milliers de tonnes, en 2020 à 5 451 milliers de tonnes, en 2025 ; (ii) industrielle de 2 107 milliers de tonnes, en 2020 à 2 685 milliers de tonnes, en 2025 ; et (iii) production horticole de 3 903 milliers de tonnes, en 2020 à 4 894 milliers de tonnes, en 2025. Son financement est estimé à 1 021 milliards de FCFA.

Par ailleurs, la vision du PASAD s'insère parfaitement dans la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) et est articulée au Plan Sénégal Emergent (PSE). Elle est également en cohérence avec la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) et le Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (PNIASAN) mais aussi avec le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Les politiques agricoles nationales déclinées à travers le PNIA s'insèrent dans le cadre du PSE et sont en conformité avec les politiques agricoles régionales notamment la PAU, ECOWAP et PDDAA.

**Tableau 12 :** Articulation PSE/PASAD// PNIASAN/ ECOWAP/PDDAA

PDDAA	ECOWAP	PSE	PNIASAN	PASAD
Niveau 2 : Transformation et croissance inclusive et soutenue du	Axe 1 : Accroître de la productivité et la compétitivité de l'agriculture		Axe 1 : Croissance durable de la productivité et de la production agrosylvo-pastorale et halieutique	Axe 2 : Croissance durable de la productivité et de la production agricole
	Axe 2 : Promouvoir des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles, inclusives et compétitives, orientées vers la demande		Axe 2 : Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et	Axe 1 : Amélioration et sécurisation de la base productive



secteur agricole »	régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional		orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	
Niveau 3 PDDAA : Renforcement des capacités des systèmes pour produire les résultats	Axe 4 : Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et du secteur agroalimentaire	Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	Axe 3 : Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Axe 4 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole
Niveau 2 PDDAA : Transformation et croissance inclusive et soutenue du secteur agricole »	Axe 3 : Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations vulnérables		Axe 4 : Renforcement du capital humain	Axe 3 : Renforcement des services agricoles
			Axe 5 : Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	

Source : DAPSA, 2022

**La Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (SAS)** a pour vision de promouvoir « Un secteur primaire, moteur de la relance économique et sociale durable, afin d'atteindre notre souveraineté alimentaire dans les meilleurs délais ». L'objectif de la stratégie est d'assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, de développer une meilleure résilience face aux divers aléas et d'impulser un développement économique et social, à l'horizon 2030. Quatre orientations stratégiques (Voir Tableau 12) sont déclinées pour la mise en œuvre de la SAS. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un budget d'un montant total 4 771 500 297 350 FCFA est prévu.

**Tableau 13:** Articulation PAU/ PSE /SNSA/PNDIES

PAU	PSE	Stratégie Nationale de Souveraineté Alimentaire	Programme National de Développement Intégré de l'Élevage au Sénégal
<u>Axe d'intervention 1</u> : L'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production	<b>Axe 1 : Transformation structurelle et croissance économique</b>	<u>Orientation stratégique 1</u> : Augmenter durablement la disponibilité d'aliments en quantité et en qualité suffisantes	Accroissement de la productivité et des productions animales,
<u>Axe d'intervention 2</u> : L'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées		<u>Orientation stratégique 2</u> : Renforcer le financement, les services de Recherche & Développement et de Conseil	Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage
<u>Axe d'intervention 3</u> : L'insertion de l'agriculture de l'espace UEMOA dans le marché régional et Mondial		<u>Orientation stratégique 3</u> : Promouvoir l'accessibilité physique et économique d'une alimentation diversifiée et nutritive aux populations	
		<u>Orientation stratégique 4</u> : Renforcement du cadre institutionnel	Amélioration de la mise en marché des produits animaux

Source : DAPSA, 2022

Par ailleurs, le Sénégal a mis en œuvre, depuis 2014, plusieurs sous-projets/programmes en lien avec l'axe 1 du PSE. Il s'agit principalement (i) de la Stratégie nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (2015-35), (ii) de la première phase du Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS1-SN 2015-2021)<sup>21</sup>, et (iii) du Plan national de Développement de l'Élevage.

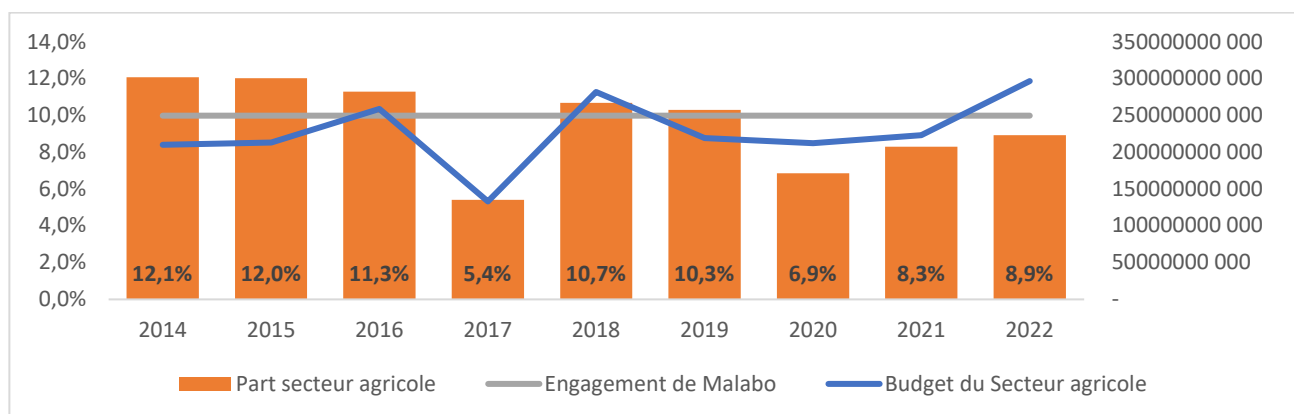
- **La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience (SNSAR 2015-35)** est un cadre stratégique qui vise à fournir à l'Etat et à tous les acteurs intervenant dans le domaine de la Sécurité alimentaire et de la résilience, un référentiel d'orientation et de coordination des interventions. Son financement se fera à travers les ressources publiques, notamment le budget national et les dotations des Partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales, du secteur privé.

- **Le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel du Sénégal (PRAPS2-SN)** en cours de mise en œuvre depuis 2022, s'aligne parfaitement à la Stratégie nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (SNSAR 2015-2035). L'objectif du PRAPS2-SN est « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel ». Il est financé à hauteur de 30,18 milliards de FCFA.

- **Le Programme National de Développement Intégré de l'Élevage au Sénégal (PNDIES 2014-2023)** », a été élaboré en 2014 avec comme objectif général de développer des chaînes de valeur animales compétitives, durables et pourvoyeuses d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes et de contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire du Sénégal. Son coût total est estimé à 78,60 millions d'EUR (51,56 milliards de FCFA) hors taxes et hors douanes.

Comparé aux autres pays africains, on pourrait déjà apprécier les efforts du Sénégal dans le domaine agricole. En effet, au titre de l'engagement du PDDAA relatif à « allouer 10% du budget à l'agriculture », la part des dépenses agricoles du Sénégal dans le budget général hors dettes et charges communes est de 8,3%, en 2021 et 8,9%, en 2022. Par ailleurs, si l'on tient compte de l'intensité en capital du secteur agricole et en considérant la part des investissements agricoles dans le budget général, ce taux serait de l'ordre de 13,7% en 2022.

**Graphique 14:** Evolution de la part des dépenses agricoles dans le budget global et engagement de Malabo



Source : DPB/MFB, 2022

En outre, seuls le Nigéria et le Sénégal sont restés constamment sur la bonne voie tout au long des trois cycles de rapport d'EB en ce qui concerne l'engagement « tripler les échanges intra-africains de produits et de services agricoles d'ici à 2025 ».

<sup>21</sup> Le PRAPS-SN est une déclinaison du PRAPS (2015-2027) de la CEDEAO

## 2.2. INDUSTRIE, MINES ET HYDROCARBURES



L'Afrique dispose d'un potentiel considérable en matière de développement industriel, au regard de ses marchés intérieurs en pleine croissance, de son important réservoir de main-d'œuvre et de ses ressources naturelles. Malgré tout ce potentiel, l'Afrique demeure le continent le plus sous industrialisé à cause principalement du manque de vision politique, de l'instabilité politique, de la faiblesse de la taille du marché, des difficultés d'accès au financement, et du faible niveau du capital humain.

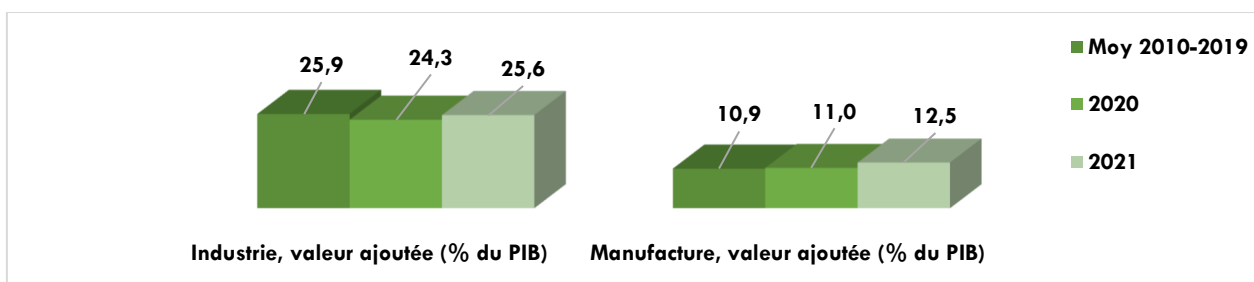
Ainsi, de nombreux pays et des CER ont mis en place de vastes programmes de transformation économique. Les piliers de ces programmes ont pour base l'industrialisation. Toutefois, la pandémie de Covid-19, apparue au début de 2020, a perturbé les efforts soutenus d'industrialisation en Afrique.

### 2.2.1. Industrie

#### 2.2.1.1. Situation de l'industrie en Afrique

Pour assurer sa prospérité l'Afrique doit miser sur le développement industriel dans la mesure où elle dispose d'énormes potentialités en ressources naturelles (minières, agricoles, etc.). Toutefois, la part de l'industrie dans le PIB est faible, 25,1% sur la période 2019-2021 alors qu'elle se situe à 34,7% en Asie de l'Est et au Pacifique et à 29,2% en Amérique latine et aux Caraïbes. Elle présente une légère augmentation passant de 24,3% du PIB en 2020 à 25,6 % du PIB en 2021. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB est également très faible (12,5% du PIB en 2021) et n'atteint pas l'objectif de l'Agenda 2063 de l'UA qui était fixé à 15%.

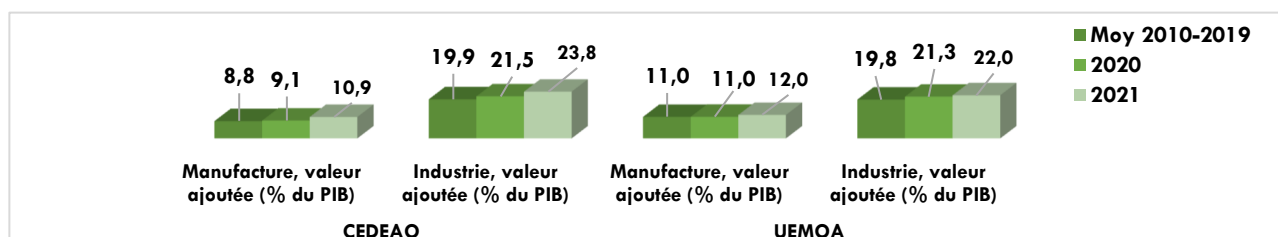
**Graphique 15 :** Part des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB de l'Afrique, 2019 -2021



**Source :** Banque mondiale (WDI, 2022), Calcul des auteurs

Au niveau de la CEDEAO, la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB en moyenne s'est établie à 23,8% en 2021, contre 21,5% en 2020. Celle de l'industrie manufacturière est passée de 9,1% en 2020 pour s'établir à 10,9% en 2021. La même situation est enregistrée au sein de l'UEMOA, avec une hausse de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de 11% en 2020 à 12% en 2021. Cette tendance haussière est imputable en grande partie aux performances enregistrées dans les domaines manufacturiers, avec notamment l'accroissement de la production de pétrole raffiné et des produits alimentaires (BCEAO, 2021).

**Graphique 16:** Part des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB de la CEDEAO-UEMOA, 2019-2021



Source : Banque mondiale (WDI, 2022), Calcul des auteurs

Au Sénégal, la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB en moyenne a enregistré une tendance haussière passant de 23,2% en 2020 à 24,5% en 2021. Celle de l'industrie manufacturière est passée de et 14,3% en 2020 pour s'établir à 14,8% en 2021.

**Tableau 14:** Part des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB du Sénégal, 2019-2021

Année	Part de la valeur ajoutée (% du PIB), Sénégal	
	Industrie	Manufacture
2010-2019	23,3	16,4
2020	23,2	14,3
2021	24,7	14,8

Source : Banque mondiale (WDI, 2022), Calcul des auteurs

### 2.2.1.2. Etat de mise en œuvre des politiques industrielles régionales

**L'Union africaine** a défini plusieurs domaines prioritaires en vue de mettre en œuvre l'Initiative pour le Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). L'objectif de l'AIDA est d'améliorer la sécurité alimentaire, la santé et les compétences technologiques. A ce titre, quatre chaînes de valeur ont été ciblées par l'UA dont (i) les produits pharmaceutiques, (ii) les aliments pour nourrissons, (iii) les vêtements en coton et (iv) les véhicules. Ensemble, elles vont permettre d'accroître le commerce intrarégional en Afrique, de réduire les importations, de diversifier les économies et de créer des emplois pour les femmes et les jeunes. En effet, lors du sommet UE-UA à Bruxelles, en février 2022, les dirigeants africains se sont engagés à stimuler le commerce intra-africain en appuyant l'industrialisation et le développement de chaînes de valeur et d'approvisionnement durables et résilientes.

**Au titre de la chaîne de valeur pharmaceutique**, l'Afrique dispose d'un potentiel d'exportation de plus d'un milliard d'euros en médicaments. Toutefois, 65 % de ce potentiel ne sont pas exploités. En revanche, le contient est fortement dépendant des importations. En effet, les importations actuelles s'élèvent à hauteur de 13 milliards d'euros, entraînant un déficit commercial de 12,6 milliards d'euros. A cet égard, il devient primordial de développer cette chaîne de valeur en vue de renforcer la résilience aux chocs de la chaîne d'approvisionnement.

C'est dans ce contexte que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé une initiative pharmaceutique ancrée dans la ZLECAf qui sera pilotée aux Comores, à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, à Maurice, au Rwanda, aux Seychelles et au Soudan. L'initiative vise à appuyer les efforts déployés par les États parties pour exploiter les opportunités commerciales du secteur



pharmaceutique dans le cadre de la ZLECAf. A ce titre, elle adopte une approche en trois volets, notamment une production localisée, des achats groupés et des cadres réglementaires et de qualité harmonisée.

Les améliorations attendues de cette initiative comprennent un accès amélioré à des médicaments et des équipements efficaces, sûrs et abordables ; une augmentation du commerce intra-africain de produits pharmaceutiques ; et une baisse significative du coût des médicaments. Cela permettra de libérer une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les gouvernements africains à une époque où la dette augmente.

Par ailleurs, lors de la réunion des ministres africains de la santé, tenue à Luanda, du 14 au 17 avril 2014, les États membres de l'Union africaine ont été priés d'allouer des ressources au projet d'Agence africaine du médicament<sup>22</sup>. Cette agence chercherait à harmoniser les réglementations sur les médicaments en Afrique et à améliorer l'accès aux produits médicaux sûrs, efficaces et de qualité sur le continent.

**S'agissant des vêtements en coton**, l'Afrique est le plus grand producteur (1 585, 8 millions de dollars entre 2019 et 2021) et avec des recettes d'exportation de plus de 88 millions de dollars<sup>23</sup> de coton brut vers le reste du monde. La production de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 84,3% de la production totale de l'Afrique. Cependant, 90 % du coton brut africain est exporté vers l'Asie, tandis qu'il est un importateur net de fils et de tissus. Les fabricants africains de vêtements en coton n'importent que 7 % des fils de coton et 6 % des tissus en coton du continent.

Le potentiel d'exportation des vêtements en coton pourrait augmenter considérablement si les étapes intermédiaires de la chaîne de valeur telles que la transformation du coton en fils et en tissus étaient également réalisées sur le continent. Cela offre des opportunités d'investissement stratégique en visant la diversification des lieux de production, et d'en rapprocher certains des marchés de l'UE dans une optique de sous-traitance de proximité afin de réduire le risque de perturbation de la chaîne d'approvisionnement<sup>24</sup>.

Les défis auxquels le continent est confronté pour développer la chaîne de valeur des vêtements en coton sont : (i) un manque d'intégration verticale de la chaîne de valeur (il n'existe que quelques filatures et une production limitée de fils et de tissus), (ii) la pression concurrentielle des producteurs à bas prix d'Asie ainsi que des marchés informels et des marchés d'importation de l'occasion, (iii) le manque d'informations sur les opportunités commerciales et la mise en relation des acheteurs et des vendeurs, (iv) la visibilité limitée des marques africaines, tant au niveau continental que mondial, etc.

A cet effet, pour exploiter le potentiel d'exportation des vêtements en coton en vue de promouvoir la chaîne de valeur des vêtements en coton, la mise en œuvre des recommandations suivantes est nécessaire. Il s'agit entre autres : de la connaissance des accords commerciaux principalement la ZLECAf, de la visibilité limitée des marques africaines, tant au niveau continental que mondial, de l'améliorer la durabilité et appuyer la transition verte et de la capacité limitée pour l'obtention d'une certification relative aux normes de durabilité.

**Concernant la chaîne de valeur de l'automobile**, avec un potentiel d'exportation estimé à 9 milliards d'euros d'ici à 2026, dont près de 10 % au sein du continent, le secteur automobile est parmi ceux

---

<sup>22</sup> Le Traité portant création de l'Agence africaine du médicament a été signé le 11 février 2019 à la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine

<sup>23</sup> FAOSTAT, 2022

<sup>24</sup> Fabriqué par l'Afrique : Créer de la valeur par l'intégration

ayant les plus forts potentiels de croissance pour le commerce intra-africain. En effet, le potentiel d'exportation intra-africain pourrait augmenter de 3,7 milliards d'euros<sup>25</sup>. L'intégration de la chaîne de valeur promet de donner un nouvel élan au potentiel d'exportation du secteur automobile en Afrique.

Par ailleurs, 23 pays africains, dont 8 PMA, pourraient exporter des intrants de manière compétitive pour la chaîne de valeur de l'automobile. Quatre d'entre eux (Égypte, Kenya, Maroc et Afrique du Sud) pourraient exporter le produit final de manière compétitive.

Pour réaliser le plein potentiel de développement et d'intégration de la chaîne de valeur automobile en Afrique, il devient nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre de recommandations. Il s'agit entre autres : (i) d'accélérer la formulation et l'adoption d'un plan de développement du secteur automobile africain ; d'investir dans les efforts actuels menés par l'Organisation africaine de normalisation et soutenus entre autres par Afreximbank, afin de les intensifier et d'harmoniser les normes du secteur automobile en Afrique ; de permettre la transformation et le raffinage au niveau local des matières premières ; et de revoir les structures fiscales et tarifaires sur les intrants et les produits finaux.

**Concernant la chaîne de valeur aliments pour nourrissons**, l'Afrique importe chaque année pour 570 millions d'euros de préparations alimentaires pour nourrissons. Ce montant devrait dépasser de 1,1 milliard d'euros d'ici à 2026. Cette hausse attendue de la demande présente d'importantes opportunités d'investissement dans la chaîne de valeur de l'alimentation infantile en Afrique. En dépit de son abondance, de fruits et légumes, de céréales et d'autres ingrédients utilisés dans les préparations alimentaires pour nourrissons, des produits agricoles souvent exportés sans transformation, les importations d'aliments pour bébés sont 10 fois supérieures aux exportations.

Outre la réduction de la dépendance aux importations et l'augmentation de la valeur ajoutée locale, le renforcement de la chaîne de valeur au niveau continental pourrait générer des opportunités pour les PME et pour les femmes, dont la participation dans le secteur est élevée. Pour libérer le potentiel de développement de la chaîne de valeur des aliments pour nourrissons, la mise en œuvre de plusieurs recommandations par les États est primordiale. Ces recommandations sont, entre autres : (a) d'élaborer une stratégie pour le développement du secteur aux niveaux national et régional ; (b) d'investir le long de la chaîne de valeur ; et (c) d'appuyer et renforcer les efforts déployés au niveau continental et dans tous les secteurs pour harmoniser les normes et reconnaître les certifications d'évaluation de la conformité.

C'est pour traduire en réalité palpable ces opportunités que les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains se sont réunis à Niamey, en novembre 2022, lors d'un Sommet extraordinaire sur l'industrialisation et la diversification économique de l'Afrique avec pour thème général : « *Industrialiser l'Afrique : renouveler les engagements en faveur d'une industrialisation et d'une diversification économique, inclusive et durable* ».

Le Sommet avait principalement pour objectif de mobiliser l'élan politique souhaité, les ressources, les partenariats et les alliances en faveur de l'industrialisation du continent, une problématique actuelle qui impacte son développement.

En marge de ce Sommet, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel ont lancé l'Indice d'industrialisation en Afrique (All

---

<sup>25</sup> Fabriqué par l'Afrique : Créer de la valeur par l'intégration

2022) et présenté le projet d'Observatoire africain de l'industrie. Ces trois institutions ont publié la première édition du rapport commun dénommé « **Rapport sur l'Indice d'industrialisation en Afrique (AII)** ». L'étude a fourni une évaluation à l'échelle nationale des progrès réalisés par les 52 pays africains. Les résultats de cette étude ont indiqué que les six premiers pays qui ont un AII très élevé en 2021, sont respectivement l'Afrique du Sud (0,84), suivie de près du Maroc (0,83), de l'Égypte (0,79), de la Tunisie (0,77), des Îles Maurice (0,67) et de l'Eswatini (0,64).

**Au sein de la CEDEAO**, plusieurs initiatives ont aussi été engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique industrielle commune. Il s'agit principalement (i) du Programme Système Qualité en Afrique de l'Ouest (PSQAO) ; (ii) de la Politique industrielle de l'automobile (PIA) de la CEDEAO ; (iii) du Projet de développement de l'Industrie pharmaceutique régional de la CEDEAO (DIPRC) ; (iv) de la Politique Textile, Habillement, Vêtements de la CEDEAO et de l'UEMOA.

#### ➤ **Programme Système Qualité en Afrique de l'Ouest (PSQAO)**

Le programme système qualité en Afrique de l'Ouest (PSQAO) est l'un des programmes qui met en œuvre la politique qualité de l'Afrique de l'Ouest (PQAO) adoptée en 2013 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement par l'Acte Additionnel A/SA.1/02/13.

La mise en œuvre du PSQAO a été marquée par : (i) le soutien à l'opérationnalisation du Système d'Infrastructure Qualité de la CEDEAO, qui comprend l'élaboration et l'adoption d'un projet de Règles de Procédures pour son opérationnalisation, et la révision du Modèle et des Procédures d'Harmonisation des Normes de la CEDEAO (ECOSHAM) ; (ii) la validation du texte juridique sur l'harmonisation de la procédure de réglementation technique de la CEDEAO ; (iii) l'harmonisation des règlements techniques relatifs aux normes harmonisées sur les appareils électriques produits ou commercialisés dans la région ; et (iv) la validation des documents-cadres du Système de Certification de la CEDEAO, qui a été officiellement adopté par le Comité d'Évaluation de la Conformité de la Communauté de la CEDEAO (ECOCONF) et opérationnalisation du Comité d'Évaluation de la Conformité.

Par ailleurs, le programme a soutenu la mise en œuvre de 12 Politiques Nationales Qualité dans les États membres de la CEDEAO dont le Sénégal. En effet, dans le cadre de l'accréditation et du soutien aux laboratoires, la capacité du système régional d'accréditation a été renforcée avec la reconnaissance des systèmes d'accréditation de l'UEMOA (SOAC), du Ghana (GHANAS) et du Nigéria (NiNAS) par la Coopération Africaine d'Accréditation (AFRAC). En décembre 2022, deux nouveaux systèmes d'accréditation (ISO IEC 17024 & ISO IEC 17065) ont été élaborés dans le cadre des labels de qualité (ECOQMARK) et 10 laboratoires ont été accrédités dans la région. En outre, une plateforme de services de réparation et de maintenance pour les laboratoires (ECOLAB) a été mise en place et un test d'inter-comparaison pour les laboratoires de la région a été organisé.

Dans le domaine de la qualité, la mise en œuvre du PCAO a abouti à l'élaboration de trente-quatre (34) projets de normes proposés pour les chaînes de valeur du manioc, de la mangue, du textile et des vêtements et à l'examen de dix (10) normes internationales sur les outils de TIC mis à disposition.

#### ➤ **Politique industrielle de l'automobile (PIA) de la CEDEAO**

La politique industrielle de l'automobile (PIA) de la CEDEAO a pour vision de « *créer une chaîne de valeur automobile régionale durable d'ici 2030* ». La PIA découle de la stratégie industrielle révisée de la CEDEAO. Elle est axée sur le développement de la chaîne de valeur automobile en renforçant les

capacités des États membres dans les domaines de l'assemblage, de la production et de la commercialisation des véhicules.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique automobile régionale, la CEDEAO a déterminé les composantes de la chaîne de valeur automobile dans les différents pays de la région à l'horizon 2030. Les composantes de la chaîne de valeur automobile identifiées et autorisées pour leurs fabrications dans la région sont les suivantes : **batteries plomb-acide** (Sénégal), **filtres à air** (Sierra Leone et Ghana), **filtres à huile** (Sierra Leone, Nigéria, Ghana, Togo et Libéria), **balais d'essuie-glace** (Côte d'Ivoire, Nigéria, Sierra Leone et Libéria), **plaquettes de freins** (Togo et Nigéria), **jantes de roues en acier** (Togo), **échappements** (Bénin), **amortisseurs** (Sierra Leone), **composants du système de freinage et composants de direction et de suspension** (Nigeria, Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Togo). En effet, neuf<sup>26</sup> des 15 pays de la région détiennent le potentiel de production des intrants et de spécialisation dans ces composantes. A cet égard, une étude sur les composantes de cette chaîne de valeurs automobile de la CEDEAO, financée par Afreximbank, a été effectuée par l'Automotive Investment Holdings Group (AIH) pour le compte de la Commission de la CEDEAO. Le rapport de l'étude a été validé par les experts des Etats membres en octobre 2022<sup>27</sup>. L'étude a présenté les estimations de la demande, la dotation en ressources, les opportunités, le potentiel de création d'emplois sectoriel pour chaque pays membre destiné à la fabrication d'une ou plusieurs composantes de la chaîne de valeur automobile.

#### ➤ **Projet de développement de l'Industrie pharmaceutique régional de la CEDEAO (DIPRC)**

Le Plan pharmaceutique régional de la CEDEAO (PMPA) est un document primordial de la stratégie sectorielle régionale et lui sert de feuille de route pour accomplir sa vision pour le secteur pharmaceutique à travers la promulgation des politiques pharmaceutiques, la fourniture d'appui à la production pharmaceutique, entre autres. Il vise la création de centres d'excellence de référence pour les laboratoires de contrôle de qualité, la bioéquivalence, la biodisponibilité et les essais cliniques de produits médicaux. L'ensemble des solutions proposées est en cohérence avec l'approche stratégique de la Commission de l'Union africaine et du Plan pharmaceutique régional de la région (PPRC).

Par ailleurs, la « Déclaration d'Abidjan pour l'industrialisation pharmaceutique de l'Afrique de l'Ouest » de 2019 a pour vision de consolider la résilience de l'écosystème de santé de la région et à promouvoir l'intégration régionale. Cette Déclaration porte sur des engagements concrets pour transformer les menaces en opportunités. Elle est structurée par 5 actions concrètes qui contribueront à la réussite des Couvertures Sanitaires Universelles (CSU), à l'emploi des jeunes et à l'amélioration de la croissance économique. Il s'agit de : (a) la mise en place d'un Conseil Stratégique Régional doté d'un Secrétariat exécutif ; (b) la création d'une plateforme collaborative à vocation régionale ; (c) le développement d'une stratégie orientée vers principalement la création de pôles d'excellence dans la région ouest africaine, la création d'entreprises pharmaceutiques régionales championnes ; (d) la mise en place d'un fonds régional d'investissement et d'un plan d'investissement et de développement industriel pharmaceutique pour des projets non concurrentiels dans les pays de la CEDEAO ; et (e) la création d'un climat des affaires propice au développement industriel. Ces actions concrètes sont en cours de mise en œuvre.

Le projet DIPRC a pour vision de mettre en place un écosystème régional de réglementation pharmaceutique efficace en proposant des programmes d'assistance technique et de renforcement

<sup>26</sup> Le Sénégal, la Gambie, la Sierra Leone, le Togo, le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Libéria, le Ghana et le Nigéria

<sup>27</sup> Rapport annuel du Président de la Commission de la CEDEAO sur l'état de la communauté, décembre 2022.



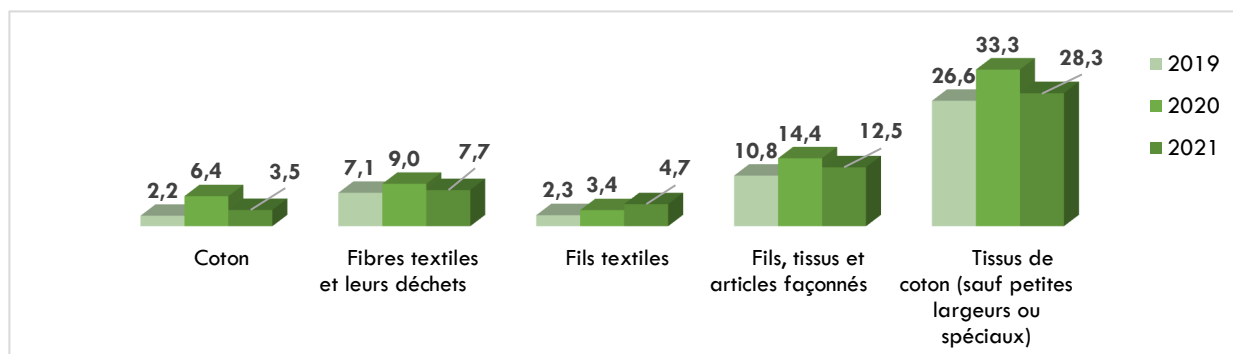
des capacités des autorités régionales de réglementation des médicaments. Dans le cadre de sa mise en œuvre, la CEDEAO a signé, en mars 2022, un protocole d'accord de 3,56 millions de dollars avec la BAD pour le développement de l'industrie pharmaceutique dans la région.

### ➤ Politique Textile, Habillement, Vêtements de la CEDEAO et de l'UEMOA

L'industrie du textile et de l'habillement a connu une croissance rapide ces derniers temps. Elle a contribué à la transformation industrielle de l'Afrique et a créé des millions d'emplois. Elle présente un grand potentiel de valeur ajoutée et de création d'emplois. En effet, il est estimé une création de valeurs jusqu'à 600% le long de la chaîne de valeur du coton. De plus, cette industrie est composée d'une majorité de micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Ces dernières pourront rapidement générer des emplois décents (qualifiés ou non) notamment pour les jeunes et les femmes.

Par ailleurs, le développement de la chaîne de valeur de l'industrie coton, textile et de l'habillement de la CEDEAO est principalement dominé par les pays dits du Coton-4 (ou C-4). Il s'agit de trois pays membres de la CEDEAO (le Bénin, le Burkina Faso et le Mali) et du Tchad. Ils sont les premiers producteurs et exportateurs de coton du continent africain et comptent ensemble pour 3 % de la production mondiale totale pour près de 8% des échanges mondiaux. Le Bénin est premier pays producteur de coton de la région avec 587 656 tonnes, suivi respectivement par le Burkina Faso (411 969 tonnes) et le Mali (390 000 tonnes).

**Graphique 17 :** Part des exportations coton, fibres, fils et tissus de la CEDEAO vers l'Afrique



Source : CNUCED (2022), Calcul des auteurs

Par ailleurs dans l'UEMOA, la vision de l'Organisation professionnelle des Industries cotonnières et textiles (OPICT), traduite dans son Plan d'Actions ou Feuille de Route, est de développer la transformation locale du coton-fibre et des produits qui en dérivent et de les vendre en Afrique de l'ouest, en Afrique et sur les marchés internationaux, afin que la filière soit durablement compétitive, crée davantage d'emplois et contribue significativement au développement économique et social, et à l'éradication de la pauvreté en Afrique de l'ouest d'ici 2030. L'objectif global est de relever les défis de la filière coton-textile dans la sous-région UEMOA, en boostant la fabrication et la commercialisation des produits industriels et artisanaux (coton-textiles de l'espace UEMOA) pour accroître localement la valeur ajoutée, les emplois et les retombées pour les Etats, les industriels, les artisans et les producteurs à la base.

L'OPICT regroupe pour le moment des industries dans les Etats membres de l'UEMOA. Cependant, sa vocation est de s'étendre à tout l'espace ouest africain, en réunissant les professionnels industriels et les organisations des artisans pour consolider et développer la filière.

**Le Sénégal**, dans le cadre de l'actualisation de sa politique industrielle, a adopté en octobre 2021 la Politique et la Stratégie d'industrialisation du Sénégal (PSIS 2021-2035) qui est en parfaite cohérence

avec la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO. L'objectif principal de cette PSIS est de développer la compétitivité de l'industrie sénégalaise et ses capacités productives dans la transformation des matières premières agricoles, sylvo-pastorales et halieutiques, des unités de transformation des ressources minérales et des hydrocarbures, d'augmenter la couverture locale de la demande nationale en produits pharmaceutiques et de favoriser l'émergence de pôles industriels dans des secteurs à haute intensité technologique dont l'économie numérique notamment l'industrie 4.0. Il s'agit également de faciliter les processus de transformation industrielle à travers la mise en place de leviers d'industrialisation tels que, entre autres, l'amélioration de l'environnement des affaires par des réformes, le développement d'infrastructures industrielles et logistiques, le développement du capital humains, mais aussi une bonne gouvernance du secteur.

La stratégie d'industrialisation est déclinée en trois phases quinquennales de 2021-2025, 2026-2030 et 2030-2035, avec un Plan d'actions prioritaires couvrant la période 2021-2025. Le projet est évalué à près de 5 380 milliards FCFA de financement public qui permettra de mobiliser un financement privé de 470 à 650 milliards par an). En outre, les phases sont structurées autour de programmes prioritaires, comprenant chacun un ensemble de lignes d'action et de projets dont certains sont en cours de mise en œuvre. C'est le cas par exemple du Projet des Agropoles érigé depuis 2023 en Programme national de Développement des Agropoles du Sénégal.

### ➤ **Projet des Agropoles**

Le Projet de zone de transformation agro-industrielle (PZTA) ou Agropole a principalement comme objectif de « **contribuer à la transformation structurelle de l'économie du Sénégal, de développer l'écosystème de l'investissement privé dans le secteur agro-industriel, d'augmenter la production des filières prioritaires et le taux de transformation des produits agricoles et de contribuer à la création d'emplois décents et durables** ». Ce projet est composé de cinq (5) agropoles dont deux (2) en cours d'exécution (Centre et SUD), une (1) en cours financement (Nord), une (1) en phase de négociation de contrat (Ouest) et une (1) non encore entamée (Est).

#### • **L'agropole SUD**

Par rapport aux infrastructures, le module central d'Adéane est en cours de finalisation. Les travaux seront livrés au courant du premier semestre de 2024. La mise en service de l'ensemble des plateformes permettra de mobiliser un investissement supplémentaire de plus de 160 millions d'euros à travers la société de construction et d'exploitation qui sera mise en place à cet effet. A travers l'exploitation de l'agropole SUD, les PME/PMI pourraient catalyser plus de 40 millions d'euros d'investissement dans l'agro-industrie.

Par rapport à l'appui au PME/PMI, les résultats suivants ont été obtenus :

- 81 unités de transformation agro-alimentaire accompagnées dans le cadre d'un programme de mise à niveau technique, technologique et financier ;
- 788 570 284 FCFA d'investissement attendus pour un montant de primes octroyé de 373 364 814 FCFA au profit de 36 entreprises dont 78% de TPE ;
- 10 nouveaux produits (chips maïs, farine enrichie, vinaigre de cajou, lait de cajou, marmelade de cajou) ont été développés à partir de l'anacarde et du maïs et testés de manière concluante pour diversifier l'offre de produits transformés des entreprises ;
- 130 code-barres ont été acquis pour 13 entreprises (01 lot de 10 codes par entreprise) situées dans les trois régions.

En termes de création d'emploi, 921 emplois non qualifiés créés avec la construction module central d'Adéane (dont 77% de jeunes). A travers les PME-PMI accompagnées, 594 emplois ont été créés dont 201 permanents et 393 temporaires

- **L'Agropole Centre**

L'aménagement du module régional de Fatick est finalisé à hauteur de 70%. La réception provisoire est prévue au courant de l'année 2024. La mise en service de l'ensemble des plateformes permettra aux PME/PMI de catalyser plus de 100 millions d'euros d'investissement privé additionnel. La mise en service de l'ensemble des infrastructures permettra aussi de créer 129 500 emplois directs (dont 50% Femmes et 60% Jeunes) et 208 300 indirects. Aussi ; 24 PME ont été appuyées par le Bureau de Mise à Niveau (BMN) dont 17 ont obtenu un accord de subvention de 486 752 000 FCFA sur des investissements approuvés d'un total de 2 624 000 000 FCFA.

- **L'Agropole Nord**

Le financement est évalué à 283,05 millions d'euros et sera couvert par la BAD (86,89 millions), la BID (60 millions), la BOAD (45 millions), le sponsor privé (76,64 millions) et l'Etat (14,52 millions). A date, seul le financement de la BAD est mobilisé.

En termes de réalisations attendues, l'Agropole-Nord devra permettre la transformation et mise en marché d'environ 2,121 millions de tonnes de produits agricoles. En plus de son impact financier et économique, le PZTA-Nord devrait induire la création de 129 800 emplois directs dans les filières ASPH ciblées et 298 800 emplois indirects dans les services connexes. En mettant en place un écosystème intégré, tenant compte de l'existant et facilitant la production, la transformation et la commercialisation des produits transformés sur les marchés intérieurs et extérieurs, le Projet assurera la captation de valeur ajoutée sur les produits ASPH et la génération de revenus additionnels pour les ménages. Il est attendu du PZTA-Nord la génération d'un chiffre d'affaires annuel d'environ 162,9 milliards de FCFA, y compris pour les petits producteurs.

- **L'Agropole Est**

Des démarches sont entreprises pour disposer des ressources nécessaires pour réaliser les études de faisabilité et lever le financement y afférent.

Par ailleurs, les différentes stratégies industrielles déclinées à travers la PSIS s'insèrent dans le cadre du PSE et sont en conformité avec la Stratégie industrielle révisée de la CEDEAO.

**Tableau 15 :** Articulation entre Stratégie industrielle révisée de la CEDEAO/PSE/PSIS

Stratégie industrielle révisée de la CEDEAO	PSE	PSIS
Priorité 1 : Agro-industries	Axe 1 : transformation structurelle et croissance économique	Projet de zone de transformation agro-industrielle (PZTA) ou <b>Agropole</b>
Priorité 2 : Industrie pharmaceutique		Stratégie de développement de l'industrie pharmaceutique du Sénégal
Priorité 3 : Industrie de l'automobile et de la construction mécanique		Politique industrielle de l'automobile du Sénégal (Pari industriel Automobile du Sénégal)

**Source :** Auteurs

## 2.2.2. Mines et Hydrocarbures

### 2.2.2.1. Situation minière en Afrique

Le continent africain regorge de potentiels en ressources importantes pour devenir la prochaine frontière mondiale du développement dans le secteur minier. En effet, l'Afrique représente 30% des réserves mondiales en pétrole, en gaz et en minéraux (IISD<sup>28</sup> 2020). Elle possède à elle seule plus de 60 types de minerais différents, totalisant ainsi un tiers des réserves minérales mondiales, tous minerais confondus. Selon toujours l'IISD, le continent renferme 90% des réserves de platinoïdes ; 46% pour le diamant ; 40% pour l'or et 10% des réserves pétrolières.

La part des exportations de produits miniers<sup>29</sup> de l'Afrique vers le reste du monde a connu une légère baisse passant de 9,5% (122 milliards USD) en 2021 à 8,3%<sup>30</sup> (105 milliards USD) en 2022. Les produits minéraux du chapitre 26 de la nomenclature douanière (minerais, scories et cendres) sont les plus exportés en 2022 avec une part de 10,3%. Celle des hydrocarbures était de 7,2% (290 milliards USD) en 2022 contre 7,5% en 2021 (191 milliards USD), soit une baisse de 0,3%. Quant aux importations de produits miniers et des hydrocarbures, elles sont relativement faibles avec respectivement 18 milliards USD et 147 milliards USD en 2022.

Dans la zone CEDEAO, les exportations de produits miniers vers le reste du monde sont passées de 33 milliards USD en 2021 à 24 milliards USD en 2022. Celles des hydrocarbures sont établies à 68 milliards USD en 2022 contre 50 milliards USD en 2021. Quant aux importations de produits miniers en 2022, elles sont estimées à 1,3 milliards USD et représentaient 3,0% des importations totales de la région. Celles des hydrocarbures sont estimées à 41,9 milliards USD.

Le sous-sol sénégalais renferme une grande variété de richesses minérales : phosphates, or, zircon, argile, attapulgites, argiles céramiques et industrielles, ilménite, rutile, manganèse, basalte, etc. En 2022, les produits miniers les plus exportés sont ceux du chapitre 25 de la nomenclature douanière en particulier le ciment vers le Mali (54 milliards FCFA) et de l'or vers la Suisse (404,8 milliards FCFA). Quant aux importations, elles proviennent essentiellement des Émirats arabes unis et sont constituées principalement de chaux (43,2 milliards FCFA en 2022 contre 28,7 milliards FCFA en 2021)<sup>31</sup>.

Concernant les hydrocarbures, d'importantes découvertes de pétroles et de gaz sont notées dans la zone des blocs de Sangomar offshore profond (les pétrolières de SNE-1 : capacité estimée, 530 millions de barils de pétrole), de Saint-Louis offshore profond (réserves gazières de Grand Tortue Ahmeyim (GTA) : capacité estimée, 560 milliards m<sup>3</sup> de gaz naturel) et de Cayar offshore (gaz naturel de Yaakar et Téranga : capacités respectives, 420 milliards de mètres cubes de gaz naturel et 140 milliards de mètres cube de réserves). Ces découvertes classent le Sénégal dans les dix premières places au rang mondial en termes de disponibilité de ressources. Les potentialités associées au pétrole et au gaz devraient contribuer à moyen et long terme, à une transformation structurelle de l'économie et à une amélioration des conditions de vie des populations du pays. Actuellement, sur l'ensemble du bassin sénégalais, seul le champ Gadiaga/Sadiaratou situé sur le bloc on shore de Diender est en cours de production.

<sup>28</sup> International Institute for Sustainable Development

<sup>29</sup> Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments (chapitre 25) ; Minerais, scories et cendres (chapitre 26) ; Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés ... (chapitre 71)

<sup>30</sup> Les statistiques de UN COMTRADE et de l'ITC 2020, Calcul des auteurs

<sup>31</sup> Données de l'ANSD



### 2.2.2.2. Les Politiques minières régionales

**La vision minière pour l'Afrique (VMA) de l'Union africaine**, adoptée en 2009, a pour objectif de « favoriser l'exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières en tant que fondement d'une croissance durable et d'un développement socio-économique généralisé en Afrique ». La VMA, reconnaît la contribution apportée par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle au développement économique local en promouvant les droits des femmes et la justice entre les femmes et les hommes. Elle établit un régime fiscal progressif capable d'endiguer la fuite des ressources du continent par la fraude et l'évasion fiscales et par les flux financiers illicites provenant du secteur minier. La VMA défend le principe du consentement libre, préalable et éclairé pour les communautés concernées par les activités minières et envisage les impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation minière. La mise en œuvre de la VMA est assurée à travers les principaux instruments que l'Union africaine a mis en place notamment le Centre Africain de Développement minier (CADM), le Cadre de Gouvernement Africain sur le secteur minier (CGASM) et le Pacte avec le secteur privé de la VMA.

En mai 2021, l'Accord d'installation du siège du Centre Africain de Développement Minier (CADM) en Guinée a été signé par la Commission de l'Union Africaine. Cette implantation permettra à ce pays d'être à l'avant-garde de la politique minière et de contribuer à orienter le développement de ce secteur en Afrique.

**La mise en œuvre de la vision a été transposée par la CEDEAO** à travers l'adoption d'un certain nombre de textes communautaires. Il s'agit principalement de la Directive minière C/DIR 3/05/09 du 27 mai 2009 portant sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier ; de l'Acte Additionnel A/SA.16/02/12 portant adoption de la politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO (PDRMC) ; de Loi-Modèle de la CEDEAO sur l'exploitation minière et le développement des ressources minérales (EMMMDA) adoptée en 2020.

Dans cette dynamique, la CEDEAO a entamé un processus de mise en place d'un Observatoire géo-extractif et un système de cadastre minier. En outre, des initiatives sont déployées pour développer la base de données géo-extractives et l'information statistique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte additionnel portant Loi-Modèle de la CEDEAO, la Commission de la CEDEAO a initié une étude pour l'élaboration d'une stratégie régionale de développement des matières premières minérales et des intrants miniers (SMF & MIDS). Cette stratégie devrait permettre à la région « d'utiliser sa dotation minérale pour soutenir la croissance, le développement, l'industrialisation et la création d'emplois, en établissant les liens entre les chaînes d'approvisionnement minières locales, les matières premières minérales stratégiques dans la fabrication régionale, les infrastructures, l'agriculture et d'autres secteurs et les autres minéraux ».

Le projet de rapport d'étude a été soumis aux ministres sectoriels pour examen et validation.

#### ➤ **Projet de code minier communautaire révisé de l'UEMOA**

Seize (16) ans après la mise en œuvre de son Code minier adopté en 2003, la Commission de l'UEMOA a procédé à la révision du code minier communautaire en vue de résoudre les insuffisances relevées notamment la faible prise en compte des intérêts des communautés des zones d'accueil des activités minières, les difficultés d'approvisionnement locale des biens et services miniers, la non-réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation et l'application des droits de douanes en phase de recherche minière. Ainsi, en juin 2023, le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté le Règlement portant code

minier communautaire de l'UEMOA. Ce Règlement vise à doter l'Union d'un cadre juridique harmonisé favorable au développement économique durable et qui assure un équilibre entre la nécessité de mettre en place des mesures incitatives pour attirer les investisseurs et celle de protéger la base du revenu et les ressources des Etats membres.

Le **Sénégal** a mis en place plusieurs initiatives qui encadrent la gestion du secteur minier. Il s'agit de la révision du Code minier en 2016, de l'adoption de la Stratégie nationale de Développement du Contenu local dans le secteur minier (SNDCL) en 2021 et de la Stratégie nationale d'encadrement et de promotion des mines artisanales en 2022. En outre, plusieurs programmes et projets visant la promotion de l'exploitation minière sont en cours de mise en œuvre, en particulier le projet de « Hub minier régional », le Projet d'encadrement et de promotion des mines artisanales, etc. Dans ce dernier, il a paru opportun d'apporter une plus grande rationalisation avec un nouveau dispositif réglementaire relatif à l'activité d'orpaillage, à la définition et à la délimitation de couloirs d'orpaillage et des conditions d'ouverture et d'exploitation de comptoirs de commercialisation de métaux précieux et pierres précieuses.

Les innovations apportées par ce Code, sous le bénéfice de ces considérations sont entre autres :

- l'extension de l'obligation de réhabilitation des sites à partir de la phase de recherche pour les projets n'ayant pas abouti à l'exploitation ;
- le renforcement du dispositif de contrôle et de surveillance de l'activité minière ;
- le réaménagement des dispositions relatives à la confidentialité des données afin de se conformer aux obligations de transparence de la norme de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ; et
- l'orientation du Programme social minier vers un Fonds d'appui au développement local.

La loi n° 2016-32 du 08 novembre 2016 portant nouveau Code minier du Sénégal s'aligne sur les dispositions communautaires de l'UEMOA, de la CEDEAO et de la Vision minière pour l'Afrique (VMA).

#### ➤ **Stratégie nationale de développement du contenu local dans le secteur minier (SNDCL)**

La Stratégie nationale de Développement du Contenu local dans le secteur minier (SNDCL) a été adoptée en 2021 au regard des priorités définies dans le cadre du Plan Sénégal Emergent et de la nécessité d'optimiser davantage les retombées issues de l'exploitation minière. Cette stratégie vise « *Une exploitation minière, intégrée à l'économie sénégalaise et qui contribue à la compétitivité des PME/PMI et aux performances nationales en matière de développement durable* » en vue de créer les conditions d'une économie sénégalaise compétitive, capable de créer des richesses pour les générations à venir. La SNDCL du Sénégal est en conformité avec la Vision minière pour l'Afrique (VMA), les recommandations communautaires de la CEDEAO et de son Plan Sénégal Émergent (PSE).

La mise en œuvre de la SNDCL s'appuie sur la Loi n° 2022-17 du 23 mai 2022 relative au contenu local dans le secteur minier dont l'objectif principal est « de promouvoir et développer le contenu local dans le secteur minier ».

Par ailleurs, l'article 8 de cette loi élargit le Fonds d'Appui au Développement du Contenu local (FADCL) créé par la loi n° 2019-04 du 1<sup>er</sup> février 2019 au secteur minier. Le FADCL permet aux entreprises locales d'obtenir le soutien pour le renforcement de leurs capacités techniques et financières à long terme afin de mieux répondre aux exigences des normes internationales. Ainsi, la signature des décrets n° 2023-979 du 4 mai 2023 fixant les modalités de la fourniture locale, des

biens et services dans le secteur minier, n°2023-990 du 4 mai 2023 portant organisation et fonctionnement du comité national de suivi du contenu local dans le secteur des hydrocarbures et des mines et n° 2023-991 du 4 mai 2023 fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'appui au développement du contenu local dans les secteurs des hydrocarbures et des mines (FADCL) va permettre, entre autres d'atteindre les objectifs du FADCL.

### ➤ **Le projet « Hub Minier Régional » au Sénégal**

Le projet « Hub Minier Régional » au Sénégal est un projet parmi les vingt-sept (27) projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE). Son objectif est de « faire du Sénégal le centre de référence de services miniers de l'Afrique de l'Ouest » à l'horizon 2035, en vue d'attirer les fournisseurs et opérateurs de services miniers de référence internationale. Trois zones ou hubs ont été identifiées notamment le Hub de Kédougou, de Tambacounda et de Dakar-Thiès. Le coût global du Hub minier régional a été estimé à 509 milliards de francs CFA dont 379 milliards pour les infrastructures, 120 milliards pour les projets et 10 milliards pour les réformes et la gouvernance.

Dans le processus de préparation du « LAB » par le Bureau opérationnel du suivi du Plan Sénégal émergent (BOS/PSE), un atelier d'Orientation Stratégique s'est tenu en juillet 2021. Au titre des réalisations, quelques avancées sont relevées avec notamment l'identification de plus de 150 investisseurs parmi lesquels 120 ont manifesté un intérêt pour participer au processus du projet. En outre, une nouvelle orientation stratégique est en phase de structuration et consiste en l'aménagement et la construction du site du hub minier.

### ➤ **Le Projet d'encadrement et de promotion des mines artisanales**

Le Projet d'encadrement et de promotion des mines artisanales est une déclinaison opérationnelle de la stratégie d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (2023-2035). Son lancement a été effectué en décembre 2021 à Kédougou et sa validation en septembre 2022 à Dakar. Le projet vise « *la transformation des mines artisanales en opportunités de développement économique et social* »<sup>32</sup>.

La mise en œuvre de ce projet permettra d'effectuer la délimitation des zones réservées exclusivement à l'orpaillage dans les régions de Kédougou et de Tambacounda, la définition d'un cadre juridique approprié à ce type d'exploitation et les modalités d'ouverture de comptoir de commercialisation de métaux et pierres précieuses.

Par ailleurs, les politiques minières nationales déclinées à travers la SNDCL s'insèrent dans le cadre du PSE et sont en conformité avec les politiques minières régionales.

---

<sup>32</sup> RAC 2022 du Ministère des mines et de la géologie

**Tableau 16:** Articulation VMA/Textes CEDEAO/Code minier UEMOA/PSE/Code minier Sénégal/ Stratégies, programmes et projets miniers du Sénégal

VMA	TEXTES CEDEAO	CODE MINIER DE L'UEMAO	PSE	CODE MINIER DU SENEGAL	STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS MINIERES DU SENEGAL
Amélioration de la qualité des données géologiques		<p>Règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003 portant adoption du Code minier communautaire de l'UEMOA</p> <p>Le code a pour but d'aplanir les disparités et de gérer l'inadéquation des cadres réglementaires entre les Etats membres qui ne permettent pas de créer un environnement favorable pour l'optimisation de l'exploitation des ressources minérales au profit des pays de l'Union et de leurs populations</p>	<p>Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance</p>	<p>Loi n°2016-32 du 08 novembre 2016 portant Code minier du Sénégal</p> <p>Cette loi a pour objectif principal de préserver le caractère compétitif du Code et prendre en compte d'avantage les intérêts stratégiques et financiers de l'Etat, de l'économie et des populations de manière équilibrée, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.</p>	<p>Stratégie Nationale de Développement du Contenu local dans le secteur minier (SNDCL)</p> <p>Stratégie nationale d'encadrement et de promotion des mines artisanales</p> <p>Projet « Hub minier régional » du Sénégal</p> <p>Projet d'encadrement et de la promotion des mines artisanales</p>
Amélioration de la capacité de négociation des contrats					
Amélioration de la capacité de gouvernance du secteur minier					
Amélioration de la capacité de gestion des richesses minières	Loi Modèle de la CEDEAO sur l'Exploitation Minière et le Développement des Ressources Minérales (EMMMDA)				
Pallier l'insuffisance des infrastructures en Afrique					
Encourager l'exploitation minière artisanale et à petite échelle	Acte additionnel A/Sa.16/02/12 portant adoption de la Politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO (PDRMC)				

**Source :** Auteurs

Un Centre intégré d'encadrement et d'exploitation minière artisanale (CIEEMA) est en cours de construction à Kharakhéna. Ce centre permettra de centraliser le minerai d'or issu des sites d'exploitations, de mettre en œuvre les composants de la chaîne de valeur de l'exploitation artisanale de l'or afin de rendre formel ce sous-secteur d'orpaillage. Elle permettra aussi à la population vivant dans ces zones d'en bénéficier.





## CHAPITRE III : INTÉGRATION COMMERCIALE

### 3.1. ÉTAT DU COMMERCE MONDIAL



La pandémie de COVID-19 et les crises lui ayant succédé (la guerre en Ukraine, l'instabilité politique et sécuritaire dans certains pays de l'Afrique subsaharienne) ont porté un coup dur à l'économie mondiale et au commerce international, perturbant ainsi toutes les perspectives de développement des pays les moins avancés, ceux de l'Afrique en particulier. L'ampleur de ces crises tient du fait qu'elles se sont traduites sur le plan économique en chocs simultanés de l'offre et de la demande, provoquant ainsi des coups d'arrêt dans la production de masse et une désorganisation des chaînes d'approvisionnement.

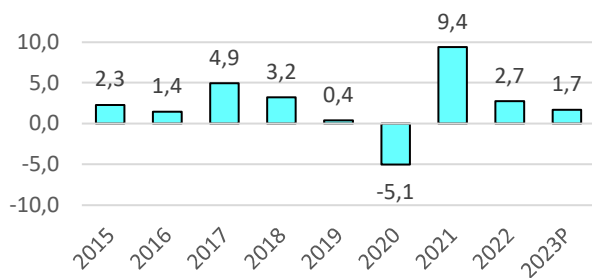
D'après l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), le volume des échanges commerciaux de marchandises a reculé au total de 5,3% en 2020, comparativement à son niveau de 2019. La reprise amorcée en 2021 a permis d'accroître le niveau des échanges à 9,4%. Toutefois, celui-ci est retombé à 2,7% en 2022, en lien principalement avec le conflit russo-ukrainien et devrait poursuivre sa tendance baissière en 2023 pour ressortir à 1,7%, d'après les prévisions de l'OMC. La baisse du commerce des marchandises pourrait s'expliquer notamment par la hausse des prix mondiaux des produits de base, le durcissement de la politique monétaire en réponse à l'inflation et les perturbations notées dans les chaînes d'approvisionnement.

Cependant, en raison de la flambée des prix mondiaux, la valeur du commerce mondial en 2022 s'est accrue par rapport à 2021, avec des exportations et des importations en hausse respectivement de 11% et 13%. La Chine, réalisant 14,4% des exportations mondiales, est classée premier fournisseur, suivie respectivement des États-Unis (8,3%), de l'Allemagne (6,6%), des Pays-Bas (3,9%) et du Japon (3%). Au titre des importations, le classement positionne les États-Unis en premier avec 13,2% du total. La Chine vient en 2<sup>e</sup> position avec 10,6%, suivie de l'Allemagne (6,1%), des Pays-Bas (3 ; 5%) et du Japon (3,5%).

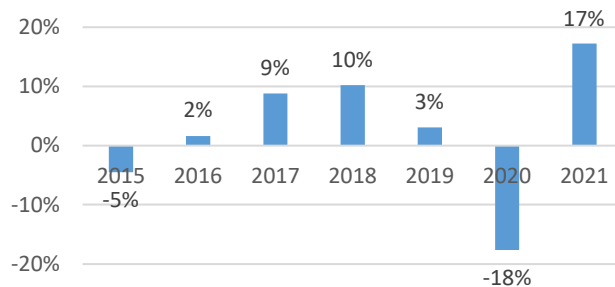
Un effet majeur de la Covid-19 sur le commerce mondial a été l'accroissement du commerce des produits médicaux dont la valeur échangée (importations et exportations) est estimée à 2 654 milliards de dollars en 2021, contre 2 028 milliards de dollars en 2019, avec un taux de croissance annuel moyen de 14,4%. Avant la pandémie, le secteur des produits médicaux représentait 5,3% du total du commerce mondial. Cette part a atteint 6,6% en 2020 et s'établissait à 5,9% en 2021 (*rapport OMC sur les produits médicaux dans le contexte de la Covid-19, 2022*).

## Graphique 18: Évolution du commerce mondial

### Volume commerce des marchandises



### Services

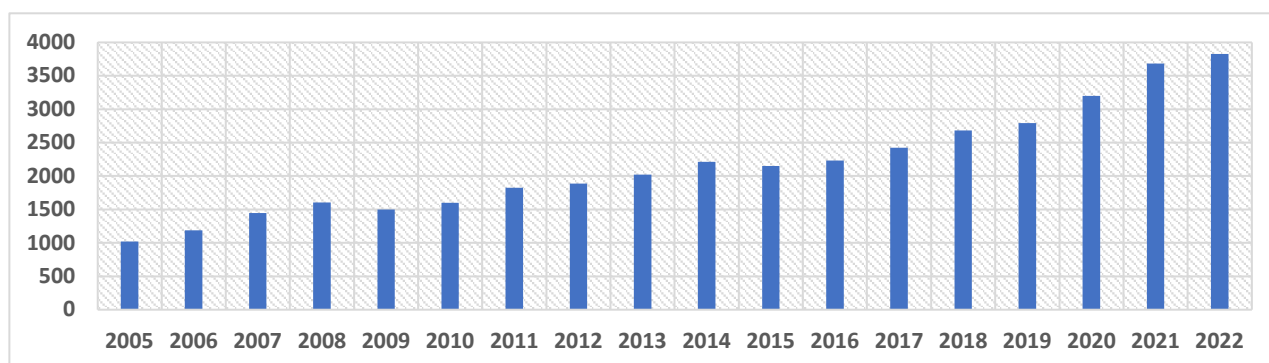


Source : bases de données CNUCED et OMC

Du côté du commerce des services, les mesures de restriction sur les voyages et le confinement ont lourdement affecté le secteur. D'après la CNUCED, le commerce mondial des services s'est contracté de 18% en 2020, enregistrant ainsi sa plus forte baisse depuis 1990. Les services relatifs aux voyages et les services de transport ont diminué de 63% et de 19%, respectivement. Pour les services de tourisme, les pertes ont été énormes et sont évaluées à 1300 milliards de dollars de recettes d'exportation au niveau mondial, d'après l'Organisation mondiale du tourisme.

Les services numériques ont été l'un des rares secteurs ayant poursuivi leur dynamisme enclenché depuis plus d'une décennie et représentent en moyenne 19,5% des exportations totales de services sur la période 2019-2022. Leur croissance s'est accélérée pendant la pandémie (+14% en 2020 et +15% en 2021), tirée notamment par le travail à distance, les cours en ligne et les divertissements en ligne (vidéo streaming, jeux en ligne etc.), lesquels ont été massivement consommés durant le confinement. En 2022, la valeur des exportations mondiales de services fournis par voie numérique a atteint 3 820 milliards de dollars, soit une hausse de 5% en glissement annuel.

## Graphique 19 : Exportations en milliards de dollars US de services fournis par voie numérique, 2005-2022



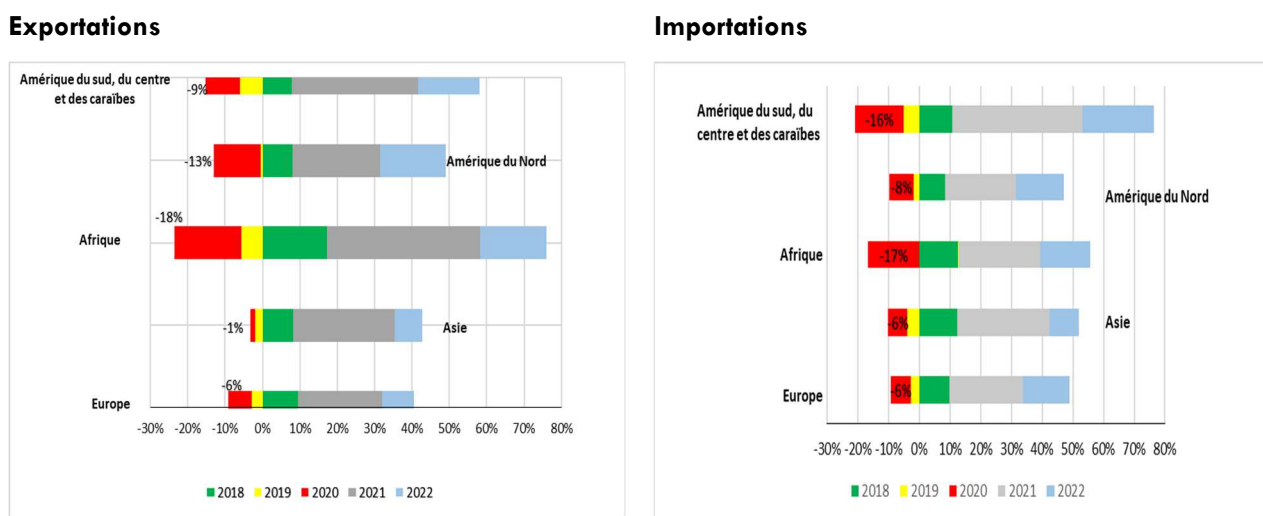
Source : Base de données de l'OMC

Au niveau du continent africain, le bilan de la Covid-19 en termes de pertes de vies humaines est certes relativement moins dommageable par rapport aux autres continents, mais il a été lourd sur les plans socio-économique en général et commercial en particulier. En effet, compte tenu de la forte dépendance du continent aux importations de biens, les mesures de restriction (confinement, interdictions et réduction des voyages, restriction sur les exportations de certains produits) ont perturbé l'approvisionnement du continent en marchandises (produits énergétiques en particulier) aussi bien au niveau régional qu'international. De même, ces mesures ont eu des répercussions sur les exportations africaines et ont freiné le dynamisme de certains secteurs de services tels que le tourisme. Des pays comme le Sénégal, le Maroc, l'Égypte, le Kenya, reconnus comme des pays à forte destination

touristique, ont été lourdement touchés. Globalement, en valeur, les échanges commerciaux de l’Afrique se sont repliés à près de 17% en 2020, avec un solde commercial qui s’est dégradé de 11,5% pour ressortir à 97,3 milliards de dollars.

Après le ralentissement enregistré en 2020, la plupart des économies africaines ont, au cours de l’année 2021, amorcé une reprise pour poursuivre leur dynamisme d’avant la crise sanitaire, grâce notamment à la mise en œuvre d’importants programmes de relance économique. Ainsi, en 2021, l’activité économique en Afrique a fortement rebondi, avec un taux de croissance de 6,9 % après une contraction de 2,1% en 2020<sup>33</sup>. De même, d’après les statistiques de la CNUCED sur le commerce mondial, les exportations africaines de marchandises ont augmenté de 41% par rapport à 2020, où elles étaient en repli de 18%. Pour ce qui est des importations, la hausse en 2021 a été de 27%, contre une contraction de 17% en 2020.

**Graphique 20 :** Variation de la valeur du commerce mondial de marchandises par région (2018-2022)



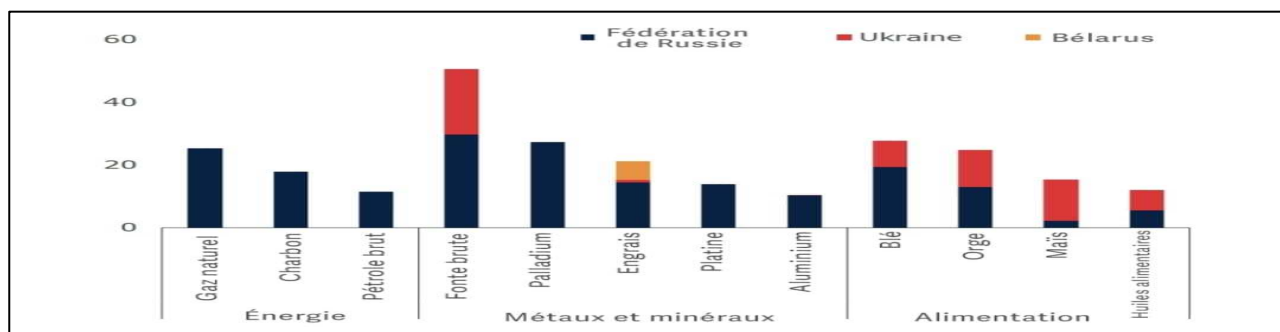
**Source :** Bases de données de l’OMC et de la CNUCED

En 2022, les exportations totales sont évaluées à près de 655,2 milliards de dollars, soit un accroissement de 18% en variation annuelle, tandis que les importations étaient de l’ordre de 723,6 milliards de dollars, correspondant à une hausse de 16% par rapport à leur valeur en 2021.

Les efforts déployés par les gouvernements africains en collaboration avec leurs partenaires pour faire face aux répercussions de la Covid-19 et la relance de leurs économies ont été à nouveau compromis par le conflit russo-ukrainien survenu en début 2022. Si avec la Covid-19, les effets sur le commerce mondial avaient pour origine des chocs de baisses de la demande mondiale, en raison des mesures de restriction, la situation dans le cadre du conflit russo-ukrainien s’est révélée beaucoup plus complexe, en vertu des nombreux enjeux géopolitiques pour l’Occident, la Russie et le monde entier. La Russie et l’Ukraine sont deux pays très influents dans le commerce international dans la mesure où leurs offres cumulées d’un certain nombre de matières premières représentent une proportion significative des flux commerciaux internationaux. La Russie est le premier fournisseur de gaz naturel (25%) en plus de fournir plus de 15% du charbon et 10% du pétrole brut mondial. Quant à l’Ukraine, elle représente le plus gros exportateur d’huile de tournesol (50%). Ensemble, les deux pays fournissent 30% des exportations mondiales de blé et 15 % des exportations de maïs. Avec la Biélorussie, ils assurent ensemble près de 25% des exportations mondiales d’engrais.

<sup>33</sup> Source : perspectives économiques de l’Afrique publiées par la BAD.

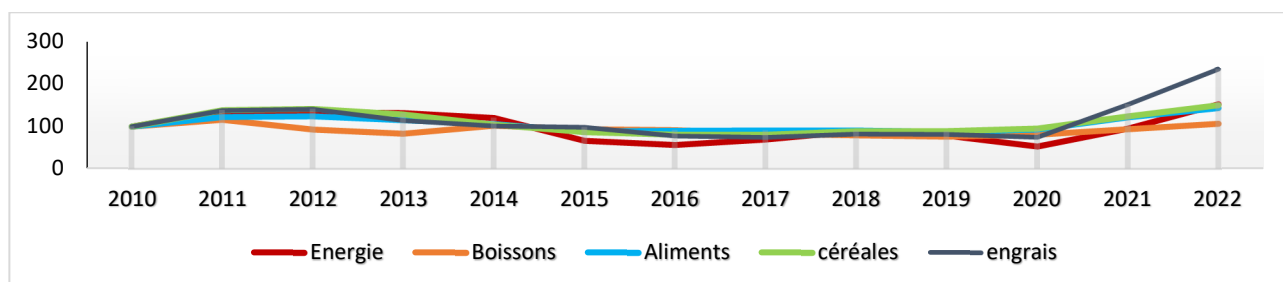
**Graphique 21:** Part cumulée de la Russie et de l'Ukraine dans les exportations mondiales de produits de base



Source : Banque mondiale

Les sanctions imposées à la Russie ont eu comme effets la perturbation des chaînes d'approvisionnement des marchandises et l'accélération de la remontée des prix mondiaux des produits de base. Les indices<sup>34</sup> des prix des produits énergétiques, des engrais et des céréales sont ressortis respectivement à 152%, 235% et 150%, soient des niveaux records comparativement aux 10 dernières années.

**Graphique 22:** Cours mondiaux des produits de base



Source : base de données Banque mondiale (WDI)

Les économies dépendant fortement des importations alimentaires et énergétiques en provenance de ces pays, celles de l'Afrique et de l'Europe de l'Ouest en particulier ont été les premières à subir les effets de cette crise qui se sont traduits par des tensions inflationnistes persistantes et des perturbations du commerce mondial. Les importations africaines de blé représentent environ 85 % de l'approvisionnement du continent, dont un tiers provient des deux pays (Russie, Ukraine).

A ces crises, viennent s'ajouter les sécheresses qui seraient imputables au réchauffement climatique. Selon les Nations unies, depuis 2000, le nombre et la durée des sécheresses ont augmenté de 29%. Au courant de l'année 2022, la planète a connu dans plusieurs de ses régions des sécheresses, particulièrement dans l'hémisphère nord couvrant la Chine, l'Europe et l'Ouest des États-Unis. Leur survenance de plus en plus fréquente conjuguée à la flambée des prix du pétrole et des denrées alimentaires, céréales et engrais en particulier, constitue une véritable menace à la production, au commerce des produits agricoles et à la sécurité alimentaire.

Dans cette partie, intitulée commerce intra-africain dans un contexte de crises mondiales, il sera question d'examiner dans un premier temps l'évolution des échanges commerciaux au cours des cinq dernières années et de faire ressortir les effets des différentes crises sur cette dynamique. L'examen se fera de façon graduelle, en partant du continent, puis des CER, la CEDEAO en particulier, et enfin le cas spécifique du Sénégal.

<sup>34</sup> Base 2010, calculés par la Banque mondiale



## 3.2. ÉVOLUTION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES



Cette section est consacrée à l'examen du commerce intra-africain dans le contexte actuel et récent marqué par la prolifération de crises multiformes. Les statistiques concernent à la fois le commerce au niveau continental et régional, et un accent particulier sera mis sur la CEDEAO et le Sénégal.

### - Dynamique du commerce intra-africain

L'Union africaine constitue l'une des plus vastes zones d'intégration de la planète. Cependant, elle figure parmi les zones qui enregistrent les plus faibles taux d'échanges commerciaux intra-zones (en moyenne, près de 12,5% en 2021) malgré l'importance de son marché (1,3 milliards d'habitants) et l'abondance de ses dotations en ressources naturelles<sup>35</sup>. D'après les données de la CNUCED, en 2021, l'Union européenne et l'Asie ont réalisé respectivement 66,5% et 59,7% de leurs échanges commerciaux à l'intérieur de leur zone. Ce chiffre est à 40,8% en Amérique du Nord et 14,9% en Amérique latine.

**Tableau 17 :** le commerce intrarégional en 2021

RÉGION	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	MOYENNE
Europe	68,4%	64,7%	66,5%
Asie	56,3%	63,1%	59,7%
Amérique du Nord	49,8 %	31,9 %	40,8 %
Amérique latine	14,8 %	15,0 %	14,9 %
Afrique	13,7%	11,4	12,5%

**Source :** CNUCED

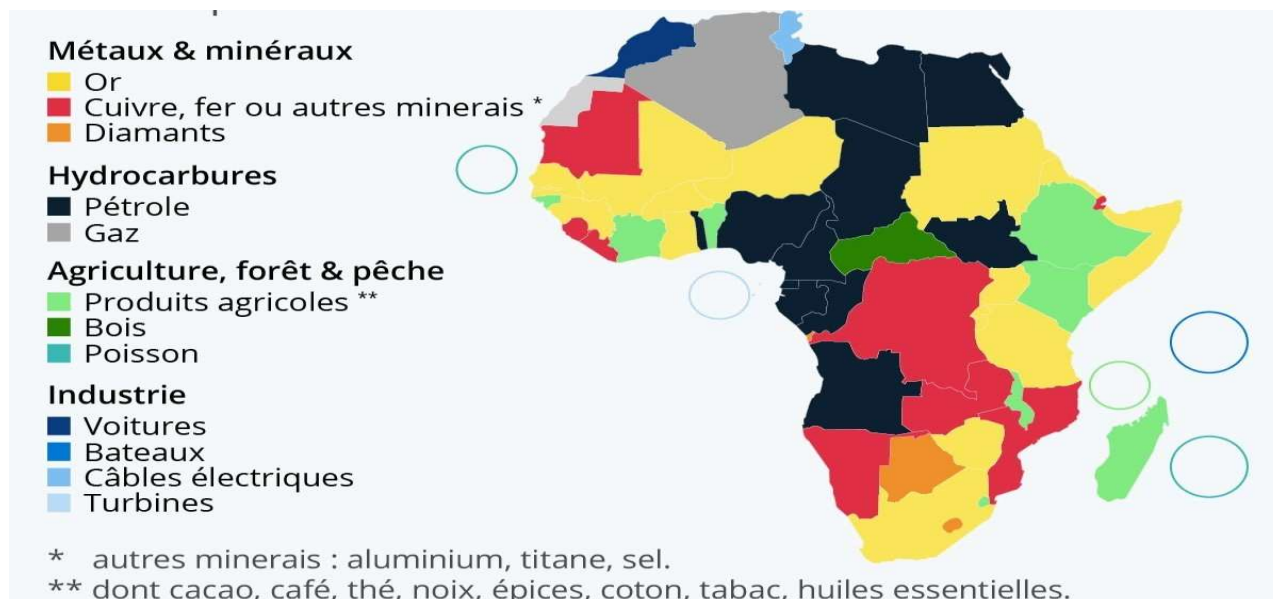
Concernant l'année 2020, les exportations des pays africains se sont repliées de 18% en raison principalement de la Covid-19. Toutefois, ce fléchissement est plus marqué au niveau des ventes vers le reste du monde, lesquelles se sont rétractées de 20% au moment où les exportations intra-africaines ont connu un repli de 12%. Cette situation pourrait s'expliquer par la forte dépendance des pays africains (83%) aux produits de base qui représentent plus de 60% de leurs exportations. Or, avec l'avènement de la Covid-19, la demande mondiale a baissé, occasionnant ainsi la baisse des prix des matières premières.

Ce constat est illustré par la carte ci-dessous qui retrace les principaux produits africains exportés en 2020. Il en ressort clairement que ces derniers sont pour l'essentiel des produits primaires (hydrocarbures, produits agricoles, métaux et minéraux).

<sup>35</sup> À l'échelle mondiale, il est estimé que l'Afrique représente 40 % des réserves d'or, 30 % des réserves de minerais et 12 % des réserves de pétrole.

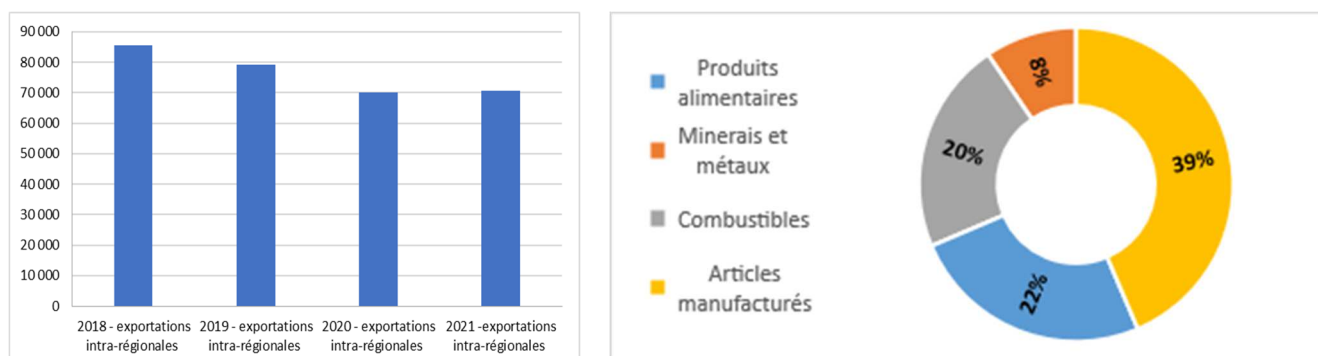


**Figure 1:** Les produits les plus exportés par les pays africains en 2020



**Source :** Statista.org, Observatoire de la complexité économique (OEC)

**Graphique 23 :** Exportations intra-africaines : évolution et structure en 2021



**Source :** Base de données de la CNUCED

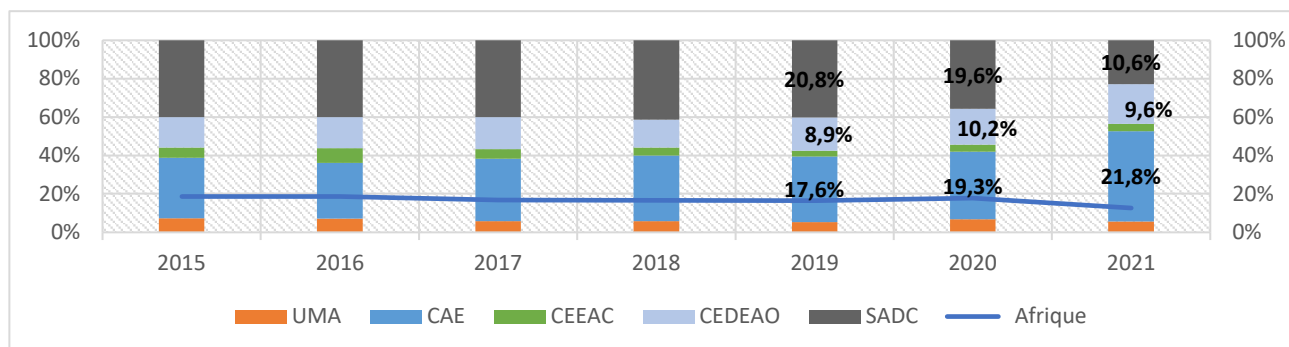
Le commerce intra-africain est diversifié et une bonne partie des marchandises échangées est composée de produits industriels, contrairement aux exportations vers le reste du monde, lesquelles sont concentrées sur un petit nombre de produits primaires. En 2021, les produits manufacturés (camions, automobiles, matériaux de construction, ciment) échangés entre les pays africains ont représenté près de 39% des exportations intra-africaines contre 17% pour les expéditions vers le reste du monde. Les produits alimentaires ont pour leur part représenté 22% alors que la part des combustibles (pétrole et gaz) et minerais et métaux ont été respectivement de l'ordre de 20% et 8%.

Ces chiffres indiquent que le commerce intra-africain, bien que faible, regorge davantage de potentialités économiques pour la transformation structurelle du continent que le commerce avec le reste du monde. Ainsi, pour rendre l'Afrique plus résiliente aux chocs externes, il conviendrait de mettre l'accent sur l'accroissement du commerce intra africain, à travers notamment l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf.

En 2021, le commerce intrarégional a été plus dynamique dans la Communauté Économique de l'Afrique de l'Est (CAE) où les exportations entre États-membres ont représenté 21,8% des exportations totales de la région. Au niveau de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC), la part des expéditions intrarégionales a fortement chuté pour ressortir à 10,6%, contre 19,6% en

2020. Au niveau de la CEDEAO, les expéditions intracommunautaires ont représenté 9,6% des exportations totales en 2021 contre 10,2% en 2020. Le commerce intrarégional est resté très faible au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Union du Maghreb arabe. Dans chacune de ces deux Communautés, la part des exportations entre États-membres se situe à moins de 5% de leurs exportations totales.

**Graphique 24 :** évolutions des exportations inter-régionales des CER africaines



**Source :** Base de données CNUCED

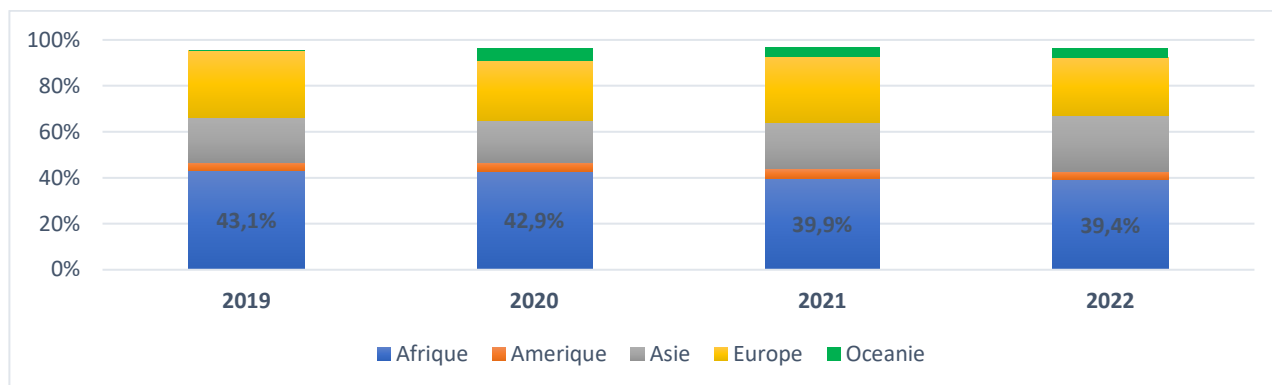
L'essentiel du commerce des États-membres de la CEDEAO, soit près de 90%, s'est opéré avec des pays tiers, notamment ceux en dehors du continent, l'UE captant près de 30% des exportations de la région. Les marchandises exportées sont constituées principalement de produits extractifs (pétrole, gaz naturel, or, cuivre) et de produits agricoles (cacao, caoutchouc, coton). Quant aux importations, elles sont très diversifiées avec une part importante de produits industrialisés et alimentaires.

Le Nigeria représente 48,6% des exportations totales enregistrées de la CEDEAO, en raison principalement de son potentiel pétrolier. Elle capte également 39% des importations de la région. Le Ghana et la Côte d'Ivoire se positionnent respectivement en deuxième et troisième exportateur, surtout de produits alimentaires constitués essentiellement de cacao.

Concernant le Sénégal, le continent africain reste son premier partenaire en captant en moyenne près de 41,3% du total de ses exportations sur la période 2019-2022. L'Europe, avec en moyenne 27,1%, constitue la deuxième destination des exportations du Sénégal, suivie de l'Asie qui totalise 20,5%. Les exportations du Sénégal vers le marché asiatique sont captées principalement par l'Inde et la Chine, pour des parts moyennes respectives de 45% et 35%.

Pour l'Amérique et l'Australie, les ventes sont moins importantes, correspondant à des parts inférieures à 5%. Il faudra cependant noter que les exportations du Sénégal vers l'Australie, historiquement faibles (moins de 0,2% portant principalement sur le zircon), ont commencé à prendre de l'ampleur à partir de 2020 suite aux exportations d'or vers cette région d'une valeur de 122,4 milliards de FCFA, puis en 2021 pour un montant de 118 milliards de FCFA. En 2022, l'Australie a encore acheté de l'or au Sénégal d'une valeur de près de 136 milliards de FCFA.

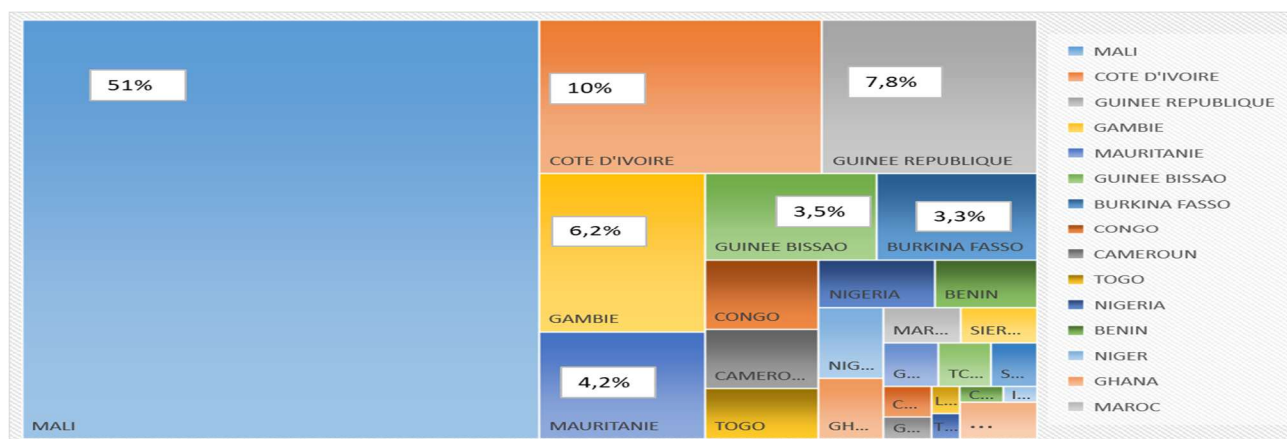
**Graphique 25:** Exportations du Sénégal par continent (2019-2022)



Source : ANSD

S'agissant spécifiquement des exportations du Sénégal vers le continent africain, une proportion de près de 85% de leur valeur est captée par les pays d'Afrique de l'Ouest, avec en tête le Mali (51%), premier et principal client du Sénégal sur le continent. La Côte d'Ivoire se positionne en deuxième plus grand partenaire avec 10%, suivie respectivement par la Guinée (7,8%), la Gambie (4,2%) et la Mauritanie (4,2%). A part la Côte d'Ivoire, l'essentiel des ventes extérieures du Sénégal vers le continent, soit 72,6% de la valeur totale, s'effectue avec ses voisins frontaliers.

**Graphique 26 :** Exportations du Sénégal vers le continent africain par pays (2020-2022)

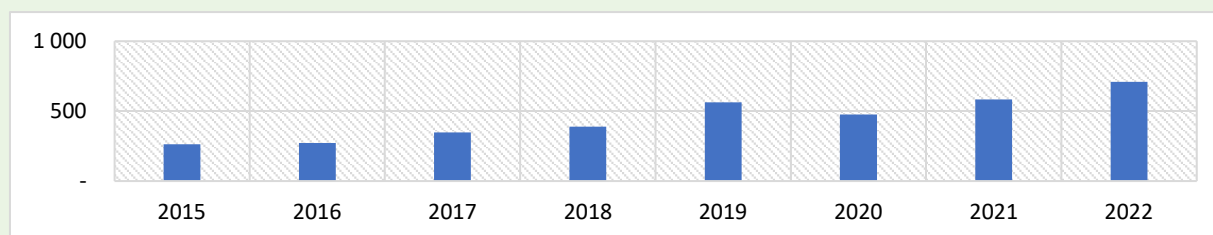


L'encadré ci-dessous décrit en détail la structure des exportations du Sénégal vers le Mali, dans le but d'appréhender les effets de l'embargo de ce pays survenu en 2022.

**Encadré 6 :** Commerce bilatéral entre le Sénégal et le Mali

Le Mali et le Sénégal entretiennent des relations commerciales très étroites. Compte tenu de sa position géographique qui le prive de l'accès à la mer, le Mali s'approvisionne principalement à partir des ports de Dakar et d'Abidjan via le transit. Ce transit par le port de Dakar a eu comme externalité positive le renforcement des relations commerciales entre les deux pays, faisant ainsi du Mali un partenaire stratégique du Sénégal pour ses exportations. Le pays capte en moyenne annuelle sur la période 2019-2022 près de 22% de la valeur totale des exportations du Sénégal. Les marchandises vendues au Mali sont en majorité composées de produits pétroliers raffinés, de ciment, des produits alimentaires tels que les bouillons, soupes, le riz et autres préparations alimentaires ainsi que des cigarettes.

**Graphique 27 :** Exportations du Sénégal vers le Mali (en milliards de F CFA)



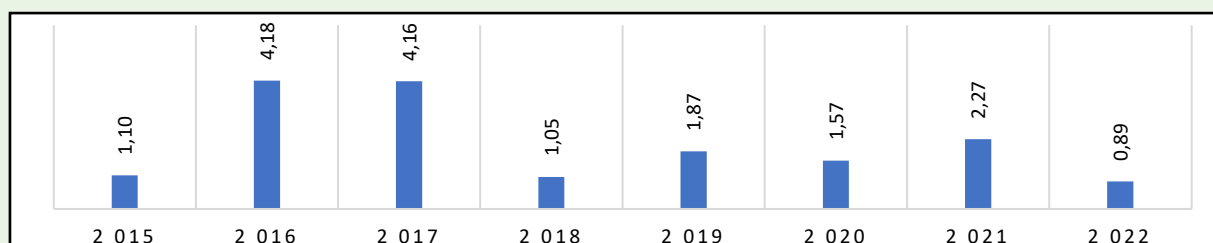
**Source :** ANSD, DPEE

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la valeur des exportations du Sénégal vers le Mali a plus que doublé entre 2015 et 2021, passant de 262 milliards à 582 milliards, puis à 708,8 milliards en 2022, soit un accroissement de 126 milliards (22%) par rapport à 2021. L'augmentation soutenue des exportations en 2022, en dépit de l'embargo subi par le Mali la même année, est portée principalement par celles des produits pétroliers et des préparations alimentaires, lesquelles sont passées respectivement de 284,8 milliards à 452,3 milliards et 28,5 milliards à 44,8 milliards entre les deux années. La hausse des exportations de produits pétroliers en 2022 a résulté en partie de la flambée des cours mondiaux du pétrole. En revanche, parmi les secteurs ayant subi les effets de l'embargo, il y'a principalement les branches de production de ciment hydraulique, d'engrais minéraux, de cigarettes et de farine de froment, lesquelles ont enregistré des baisses respectives de leurs exportations vers le Mali de l'ordre 20,6 milliards, 11,9 milliards, 6,9 milliards et 3,1 milliards.

Il faut également noter que les exportations du Sénégal vers le Mali ont connu un fléchissement de 87,3 milliards en 2020, imputable en partie aux mesures de restriction pendant la Covid-19.

Du côté des importations, le Sénégal importe peu de marchandises de son voisin. Les valeurs des importations du Sénégal en provenance du Mali les plus élevées sur la période 2015-2022 ont été enregistrées en 2016 et 2017, pour des montants assez proches de 4,1 milliards<sup>36</sup>. A part ces deux années, le total annuel des approvisionnements du Sénégal en provenance du Mali varient entre 1 milliard et 2,3 milliards, au moment où les exportations dépassent les 500 milliards.

**Graphique 28 :** Importations du Sénégal en provenance du Mali



**Source :** ANSD, DPEE

### 3.3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES RÉGIONAUX



<sup>36</sup> Les statistiques sur les importations sont celles fournies par l'ANSD

### 3.3.1. Mise en œuvre de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

L'essentiel des questions commerciales actuelles traitées au niveau de l'Union africaine est centré sur la mise en œuvre de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Pour rappel, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine ont lancé en 2015 le démarrage des négociations de la Zone de Libre-échange continentale africaine dont l'un des objectifs porte sur l'intensification du commerce intrarégional, à travers notamment la suppression des barrières au commerce (tarifaires et non tarifaires), la promotion de l'industrialisation, la diversification et l'augmentation de la base productive ainsi que le développement des chaînes de valeur continentales.

Dans le cadre des négociations, une approche progressive articulée en deux phases a été retenue : la première phase qui a démarré en 2015 a porté sur le commerce des marchandises, le commerce des services et le mécanisme de règlement des différends. La deuxième phase, entamée en 2020, est consacrée aux questions relatives à l'investissement, aux droits de propriété intellectuelle, à la concurrence et au commerce numérique. La 36<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA tenue en février 2023 a adopté les trois protocoles relatifs aux investissements, aux droits de la propriété intellectuelle et à la politique de concurrence.

Au titre de la mise en œuvre, l'accord est entré en vigueur le 30 mai 2019, après le dépôt du 22<sup>ème</sup> instrument de ratification. Le démarrage officiel des échanges a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. L'accord comptabilise actuellement 54 signatures et 47 ratifications.

La Conférence a également décrété 2023 comme année pour l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf afin de démontrer l'importance stratégique de cet accord dans le processus d'intégration du continent.

#### 3.3.1.1. Résultats de la première phase des négociations

La première phase des négociations est presque bouclée. Elle a eu comme résultats majeurs l'élaboration de l'accord instituant la ZLECAf, lequel comporte les protocoles sur le commerce des marchandises, le commerce des services et le règlement des différends ainsi que leurs annexes.

**Pour ce qui est du commerce des biens**, 46 pays ont déjà soumis leurs offres tarifaires dont la liste commune des quinze pays membres de la CEDEAO plus la Mauritanie. Pour ce qui est des règles d'origine, les seules rubriques non encore bouclées sont les textiles et vêtements et le secteur automobile. Pour mieux appréhender les questions du secteur automobile, le secrétariat de la ZLECAf avait soumis aux États parties un projet de stratégie du secteur. La question en suspens portant sur le traitement des produits issus des zones économiques spéciales a finalement trouvé un consensus stipulant un traitement qui prenne en compte les spécificités réglementaires de chaque Etat. Pour une meilleure compréhension des règles d'origine et les concessions tarifaires, le secrétariat de la ZLECAf a élaboré un manuel sur les règles d'origine et un livre électronique des tarifs douaniers disponible en ligne à l'adresse [e-tariff.auafcfta.org](http://e-tariff.auafcfta.org).

#### 3.3.1.1.1. Outils opérationnels de mise en œuvre de la ZLECAf

Des outils opérationnels ont été déployés : il s'agit i) des mécanismes de notification, d'élimination et de suivi des barrières non tarifaires (BNT) comprenant, entre autres, un large éventail de pratiques restrictives qui rendent le commerce difficile, inefficace et coûteux ; ii) du système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) pour faciliter les paiements transfrontaliers en monnaies locales africaines et stimuler le commerce intra-africain ; iii) de la signature de l'Accord de gestion du Fonds



d'ajustement de la ZLECAf ; iv) et de la mise en œuvre de projets de facilitation du commerce le long des corridors commerciaux et la finalisation d'un programme de travail pour le corridor Abidjan - Lagos.

Toujours dans le cadre du commerce des biens, une initiative dénommée « l'Initiative facilitée de la ZLECAf pour le **commerce guidé** » a été prise en 2022 dans le but de démarrer les échanges sous le régime de la ZLECAf entre les pays qui se sont déclarés prêts. Huit (8) pays se sont déjà engagés : il s'agit du Ghana, de l'Égypte, de la Tanzanie, du Rwanda, du Kenya, de l'Île Maurice, du Cameroun et de la Tunisie. L'objectif de l'Initiative est de démontrer les avantages du libre-échange continental en mettant en relation des entreprises et des produits à échanger entre les États parties intéressés, en coordination avec leurs Comités nationaux de mise en œuvre de l'accord. Les produits éligibles comprennent, entre autres, le thé, le café, l'amidon de maïs, le sucre, les pâtes, le sirop de glucose, les fruits secs, la fibre de sisal, les carreaux de céramique, les accumulateurs.

Le Secrétariat de la ZLECAf, en plus de l'accompagnement qu'il fournira aux pays adhérents pour faciliter les exportations, veillera à la conformité des documents et procédures commerciaux par rapport aux dispositions prévues par l'accord et devra vérifier si les tarifs appliqués sont également conformes à la réglementation. Les premières opérations ont eu lieu en septembre 2022 et ont porté sur la vente des batteries de voitures vers le marché ghanéen effectuée par l'entreprise Kenyan Associated Battery Manufacturing EA Ltd.

Le commerce guidé devrait s'étendre en 2024 au commerce des services dans les secteurs prioritaires retenus, en l'occurrence le tourisme, les transports, les services aux entreprises, les services de communication, les services financiers.

### **3.3.1.2. Résultats de la deuxième phase des négociations**

S'agissant de la deuxième phase, les trois protocoles portant respectivement sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence ont été adoptés par la 36<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de Gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue le 17 février 2023 à Addis-Ababa. Ils font partie intégrante de l'Accord-cadre de la ZLECAf. Ces protocoles illustrent bien l'ambition de l'UA de faire de la ZLECAf un instrument puissant d'approfondissement et d'accélération du processus d'intégration économique du continent.

Le **Protocole sur les investissements** a pour but d'encourager les investissements en Afrique en créant un environnement favorable aux investisseurs tout en protégeant ceux existants. Il permettra de faciliter les flux d'investissements entre les États-membres. Il reconnaît le rôle important que ces derniers jouent dans le développement économique et social de l'Afrique ainsi que la nécessité de mettre en place des politiques et des cadres réglementaires clairs et transparents pour stimuler l'investissement. Il est prévu, dans ses dispositions, une série de mesures visant à faciliter les investissements, y compris la protection et la promotion, l'établissement de normes communes, la transparence et la facilitation des procédures, la garantie de non-discrimination entre les investisseurs et la création d'un tribunal d'arbitrage.

Concernant le **Protocole sur la politique de concurrence**, il est élaboré en vue de constituer le fondement d'un régime de concurrence continental africain intégré et unifié conformément à l'Agenda 2063, au Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine et aux décisions pertinentes de la Conférence. Sa mise en œuvre permettrait de renforcer la concurrence au sein de la ZLECAf pour une meilleure efficacité du marché, une croissance inclusive et la transformation des économies africaines.

De même, le protocole a pour objectif de veiller à ce que les gains découlant de la libéralisation du commerce de la ZLECAf ne soient pas annulés ou compromis par des pratiques anticoncurrentielles. En tant que cadre de référence des politiques de concurrence des États parties, il devra gérer les interrelations entre les régimes de concurrence et les lois réglementaires sectorielles aux niveaux national, régional et continental.

Son champ d'application couvre : a) toutes les activités économiques des personnes ou des entreprises au sein du marché ou ayant un effet significatif sur la concurrence dans le marché ; et b) les comportements de dimension continentale et ayant un effet significatif sur la concurrence dans le marché ou une partie substantielle de celui-ci. Par contre, le protocole ne s'applique pas aux questions relevant de la compétence respective des autorités régionales et nationales de la concurrence. Il donne, cependant prévalence de ses dispositions sur celles des lois régionales en cas de conflit entre elles.

Quant au **Protocole sur les droits de propriété intellectuelle**, son but principal est de soutenir la réalisation des objectifs de la ZLECAf tels qu'énoncés à l'article 3 de l'accord-cadre, en établissant des règles et des principes harmonisés sur la promotion, la protection, la coopération et l'application des droits de propriété intellectuelle.

Ses actions viseront particulièrement à : i) promouvoir l'innovation et la créativité africaines et approfondir la culture de la propriété intellectuelle en Afrique ; ii) contribuer à la promotion de la science, de l'industrialisation, de l'investissement, du commerce numérique, de la technologie, du transfert de technologie et des chaînes de valeur régionales ; iii) soutenir et promouvoir les industries créatives et culturelles en mettant en place un cadre juridique tout en sécurisant et en donnant des incitations qui aideraient à leur développement ; iv) contribuer à l'accès au savoir et répondre aux besoins et aux priorités de santé publique des États partie.

Son champ d'application est large et couvre l'essentiel des catégories de droits de propriété intellectuelle : les obtentions végétales, les indications géographiques, les marques, les brevets, les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels, les informations non divulguées, y compris les secrets commerciaux, les schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, les droits d'auteur, les droits connexes, les droits traditionnels, les connaissances, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques, les technologies émergentes et d'autres questions émergentes sur les droits de propriété intellectuelle.

### **3.3.2. Mise en œuvre des politiques et programmes de la CEDEAO**

La CEDEAO fait partie des communautés économiques régionales les plus intégrées du continent. Elle est classée deuxième après la CAE par les résultats de l'indice d'intégration régionale multidimensionnelle africaine (AMRII) produit par la commission de l'UA en 2022. Le bon classement de la CEDEAO est attribuable entre autres à ses résultats appréciables dans les domaines de la libre circulation, du commerce (tarif extérieur commun opérationnel, code communautaire des douanes) et de la gouvernance, du maintien de la paix et de la sécurité.

Dans le cadre de la poursuite des efforts pour la consolidation des acquis dans le domaine des échanges commerciaux pour rendre l'union douanière pleinement opérationnelle, la CEDEAO a entrepris plusieurs initiatives visant à accroître significativement le commerce intrarégional et le commerce avec le reste du continent. Il s'agit notamment i) des actions pour accompagner la mise en œuvre de la ZLECAf, ii) du schéma de libéralisation des échanges et du tarif extérieur commun, iii) de la stratégie de promotion du commerce et de l'investissement, iv) du Programme de facilitation des

échanges de l'OMC, iv) du projet de développement des Systèmes interconnectés de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) et v) de la politique de concurrence.

### 3.3.2.1. Initiatives relatives à la mise en œuvre de la ZLECAf pour les États membres

L'accord instituant la ZLECAf attribue aux CER le rôle de coordination et d'appui aux États-membres pour la consolidation des acquis au niveau régional. C'est pourquoi, la Commission de la CEDEAO s'est engagée depuis le démarrage des négociations en 2015 à accompagner les États, à travers des consultations, des renforcements de capacités et des études d'orientations, afin de définir des positions régionales communes. Sur 44 des 55 États-membres de l'Union africaine ayant ratifié l'accord, 13 États sont membres de la CEDEAO. Il ne reste que les ratifications du Bénin et du Libéria. Concernant les concessions tarifaires, celles des États-membres sont communes, en raison du statut d'union douanière de la CEDEAO. Elles ont fait l'objet d'une soumission au niveau du secrétariat de la ZLECAf.

Pour une mise en œuvre harmonisée de l'accord permettant à la région d'en tirer pleinement profit, la Commission de la CEDEAO, avec le soutien de la CEA, a élaboré la stratégie régionale de mise en œuvre de la ZLECAf et son plan d'actions, lesquels devraient être adoptés au courant de l'année 2023. Sur la base d'un diagnostic des cadres macroéconomiques, commerciaux, de production et de compétitivité à l'échelle régionale, la stratégie a identifié les enjeux et défis majeurs de la zone de libre-échange pour la région. Elle a également traité des questions transversales relatives (i) au commerce électronique et à la numérisation, ii) à la technologie et à l'innovation, iii) à l'inclusion des femmes et des jeunes dans la ZLECAf, (iv) au changement climatique, et (v) à l'urbanisation.

### 3.3.2.2. Union douanière

#### - Schéma de libéralisation des échanges (SLE)

Le schéma de libéralisation des échanges permet aux entreprises opérant sur le territoire douanier de la CEDEAO de bénéficier des préférences commerciales, notamment des franchises en droits de porte en cas d'exportations de biens, lorsque ces derniers répondent aux critères établis par les règles d'origine. En 2022, 171 nouvelles entreprises et 263 nouveaux produits ont été agréés au Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE), portant le nombre total à 3 453 entreprises et plus de 10 000 produits reconnus d'origine CEDEAO, de 1988 à octobre 2022<sup>37</sup>.

La commission de la CEDEAO a mis en ligne un site internet joignable à l'adresse « <https://etls.ecowas.int> » en vue de la simplification et de l'automatisation des procédures pour la reconnaissance de l'origine communautaire. Le site sert, d'une part, d'outil de contrôle des entreprises et des produits agréés au profit des administrations nationales des États membres, et de communication entre la Commission, les États membres et le secteur privé, d'autre part.

#### - Coopération douanière

Dans le cadre de la coopération entre administrations douanières, la mise en œuvre du transit communautaire de la CEDEAO constitue l'un des programmes phares. A ce titre, la Commission de la CEDEAO a initié un vaste programme d'automatisation des procédures douanières et d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des États membres, appelé SIGMAT. Ce projet vise à améliorer l'intégration régionale en automatisant les procédures de transit. Le module SIGMAT permet des

<sup>37</sup> Source : Rapport 2022 de la Commission de la CEDEAO sur l'Etat de la Communauté, paru en décembre 2022.

échanges de données électroniques entre les systèmes douaniers, ce qui facilite et sécurise le mouvement des marchandises à travers les différents corridors en fournissant des informations numériques précises aux agents des douanes sur les marchandises en transit d'un État à un autre.

A ce jour, le SIGMAT a été déployé dans neuf (9) États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Pour son opérationnalisation, la Commission de la CEDEAO a organisé, au mois de juin 2023 à Lomé, une réunion avec les directeurs généraux des Douanes des pays concernés. Les conclusions de la rencontre sont entre autres la signature d'un protocole d'accord pour l'opérationnalisation du SIGMAT et quelques recommandations relatives notamment à i) la mise en place d'un mécanisme d'identification unique régionale des opérateurs économiques ; ii) la finalisation du manuel des procédures du SIGMAT ; et iii) l'accélération de la mise en œuvre du règlement sur le mécanisme de garantie de transit communautaire. Pour les cinq pays restants (Gambie, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria et Sierra Leone), une feuille de route pour le déploiement du SIGMAT est en cours d'élaboration.

### 3.3.2.3. Facilitation des échanges et coopération douanière

#### - Facilitation des échanges

Tous les États membres ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et transmis leur notification à l'OMC. Ils mettent également en œuvre l'AFE. Ces résultats ont été obtenus avec le soutien des commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, à travers des activités de renforcement de capacités des services techniques concernés au niveau des États.

En mars 2021, le deuxième Forum régional des Comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE) s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette activité a eu comme résultat, la mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord de facilitation et les directives COVID-19 de la CEDEAO dans les États membres. Elle a en outre permis d'évaluer la manière dont les CNFE contribuent à la mise en œuvre des dispositions relatives à la facilitation des échanges de la ZLECAf.

De même, le 21 février 2022, le Comité régional de facilitation des échanges de la CEDEAO (CRFE) a été lancé, en tant qu'organe consultatif à la Commission de la CEDEAO pour les questions relatives à la coordination et au suivi des initiatives de facilitation des échanges. En juin 2021, la décision C/DEC.1/6/21 établissant et rendant opérationnel le CRFE a été adoptée par la quatre-vingt-sixième session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO dans le but d'améliorer la facilitation des échanges au sein des États membres.

Dans le cadre de la promotion du commerce régional, la Commission a également rédigé un projet de stratégie de mise en œuvre de la facilitation du commerce et du transport de la CEDEAO (RTTFS). Cette stratégie devrait contribuer à réduire les tracasseries au niveau des corridors commerciaux et ainsi accroître leur efficacité.

### 3.3.2.4. Stratégie de promotion du commerce et de l'investissement

La **stratégie de promotion du commerce et des investissements** a été élaborée grâce à un accompagnement de Afreximbank à la Commission de la CEDEAO. Celle-ci est alignée à la vision 2050 de la CEDEAO - **Une communauté de peuples pleinement intégrée, vivant dans une région pacifique et prospère, avec des institutions fortes et le respect des droits et libertés fondamentaux, œuvrant pour un développement inclusif et durable**. Elle vise à harmoniser les stratégies nationales, tout en complétant les initiatives politiques régionales existantes, afin de garantir une plus grande efficacité de la région,

notamment sur les questions de développement des infrastructures, de promotion du commerce transfrontalier et des initiatives de facilitation. Ses objectifs spécifiques sont entre autres :

- augmenter les niveaux de commerce intra-CEDEAO à 15% en 2027 ;
- rendre formelle au moins une proportion de 30% du commerce informel intra-CEDEAO d'ici à 2026 avec des réalisations progressives d'année en année ;
- fournir une plateforme pour partager les informations sur le commerce, les investissements et les marchés avec les différentes parties prenantes, y compris les investisseurs, les PME et le secteur informel. Dans certains cas, les plateformes existantes telles que les foires commerciales menées au sein des États-membres pourraient être exploitées pour promouvoir le commerce et l'investissement dans la région ;
- soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf dans la région en fournissant les facilitations nécessaires aux importateurs, exportateurs et investisseurs de la région tout en coordonnant un engagement actif avec le secteur privé et d'autres groupes d'intérêt au niveau des États membres.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, la stratégie a identifié trois piliers majeurs que sont : **Informier, Attirer et Connecter - "IAC"**. La philosophie qui sous-tend les IAC est que la fourniture d'informations commerciales et de marché intégrées aux principales parties prenantes en Afrique de l'Ouest faciliterait la circulation fluide des marchandises à travers les frontières.

#### 3.3.2.5. Concurrence

L'Autorité régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC), opérationnelle depuis 2022, œuvre à la consolidation du cadre réglementaire du suivi de la concurrence, à travers notamment l'amélioration de la connaissance du marché régional et les secteurs d'intérêts.

Dans le cadre de la consolidation du cadre réglementaire du suivi de la concurrence, les documents ci-après ont été élaborés : manuels de procédures, guides de référence, formulaires d'enquêtes et de notification, barèmes d'amendes et d'indemnisation. Ces documents sont des textes juridiques subsidiaires et des outils opérationnels nécessaires dans la mise en œuvre des textes de base (Actes additionnels A/SA.1/12/08 et A/SA.2/12/08).

En collaboration avec la Direction de l'Industrie, l'ARCC a élaboré une directive sur la protection des consommateurs. La directive vise à mettre en place un cadre régional pour la protection des consommateurs et la promotion de leurs intérêts dans l'espace CEDEAO. Elle prévoit également un cadre de collaboration entre l'ARCC, les autorités nationales et les parties prenantes en matière de protection des consommateurs dans les États membres. La Directive a été validée par les Ministres chargé du commerce.

#### 3.3.3. Mise en œuvre des politiques et programmes au niveau du Sénégal

Le commerce extérieur fait partie des leviers essentiels sur lesquels l'Etat du Sénégal compte s'appuyer pour accroître sa croissance économique et atteindre l'émergence. C'est l'une des raisons qui explique l'attention que le pays accorde à la ZLECAf et aux autres initiatives de la CEDEAO et de l'UEMOA pour la promotion du commerce intra-communautaire.



### 3.3.3.1. La Zone de libre-échange continentale (ZLECAf)

Après la signature en 2018, la ratification de l'accord en 2019, le Sénégal a soumis au Secrétariat de la ZLECAf, par le biais de la Commission de la CEDEAO, son offre tarifaire pour le commerce des marchandises et sa liste d'engagements spécifiques pour le commerce des services.

Au plan national, avec l'appui de la CEA, une stratégie nationale dénommée SN-ZLECAf a été élaborée et adoptée en 2020, sur un horizon de 5 ans, avec comme vision : « faire du marché africain le principal levier d'intégration aux échanges pour l'émergence ». L'objectif global de la stratégie est de contribuer significativement à la croissance des exportations en rapport avec les objectifs du PSE. La SN-ZLECAf doit contribuer à l'augmentation des exportations sénégalaises vers l'Afrique d'au moins 46% en 2024. La stratégie repose sur quatre (4) axes, à savoir : i) le développement de l'offre exportable ; ii) la diversification des marchés d'exportation de biens et services ; iii) l'amélioration de la compétitivité des entreprises ; et iv) le renforcement des capacités institutionnelles. Elle est en cours de mise en œuvre, toutefois, cela se fait à un rythme relativement lent par rapport au plan d'actions. L'essentiel des activités réalisées relèvent du renforcement des capacités institutionnelles et portent sur la vulgarisation et la sensibilisation du secteur privé. De même, les différents guides élaborés portent sur l'accès au marché, les règles d'origine, le commerce des services et les barrières non tarifaires. Une étude sur les accords commerciaux préférentiels du Sénégal a été également réalisée.

### 3.3.3.2. Autres activités

#### - Forum sur l'intégration régionale

En 2022, le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) a organisé un forum sur l'intégration régionale dont le thème central portait sur la ZLECAf. Les principales recommandations à l'issue de cette rencontre étaient d'accélérer la mise en œuvre du processus d'intégration régionale de façon générale, en mettant un accent particulier sur la ZLECAf. Il conviendrait aussi d'accorder plus de soutien aux PME et aux PMI pour leur permettre de tirer pleinement profit de l'intégration régionale. C'est dans cette optique que le MEPC a pris l'initiative i) d'élaborer une stratégie nationale d'intégration régionale en collaboration avec les autres ministères et les acteurs du secteur privé, et ii) de créer un portail régional d'information économique et commerciale.

#### - Projet de création d'un portail d'information et de veille économique régionale

Le MEPC a lancé, en collaboration avec le PNUD, un projet de création d'un portail web d'information et de veille économique régionale au profit des entreprises du secteur privé sénégalais, les PME en particulier. Il sera conçu sur la base des dernières technologies pour fournir aux entreprises sénégalaises des informations utiles et à jour en vue de leur stratégie de pénétration du marché africain. Avec l'avènement de la ZLECAf, le portail dont l'implémentation est prévue en 2024 permettra de saisir les opportunités aux niveaux régional et continental.

#### - Comité de gestion du TEC

Pour rappel, le tarif extérieur commun de la CEDEAO est entré en vigueur en 2015 et plusieurs États-membres dont le Sénégal ont par la suite créé des comités de gestion du TEC. Au Sénégal, le comité de gestion est présidé par la Cellule de Suivi de l'Intégration (CSI) et est composé des services compétents de l'administration des douanes, des impôts et des domaines, des ministères en charge du commerce, de l'industrie, de l'économie, ainsi que du secteur privé et de la société civile. Il est chargé d'examiner des textes communautaires en vue de dégager une position commune du Sénégal et de

traiter les requêtes formulées par les entreprises dont la plupart sont relatives à l'application de la Taxe d'Ajustement à l'Importation.

Au titre de l'année 2022, le Comité a examiné les demandes de TAI sur certaines lignes tarifaires des Sociétés SOLANCE industries SA et SOFTCARE SN Limited, opérant respectivement dans la fabrication de batteries automobiles et de couches bébé. Les recommandations portant sur l'application de la TAI sur certaines lignes tarifaires entrant respectivement dans la fabrication des couches bébé et des batteries automobiles ont été approuvées par le Ministre des Finances et une note de service a été prise par l'administration des Douanes au mois de septembre pour l'effectivité de la mesure.

#### - **Opérationnalisation des Postes de contrôle juxtaposés de Boundou Fourdou**

S'agissant de l'opérationnalisation des postes de contrôle juxtaposés (PCJ) de Boundou Fourdou (frontière Sénégal-Guinée), il convient de noter que dans le cadre de la promotion du commerce transfrontalier, l'UEMOA avait adopté le règlement N°15/2009/CM/UEMOA portant régime juridique des postes de contrôle juxtaposés aux frontières des États membres et le règlement d'exécution 15/2013/CM/UEMOA portant adoption du manuel de procédure des PCJ. Depuis lors, plusieurs PCJ ont été construits par Commission en collaboration avec les États, dont certains sont fonctionnels (Malanville à la frontière entre le Bénin et Niger, Hillacondji – Sanvee Condji entre le Bénin et le Togo et Cinkasé entre le Togo et le Burkina Faso). Toutefois, le PCJ de Boundou Fourdou à la frontière du Sénégal et la Guinée, pour lequel les travaux ont été bouclés depuis 2019, reste toujours non-opérationnel. C'est dans ce cadre que la Commission de l'UEMOA s'est réunie en mars 2023 à Tambacounda avec les acteurs des deux pays (Sénégal et Guinée) en vue de le rendre opérationnel au courant de l'année 2023.

Les échanges ont permis d'identifier les difficultés qui entravent l'opérationnalisation du site. Elles se résument principalement à l'absence de couverture-réseau et d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers, à l'absence de base-vie et, dans une moindre mesure, à l'obsolescence de certains équipements informatiques. Dans ce cadre, une feuille de route a été élaborée pour la résolution desdits obstacles dans le but de rendre opérationnel le site au plus tard en décembre 2023.

# CHAPITRE IV : INTEGRATION INFRASTRUCTURELLE



## 4.1. AU NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE



### 4.1.1. Politiques en matière d'infrastructures

Les politiques en matière d'infrastructures de l'UA sont tirées de diverses sources dont notamment l'Agenda 2063, le cadre conceptuel de la ZLECAF, le Traité d'Abuja et les traités et conventions à l'instar de la Convention de l'UA sur la Coopération transfrontalière. Elles ont permis de développer plusieurs programmes d'infrastructures à travers le continent dont le PIDA à partir de 2012. Ce dernier est l'une des formes les plus achevées des initiatives de grande ampleur visant à mettre le continent à niveau de sorte à lui permettre de rattraper son gap en matière de développement infrastructurel.

#### 4.1.1.1. Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

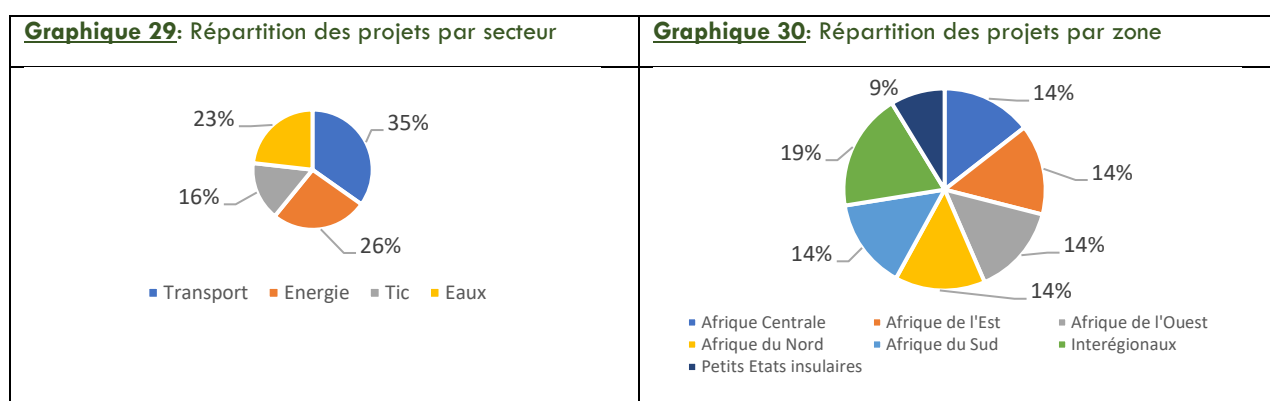
Pour relever les défis infrastructurels, les Chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté, lors de la 18e session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 29 et 30 janvier 2012, le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Celui-ci constitue le cadre stratégique continental en matière d'infrastructures à mettre en œuvre jusqu'en 2040. Les projets portent sur les secteurs des transports, de l'énergie, des ressources en eau transfrontalières (ROT) et des TIC. Par leur biais, l'UA entend favoriser l'intégration des États membres et engager ces derniers dans le processus du développement durable, de la croissance inclusive, de la création d'emplois et de la prospérité. C'est ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) pour la transformation socio-économique du continent identifie également le PIDA comme le cadre par excellence de développement des infrastructures régionales. A ce titre, on relève que 5 des 12 programmes phares de l'Agenda 2063 sont tirés du PIDA. Ce dernier est mis en œuvre par la Commission de l'UA en collaboration avec le NEPAD, la BAD, la CEA et ses différents partenaires. Le PIDA est décomposé en Plans d'Action Prioritaires (PAP), qui identifient sur des périodes décennales, les projets à caractère prioritaire à mettre en œuvre.

Le premier plan d'action (PIDA-PAP1) a été mis en œuvre sur la période 2012 à 2020. Il a enrôlé 433 projets regroupés autour de 51 programmes.

Le second plan d'action (PIDA-PAP2) est défini sur la période 2021-2030. Il a été adopté le 7 février 2021 par la 34e session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en même temps que ses stratégies de mise en œuvre, de financement et de partenariat. Il est composé de 69 projets d'infrastructures régionales ayant été choisis sur une liste de 240 projets proposés par les États membres, les CER et par certaines institutions africaines

spécialisées. Son budget est estimé à 161 milliards de dollars US. Contrairement à la première phase, le PIDA PAP 2 promeut une approche intégrée et multisectorielle du corridor qui garantit que toutes les infrastructures se lient, se complètent et intègrent les critères d'inclusion sociale et de durabilité dans leur processus de planification pour refléter la vision de l'Agenda 2063. Cela permet non seulement de maximiser leur impact et leur effet catalyseur pour le développement, mais aussi de rendre le continent plus résilient et mieux préparé aux chocs exogènes.

#### 4.1.1.2. Les projets du PIDA



Source : PIDA, calculs auteurs.

La répartition par secteur des projets du PIDA-PAP 2 montre que parmi les 69 projets, 24 projets se rapportent au domaine des transports (35%), 18 à l'énergie (26%), 11 aux TIC (16%) et 16 aux eaux transfrontalières (23%).

Par zone géographique, il ressort que chacune des cinq régions du continent bénéficie de 10 projets, auxquels s'ajoutent 13 autres projets interrégionaux et 6 projets des Petits États insulaires en développement (PEID).

Dans le lot de projets du PIDA PAP 2, le Sénégal n'est concerné que par deux (02) projets, tous dans le secteur des transports. Il s'agit du **Projet de navigation et de services maritimes Praia-Dakar** dans le domaine fluvial et du **Projet de corridor de transport multimodal Praia-Dakar-Abidjan** dans le domaine routier.

#### 4.1.1.3. Les autres initiatives africaines en matière d'infrastructures

A côté du PIDA, d'autres initiatives ambitieuses sont mises en œuvre par l'UA pour le développement des infrastructures en Afrique. Il s'agit par exemple des programmes et projets développés dans le cadre du NEPAD et de l'agenda 2063.

### 4.1.2. Mise en œuvre des politiques en matière d'infrastructures

#### 4.1.2.1. Résultats globaux de la mise en œuvre des projets du PIDA

S'agissant du PIDA-1, en termes d'avancement, près de la moitié des projets TIC ont été achevés et sont devenus opérationnels mais qu'en revanche, seuls 6% des projets d'énergie, 19% des projets de transports et 11% des projets hydrauliques sont en exploitation (**Rapport d'activités 2019/2020 du PIDA**). Il s'y ajoute qu'un grand nombre de projets seraient à toutes les phases de maturation allant de la définition du projet à sa mise en exploitation.

En termes de réalisations, les résultats se présentent comme suit :

- ❖ En matière de transport, 16.066 km de routes et 4.077 km de voies ferrées ont été réalisés à travers le continent ;
  - ❖ En matière d'énergie, 3.506 km de lignes de transport d'énergie de haute capacité ont été rajoutées au secteur ;
  - ❖ En matière de TIC, 17 pays ont été connectés par câbles au réseau régional de fibres optiques.
- L'exécution des projets a permis de générer 112.900 emplois directs et 49.400 emplois indirects.

**Concernant le PIDA-2**, il est à son début de mise en œuvre suite à son adoption en février 2021. En effet, en fin 2022, 61% des projets du PAP 2 du PIDA ne disposaient pas encore d'études de faisabilité complètes ou actualisées (cf. : **Rapport annuel 2022 du NEPAD, p.14**). Pour faciliter et soutenir l'exécution dans les 5 régions géographiques et les 4 secteurs identifiés, le NEPAD a développé, en 2022, le Projet d'appui à la mise en œuvre du PIDA (PISP) qui est un projet d'assistance technique dont la mise en œuvre est prévue jusqu'en 2025.

#### **4.1.2.2. Résultats de la mise en œuvre des projets PIDA du Sénégal**

**Dans le cas du PIDA-1**, la mise en œuvre des projets du Sénégal se présente comme suit :

##### **En matière de transport :**

- ✓ Dans le sous-secteur du transport routier, le projet de construction du tronçon de route Dialocotto-Tambacounda et celui de construction du tronçon Kaolack-Fatick sont réalisés à 100% et ont été bouclés en 2016 et 2018.
- ✓ Dans le sous-secteur du ferroviaire, la réhabilitation du tronçon Dakar-Tamba est en cours et sera terminée à fin décembre 2023 ;
- ✓ Dans le sous-secteur maritime, le projet de Mise à niveau du Port de Dakar ;
- ✓ Dans le sous-secteur du transport aérien, la mise à niveau de l'Aéroport international Léopold Sédar Senghor de Dakar est un projet qui a été abandonné depuis la mise en place de l'aéroport de Blaise Diagne.

##### **En matière de TIC :**

- ✓ le Programme de point d'échange internet (IXP) vise à améliorer la connectivité Internet et à promouvoir un échange efficace du trafic Internet au Sénégal. L'IXP est conçu pour faciliter l'échange de trafic local entre les fournisseurs de services Internet (FAI) et les fournisseurs de contenu dans le pays, ce qui améliore les performances Internet et réduit les coûts. Ce programme a été réalisé à 100% et bouclé en 2017, date à partir de laquelle le Sénégal met en œuvre le nouveau dispositif.

##### **En matière d'eau :**

- ✓ la Construction du barrage polyvalent de Koukoutamba (anciennement barrage de Goubassy) est un projet de l'OMVG qui doit notamment bénéficier au Sénégal et au Mali. Il s'agit, dans ce cadre, de réguler le fleuve Sénégal dans quatre pays via un barrage polyvalent situé en Guinée. Le projet prévoyait un volet de production d'électricité au Mali et au Sénégal. Toutefois, en raison des difficultés rencontrées dans le cadre du bouclage du financement colossal estimé à un milliard deux cent millions de francs (1.200.000 F.CFA), le Guinée a suspendu sa participation à l'OMVG. En conséquence, elle a pris la décision, lors de son Conseil des ministres du jeudi 20 juillet 2023, de redimensionner le projet qu'elle mettra en œuvre pour son propre compte tout en l'adaptant à ses propres besoins en énergie.



**Dans le cas du PIDA-2**, le Sénégal bénéficie des deux projets maritimes suivants :

- ✓ Corridor de transport multimodal Praia-Dakar-Abidjan ;
- ✓ Navigation et services maritimes Praia-Dakar.

Bien qu'ils aient accusé un certain retard dans leur mise en œuvre, ces deux projets connaissent des avancées non négligeables en vue de leur concrétisation. En effet, ils sont tous deux en phase d'étude et de recherche de financement. Une première étape déterminante a été franchie en fin mars 2023, avec la ratification du Traité du Corridor par un lot de 5 pays (le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée, le Sénégal et la Sierra Leone), les autres restants (la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Libéria) étant invités à le faire avant le 30 septembre 2023.

Pour prendre en compte les études préliminaires sur le tracé optimal de l'Autoroute du corridor et sur la liaison maritime entre Praia et Dakar, le IPPF du NEPAD a mobilisé 1,78 million de dollars auprès de la BAD, et la CEDEAO un montant d'environ 1 million de dollars qu'elle a engagé sur son budget 2023 pour soutenir le financement des études techniques. Ainsi, cette dernière se chargera aussi, en rapport avec la BAD et les autres partenaires multilatéraux au développement, de faire un démarchage pour la mobilisation des fonds additionnels devant permettre de dérouler les autres composantes techniques du projet. Enfin, pour un suivi approprié de l'avancement des deux projets, il a été demandé à la Commission de la CEDEAO de décliner un calendrier actualisé indiquant les différentes étapes de leur mise en œuvre.

#### **4.1.2.3. Résultats de la mise en œuvre des autres initiatives africaines**

La mise en œuvre des autres initiatives africaines en matière d'infrastructures a donné les résultats suivants :

**Dans le domaine des transports :**

- ✓ **l'autoroute transafricaine** ayant pour but de relier diverses parties de l'Afrique par dix routes : Lagos (Nigeria) - Mombasa (Kenya), N'Djamena (Tchad) - Djibouti, Le Caire (Egypte) - Cape Town (Afrique du Sud), entre autres. Ce projet est assez avancé et les pays concernés sont en train de procéder, avec des rythmes quoique différents, à la réalisation des tronçons manquants dans leurs zones géographiques respectives. C'est ainsi que le Sénégal a atteint un taux d'achèvement de 60% en 2020 en raison de la finalisation du corridor côtier Dakar-Abidjan qui passe par la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia.
- ✓ **le Réseau ferroviaire intégré à grande vitesse en Afrique** qui est l'un des programmes phares de l'Agenda 2063 visant à connecter toutes les grandes villes et capitales du continent. La ligne à grande vitesse disposera d'autoroutes, d'oléoducs, de gazoducs pour le transport du gaz du pétrole, de l'eau, et des câbles à large bande des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le projet est en phase de préparation dans les pays concernés avec l'élaboration des stratégies nationales de participation au projet, la mise en place des dispositifs nationaux de coordination et l'élaboration des plans de mobilisation des ressources. A fin 2022, le Sénégal s'est illustré avec un taux d'achèvement appréciable de 43 %.
- ✓ **le marché unique du transport aérien (SAATM)** qui, comme son nom l'indique, vise à créer un marché unique du transport aérien à l'échelle continentale pour promouvoir la libre circulation

des personnes et des biens sur le continent. Dans ce cadre, le Sénégal fait partie des 35 pays (représentant 64 % de l'ensemble des États membres de l'Union africaine) ayant signé l'engagement solennel à adhérer au marché unique du transport aérien africain (SAATM) à fin 2020. Cependant, il ne figurait pas encore parmi les 20 pays signataires du mémorandum de mise en œuvre pour l'opérationnalisation du projet.

#### **Dans le domaine de l'énergie :**

- ✓ **le Plan directeur de transport continental** visant à relier les services publics des pays africains et à créer un marché continental de l'énergie leur permettant de s'approvisionner à partir des sources les plus compétitives d'Afrique ou d'ailleurs. La seconde phase du programme est en cours de déroulement, celle de démarrage ayant été achevée en septembre 2021 avec la validation du rapport initial.
- ✓ **le barrage du Grand Inga**, avec une capacité de 42.000 MW, soit l'équivalent de plus de 20 grandes centrales nucléaires, le Grand Inga sera le plus grand barrage hydroélectrique au monde. Une fois réalisé, il aura une capacité d'environ deux fois celui du plus grand barrage hydroélectrique du monde actuellement en activité et il permettra de satisfaire la demande en électricité de 12 à 15 pays africains. En raison de son coût exorbitant de 80 milliards de dollars US et des différends impliquant ses diverses parties prenantes, sa réalisation a été repoussée à plusieurs reprises. In fine, la loi Inga visant à faciliter l'exécution du projet a été promulguée et un appel à la mobilisation des bailleurs de fonds a été lancé lors du sommet pour un nouveau pacte financier mondial qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 juin 2023.

#### **Dans le domaine des TIC :**

- ✓ **la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique** visant à créer un environnement numérique intégré et inclusif dans le continent grâce à l'exploitation des technologies numériques et de l'innovation. La finalité recherchée est de promouvoir le lien entre la numérisation, le changement climatique, l'infrastructure et l'énergie afin de maximiser les avantages des solutions numériques. Les ministres africains en charge des TIC ont convenu de mener un plaidoyer spécial en faveur de l'adoption du cadre de mise en œuvre de la stratégie lors du prochain sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine en 2024 ;
- ✓ **la Convention de l'UA sur la cybersécurité** qui constitue un accord entre pays africains en matière de cybersécurité et de protection des données personnelles. En 2023, la convention a été signée par dix-neuf (19) Etats membres et ratifiée par quinze (15) dont le Sénégal, soit le nombre minimal de ratifications requis pour son entrée en vigueur. Ce projet connaît ainsi un taux d'avancement de 25%.

#### **Dans le domaine de l'eau :**

- ✓ **la Vision africaine de l'eau pour 2025** conçue pour favoriser les circonstances où les potentialités du continent en eau seront pleinement utilisées pour stimuler et soutenir la croissance, le développement et le bien-être. Elle est libellée comme suit : « Une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique, la coopération régionale et la protection de l'environnement ». A deux ans de la fin de ce projet, le bilan est encore mitigé et plusieurs défis restent à relever. Confronté à une démographie rapide et une urbanisation galopante comme la plupart des Etats africains, le Sénégal devra améliorer l'accès aux services de l'eau par une amélioration de l'offre et une meilleure maîtrise des coûts de l'eau. Il devra aussi

rehausser le niveau d'exigence technologique pour assurer une meilleure gestion de l'eau qui intègre notamment la numérisation de ses services et le recours à des logiciels d'optimisation des réseaux d'eau potable.

### 4.1.3. Financement des infrastructures en Afrique

D'après les estimations de la Banque Africaine de Développement (BAD), les besoins en infrastructures du continent africain se situent entre 130 et 170 milliards de dollars par an, avec un gap de financement de l'ordre de 68 à 108 milliards de dollars. Cependant, d'autres estimations, données par l'Agence française de développement (AFD) et la Banque mondiale (BM) limitent ces besoins annuels à 93 milliards de dollars et le gap annuel de financement à 31 milliards de dollars.

Face aux moyens limités des Etats africains et aux pressions qui pèsent sur leurs budgets nationaux, il devient impératif de déployer des stratégies viables de mobilisation de ressources additionnelles pour financer les projets et garantir une croissance durable et un développement équitable. Aussi, la plupart des initiatives de développement en Afrique intègrent cette nécessité dans leur démarche.

S'agissant du PIDA, sa stratégie de financement repose sur une ligne directrice. Celle-ci tient compte de la dimension géographique des projets, de leur nature et de leur cycle de vie. Lors du 2ème sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique qui s'est déroulé les 2 et 3 février 2023, plusieurs directives ont été données par les décideurs africains pour faciliter l'accès des projets du PIDA aux financements. L'approche préconisée est de faire appel dans une large mesure au secteur privé et aux investisseurs institutionnels tels les fonds souverains et les fonds de pension. Mais il s'agirait également d'explorer les sources de financements innovantes comme le financement climatique et les obligations vertes, sans oublier la diaspora dont le concours pourrait s'avérer utile. En tous états de causes, il serait nécessaire, comme préalable, de faire une bonne planification des projets, de les rendre bien structurés et bancables afin d'accroître leur attrait face aux exigences des institutions de financement du développement (IFD). Il s'agirait enfin de les doter d'une bonne préparation en vue d'atténuer les risques et les incertitudes liés à leur mise en œuvre.

Dans le cadre du financement de l'Agenda 2063, une stratégie de mobilisation des ressources internes pour les États membres a été élaborée par la Commission de l'UA pour accélérer la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et national. Plusieurs actions doivent être engagées à ce niveau. Il s'agit, en particulier, d'inviter les Etats membres, la BAfD et d'autres institutions financières africaines, à s'engager à financer au moins 75 % du budget du programme de l'Agenda 2063, à consacrer 0,1 % de leur budget national à l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et à redoubler d'effort dans la lutte contre les flux financiers illicites et les fuites de capitaux.

Concernant l'UEMOA, elle a l'habitude d'organiser des tables rondes et des fora des bailleurs de fonds pour discuter de la stratégie de financement de ses programmes d'infrastructures dans chaque domaine. C'est dans ce cadre que la première édition du Forum des hommes d'affaires de l'UEMOA aura lieu du 16 au 18 novembre 2023 à Dakar. Cette activité sera suivie par la tenue de la table ronde des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources en vue du financement des projets de la SDPE et du PRDEN, et de la première édition du salon international des mines, de l'énergie et des hydrocarbures de l'UEMOA qui auront lieu du 27 au 29 novembre à Abidjan.

## 4.2. AU NIVEAU DE LA CEDEAO



### 4.2.1. Politiques en matière d'infrastructures

L'Afrique de l'Ouest, un territoire vaste de 5,1 millions de km<sup>2</sup>, est confrontée à un problème d'infrastructures dont la plupart sont peu pratiques, peu connectées et mal entretenues. Cette situation contribue à l'affaiblissement de l'intégration de la région et à la faiblesse de ses échanges.

Pour apporter une réponse adaptée aux impératifs de croissance économique et de développement de la région, la CEDEAO a conçu dès lors son Plan Directeur des infrastructures régionales 2020-2045. Celui-ci a été adopté lors de la 60<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, en décembre 2021. Il s'agit d'une stratégie qui vise à booster les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies d'information et de communication (TIC) et de l'eau. Le plan directeur participe à la concrétisation de la vision 2050, et s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du PIDA de l'UA en vue de remédier au déficit infrastructurel qui handicape la compétitivité de l'Afrique sur le marché mondial.

L'analyse situationnelle des secteurs est le premier tremplin qui a été franchi vers l'élaboration du Plan directeur des infrastructures régionales 2020-2045. Elle a permis de déceler les faiblesses régionales qui ont servi de base à l'élaboration des 201 projets structurants à mettre en œuvre. Parmi ces derniers, 145 projets d'investissements et 56 projets "soft" ou immatériels (études techniques, activités préparatoires aux projets, réformes institutionnelles et renforcement des capacités) ont été priorisés, pour un coût total de 122 milliards de dollars US, sur un horizon de 25 ans (2020-2045). Ces projets d'investissement, à vocation régionale ou nationale, sont répartis comme suit :

- 47 projets dans le secteur des transports, dont 15 routiers, 13 ferroviaires, 4 aériens, 9 maritimes, 3 fluviaux et 3 projets d'intégration régionale ;
- 92 projets dans le secteur de l'énergie, dont 57 de production d'électricité, 31 de transport d'électricité et 4 pétroliers ;
- 6 projets dans le secteur des TIC.

Pour le secteur de l'eau, il s'agit de projets soft d'accompagnement visant à améliorer la coordination de l'exploitation régionale des ressources en eau.

**Le Sénégal** est concerné, en particulier, par seize (16) projets structurants qu'il partage avec un nombre plus ou moins restreint de pays. Il s'agit de :

- 07 projets d'énergie dans les sous-secteurs éoliens (01), hydroélectrique (01), thermique (01) et de transmission (04) ;
- 09 projets de transport dans les sous-secteurs fluvial (02), maritime (02), routier (03) et ferroviaire (02).

Les projets sont déclinés suivant différents horizons temporels de court-terme (2018-2022), de moyen-terme (2023-2029) et de long-terme (2030-2045).

### 4.2.2. Mise en œuvre des politiques en matière d'infrastructures

Pour assurer la mise en œuvre de ses projets et programmes régionaux et impulser le développement économique à travers l'intégration régionale, la CEDEAO a mis en place, en 2001, l'Unité de Préparation et de Développement des Projets (PPDU). Il s'agit d'une agence spécialisée dont les

principales fonctions sont de préparer et développer les projets d'infrastructure régionaux, de gérer le fonds d'infrastructures pour la préparation des projets et de promouvoir les partenariats avec le secteur public et le secteur privé en vue du financement des projets. Quant à la mise en œuvre des projets nationaux, elle appelle directement la responsabilité des Etats membres.

#### **4.2.2.1. Résultats globaux de la mise en œuvre des projets du plan directeur**

L'analyse des projets montre que, de manière globale, les projets à moyen ou long terme du plan directeur sont très majoritairement restés à l'étape d'étude de faisabilité et d'étude d'impact environnemental. Les projets qui connaissent un début d'exécution physique sont plutôt des projets de court terme.

#### **4.2.2.2. Résultats de la mise en œuvre des projets concernant le Sénégal**

##### **Dans le domaine de l'énergie**

La mise en œuvre des projets d'énergie se présente comme suit :

- ✓ *EG5 – Sénégal et Gambie – Parc éolien (150 MW) (Eolien)*

Le projet Lekela Taïba N'Diaye est achevé en 2021. Cette centrale, d'une capacité de 158 MW permet de produire 400 GWh par an (Connor, 2022). Elle est particulièrement importante compte tenu de sa taille dans le parc sénégalais de production d'électricité. En effet, en 2021, elle a représenté 15 % de la capacité totale de production d'électricité du pays (Takoulev, 2021).

- ✓ *EG7 – Sambangalou – Centrale hydroélectrique (128 MW) (Hydroélectrique)*

Ce projet, d'un coût de 380,6 millions d'euros, est développé par l'OMVG dans le cadre d'un contrat EPC (ingénierie, approvisionnement et construction). Il consiste à construire, au Sénégal, une centrale hydroélectrique d'une capacité de 128 MW pour une production de 402 GWh par an, et un réservoir de 3,8 km<sup>3</sup>. Le barrage se trouve à 930 km en amont de l'embouchure du fleuve Gambie et environ 25 km au sud de Kédougou. L'électricité produite par la centrale sera répartie entre les quatre pays de l'OMVG via un réseau régional de transport d'électricité. Le Sénégal, qui assure le portage du financement du projet, a signé les conventions de financement, le 26 novembre 2021, avec les différents bailleurs de fonds du projet. Ce qui a permis de démarrer l'exécution du projet à fin 2022 avec l'installation de la base de chantier suivie du démarrage des travaux de génie-civil pour 42 mois et des travaux d'équipements hydro-électro-mécaniques pour 6 mois (48 mois au total). Ainsi, la planification suivante est faite : mise en service de la première turbine en juin 2025, finalisation du génie-civil à fin 2025 et mise en service des turbines 2 et 3 en juin 2026.

- ✓ *EG55 – Sénégal – Turbine à gaz à cycle combiné (500 MW) (Thermique)*

D'un coût de 650 millions de dollars US, ce projet d'énergie thermique consiste à construire une centrale thermique à cycle combiné d'une capacité de 450 MW qui sera alimentée par un gazoduc approvisionné grâce au potentiel gazier récemment découvert au Sénégal. Le pays permettra le partage de l'énergie électrique avec le Mali, la Gambie et la Mauritanie. La date d'achèvement du projet est fixée à 2043. Le projet se trouve à l'étape conceptuelle et la prochaine étape à aborder porte sur la préparation de l'étude de préfaisabilité par le secteur public. S'agissant du financement des travaux de constructions, il est attendu de la part des commanditaires privés et des banques commerciales.

- ✓ *ET3 – Ligne de transport 225 kV – Kayes– Tambacounda (Transmission)*



Ce projet, d'un coût de 94 millions de dollars US, est développé dans le cadre de l'OMVS. Il consiste à mettre en place une ligne 225 kV reliant Kayes (Mali) à Tambacounda (Sénégal), sur une longueur de 288 km, ceci en vue d'accroître les échanges entre les deux pays. La Banque mondiale a apporté un financement considérable de 60 milliards, ce qui a permis d'achever les travaux et de mettre la ligne en service à partir du mois d'octobre 2022.

- ✓ *ET23 – Ligne de transport 330 kV EEEOA – Dorsale occidentale Sénégal-Gambie-Guinée Bissau-Guinée (Transmission)*

Ce projet dont le coût est estimé à 912 millions de dollars US vise à renforcer les liens entre les sources d'énergie : gaz du Sénégal, hydroélectrique de la Guinée et sources d'énergies renouvelables (SER) des pays du Nord. Il permettra de contribuer à une meilleure intégration des énergies renouvelables au sein du système ouest-africain, en s'appuyant sur un projet hydroélectrique qui favorisait les échanges est-ouest. Il devrait s'achever en 2033. Cependant, aucune étude n'a encore été réalisée, et il reste aussi à définir les plans de gestion environnementale et sociale et à mobiliser des financements. De plus, le financement du plan de tracé de la ligne de transport et de ses réseaux associés, attendu de la part d'un entrepreneur EPC, n'est toujours pas acquis.

- ✓ *ET26 – Ligne de transport CCHT-VSC pour l'interconnexion EEEOA Sénégal-Afrique du Nord via le Maroc (Transmission)*

Ce projet dont le coût est estimé à 615 millions de dollars US vise à relier le système EEEOA aux systèmes nord-africains et européens via le Maroc. L'option recommandée est un tracé de ligne reliant Tobène (Sénégal) à Dakhla (Maroc) pour l'importation de l'énergie solaire et éolienne depuis l'Afrique du Nord, et probablement depuis l'Europe. Les principaux bénéficiaires du projet sont les pays de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) et les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte). Son achèvement est prévu en 2033. Comme pour le précédent projet, aucune étude n'a encore été réalisée et le financement du plan de tracé de la ligne de transport et de ses réseaux associés, attendu de la part d'un entrepreneur EPC, n'est toujours pas acquis.

- ✓ *ET28 – Interconnexion Cabo Verde (Transmission)*

Ce projet, d'un coût de 400 millions de dollars US, vise à relier le Sénégal au Cabo Verde (Praia) par une ligne de courant continu à haute tension (CCHT) sous-marine de 650 km. Sa date d'achèvement est prévue pour 2045. Les études de pré-faisabilité et de faisabilité visant à confirmer l'intérêt du projet n'avaient pas encore démarré. Il en va de même pour l'étude d'impact environnemental et social et pour les plans de gestion environnementale et sociale qui n'ont pas encore été réalisés. Le financement par le secteur privé étant peu probable, on mise davantage sur un contrat d'exploitation et de maintenance (O&M) ou un contrat de cogestion avec ELECTRA et SÉNÉLEC.

- ✓ *ET31- Electrification rurale de 20 000 villages*

Ce projet vise à développer l'électrification rurale en combinant l'extension du réseau national et le développement de mini réseaux et de systèmes individuels basés sur les énergies renouvelables

### **Dans le domaine des transports**

L'état d'avancement des projets dans le domaine des transports se présente de manière suivante :

- ✓ *TF01 – Construction et aménagement de quais, d'escaliers, de terminaux spécialisés (réparations et entretiens navales, etc.), de ports et de complexes fluviaux le long des fleuves Niger, Sénégal et Gambie (Fluvial)*

D'un coût de 320 millions de dollars US, ce projet prioritaire du plan directeur vise à améliorer et faciliter le transport fluvial dans la région de la CEDEAO par la construction et le développement de quais, de ports d'escales et de terminaux spécialisés (réparation, entretien de navires, etc.) le long des fleuves Niger, Sénégal et Gambie. Le projet soutiendra l'amélioration de l'organisation et la facilitation du transport fluvial. L'étude de faisabilité du projet a été bouclée et il reste à élaborer les plans de gestion environnementale et sociale, à mobiliser les fonds et à réaliser les travaux. S'agissant du financement, 190 millions de dollars ont été acquis et le reste est à rechercher exclusivement auprès des fonds publics suivant la répartition suivante : la BAD (20%), la Banque Mondiale (25%), l'Agence Française de Développement (25%), et la Coopération Allemande, GIZ (30%).

- ✓ *TF03 – Acquisition d'une flotte légère et d'équipements portuaires pour l'entretien des chenaux navigables et le transport sur les fleuves Sénégal, Gambie et Niger (Fluvial)*

Ce projet dont le coût est estimé à 45 millions de dollars US consiste à acquérir une flotte légère pour le transport fluvial des personnes, des biens et des marchandises et des équipements de sécurité pour l'entretien des lits des fleuves et du chenal des biefs navigables (dragage, etc.). Il vise à accroître la mobilité des personnes et des biens, à augmenter l'offre de transport dans la sous-région (Sénégal, Gambie, Niger, Mali, Nigéria, Guinée) et favoriser le développement du transport de proximité et le désenclavement. Il est mis en œuvre à l'horizon temporel 2030. Le projet est en phase d'étude de faisabilité. Concernant son financement, il est noté qu'aucune source n'est encore identifiée. Une suggestion serait de rechercher le financement sur les fonds publics des États et de la CEDEAO à concurrence de 90% suivant la répartition suivante : États/CEDEAO (30%), Banque Africaine de Développement (30%), Agence Française de Développement (30%) et les 10% restants provenant des fonds propres ou des fonds de contrepartie des sociétés SOGENAV et COMANAV, au prorata de leurs besoins en flotte pour leurs opérations de transport.

- ✓ *TPO8 – Construction et aménagement d'un terminal multimodal au port de Dakar (Maritime)*

Le projet, d'un coût de 31 millions de dollars US, consiste à construire et aménager un terminal multimodal spécialisé au port de Dakar pour accueillir les passagers, les biens et le fret léger venant du continent et destiné au Cap vert. Son achèvement est prévu en 2025. Les études techniques, architecturales et environnementales sont en cours de finalisation, et la recherche et la mobilisation des fonds sont entamées. On s'achemine vers le lancement des appels d'offres et la sélection des entreprises. Le financement, qui n'est pas encore acquis, est recherché auprès des partenaires privés, dans le cadre d'un mécanisme PPP, à condition qu'ils soient capables d'assurer la conception, la mobilisation des fonds, la construction, l'exploitation et/ou la maintenance du terminal spécialisé.

- ✓ *TPO9 – Regional SEALINK : acquisition d'une flotte maritime régionale pour le transport de personnes et de marchandises entre les ports de Praia et Dakar et les autres ports maritimes de la CEDEAO (Maritime)*

Ce projet, estimé à 100 millions de dollars US, consiste à l'acquisition d'une flotte maritime régionale de type ferry ou paquebot pour assurer le transit sans discontinuité des flux de personnes, de biens et de marchandises entre Praia, Dakar et les autres ports de la CEDEAO. Son bouclage est prévu à l'horizon temporel 2030. Le projet est en phase d'étude de faisabilité et aucune source de financement n'est encore identifiée. Les deux suggestions envisagées sont des capitaux privés à 100%, ou alors un financement basé sur les fonds publics des États membres de la CEDEAO, la BAD et l'AFD, à concurrence de 90%, et les bailleurs privés à hauteur de 10%.

- ✓ *TR02 – Construction de l'autoroute du corridor Praia-Dakar-Abidjan (2852 km)*

Estimé à 4 378 Milliards USD, ce projet consiste en la construction d'une autoroute de 2x3 voies sur une longueur de 2 852 km pour relier Dakar et Abidjan. Il permettra de desservir, par une voie moderne et de qualité, huit (08) pays de l'espace CEDEAO dont sept (07) sont situés sur le continent et l'autre sur une île. Il s'agit du Cap-Vert, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Guinée, de la Sierra Léone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Sa date de mise en œuvre est prévue sur la période 2030-2035. Il se trouve en phase de réflexion et de recherche de financement auprès de la BAD, de l'UE, des États et des Fonds privés (PPP).

- ✓ *TR09 -1- Réhabilitation et bitumage de la route Tambacounda (Sénégal) Gaoual-Labe-Tougue-Dinguiraye-Siguiri (Guinée) (911 km)*

Ce projet estimé à 718 millions de dollars US consiste à réhabiliter et à bitumer la route qui relie Tambacounda au Sénégal et Siguiri en Guinée sur une longueur de 911 km qui passe successivement par Gaoual, Labe, Tougue et Dinguiraye. Sa finalisation est prévue en 2035. Les études techniques et environnementales sont réalisées. Il reste à élaborer et finaliser les procédures d'appel d'offres et à effectuer le choix des entreprises et des bureaux d'études et de contrôle pour la réalisation des travaux. Dans le cadre du financement, la participation du secteur privé est fortement envisagée à travers notamment la mise en place d'un mécanisme de partenariat public-privé (PPP) ou d'un Contrat de concession, de gestion et de maintenance.

- ✓ *TR11 – Construction de l'autoroute du corridor Dakar-Tambacounda/Kayes-Bamako-Bougouni-Sikasso/Bobo-Dioulasso-Ouagadougou/Kaya-Niamey (2717 km).*

D'un coût de 3474 millions de dollars US, ce projet consiste en la construction d'une autoroute d'une longueur de 2717 km entre Dakar au Sénégal et Niamey au Niger, passant par Bamako au Mali et Ouagadougou au Burkina Faso. Son achèvement est prévu en 2030. Les travaux concernant la structure technique et administrative de gestion et de suivi du projet ont été actualisés, ce qui a permis d'adopter un plan de travail et un chronogramme des activités à dérouler. Aussi, la prochaine étape consistera à mobiliser les fonds et à finaliser l'élaboration des processus d'appel d'offres, de sélection et de notification des entreprises et bureaux de contrôle techniques. Les montants de financements sont sollicités auprès de la BAD, de l'UE et des États parties à hauteur de 80-90% et des Fonds privés (PPP) dans une proportion de 10-20%.

## 4.3. AU NIVEAU DE L'UEMOA



### 4.3.1. Politiques en matière d'infrastructures

Comme énoncé à l'article 4(d) du Traité révisé, la coordination des politiques sectorielles nationales figure comme l'une des actions à entreprendre par l'UEMOA pour atteindre ses objectifs d'intégration régionale. Le Protocole additionnel n°2 relatif aux politiques sectorielles de l'UEMOA retient des domaines clés où il est nécessaire d'engager des actions d'envergure. C'est ainsi que des secteurs clés

tels que les transports, les télécommunications, l'énergie et l'environnement n'ont pas été omis. Leur bonne prise en compte dans le cadre de politiques sectorielles à traduire en programmes et projets d'infrastructures permettra de catalyser le développement de l'espace sous-régional. Les nouvelles actions à engager par l'UEMOA prennent notamment appui sur le Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA 2021-2025 (CAP 2025) qui fédère les politiques sectorielles de l'Union.

### 4.3.2. Mise en œuvre des politiques d'infrastructures du Sénégal

Le bilan de la mise en œuvre des programmes et projets d'infrastructures de l'UEMOA dans chaque domaine peut être résumé de la façon suivante :

#### **Dans le domaine du transport routier**

L'adoption du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR) et du Programme de Facilitation des Transports et Transits routiers inter-Etats (PFT) a permis de mettre en œuvre, au Sénégal, les projets routiers de la seconde phase du Programme Economique Régional (PER-II) et ceux relatifs à la construction des Postes de Contrôle Juxtaposés.

Dans le cadre du PACITR, les résultats se présentent comme suit :

- ✓ *PER 22055-CU1 Eurafrique (Dakar - Saint Louis – Rosso - Tanger Madrid) (CU1) : Elargissement en 2x2voies du tronçon Thiès-Saint-Louis-Rosso*

Le pont de Rosso est en cours de construction grâce au financement apporté par les Etats du Sénégal et de la Mauritanie, en plus de ceux de la BEI et de la BAD. Les travaux ont démarré en 2018 pour atteindre un niveau d'avancement de 35%. Le pont provisoire pour le déroulement des travaux est réalisé et un comité de pilotage présidé par la Mauritanie a été mis en place.

- ✓ *PER 22056-CU2C/CU1 Route d'interconnexion entre le Corridor Bamako - Dakar par le Nord et l'Eurafrique Bakel - Ndoum*

Les travaux sur l'axe Bakel-Ndoum ont été finalisés en 2021.

- ✓ *PER 22057- CU11/CU2B Route d'interconnexion entre le Corridor Conakry – Dakar (CU11) et le Corridor Bamako – Dakar par le Sud et Kédougou – Dindiffelo – Mali - Labé*

Les travaux sont en cours sur l'axe Kédougou-Saré-Moussala grâce aux financements apportés par l'Etat du Sénégal et la BIDC. Le niveau d'avancement est estimé de 25 à 30%. Concernant le tronçon Kédougou-Labé-Mali, il est en instruction auprès de la BAD. Il en va de même pour une bonne partie du tronçon Kédougou – Dindiffelo – Mali - Labé dont le financement est également en négociation auprès de la BAD.

- ✓ *PER 22058- CU11/CU11B/CU1 Marsassoum – Sédhiou – Sandiniéri - Tanaff au Sénégal*

Le pont de Marsassoum est réalisé avec l'appui du gouvernement chinois. Quant au reste du tronçon, son financement est pris en charge par la BAD et un processus de passation de marché est en cours. Le démarrage des travaux est prévu en 2024.

- ✓ *PER 22059-CU1 Construction du second Pont de Ziguinchor sur la Transcôtière Dakar – Lagos*

Les études sont déjà réalisées et sont disponibles. Cependant, le financement n'étant pas encore disponible, il est prévu de réaliser le projet en 2025.

- ✓ *PER 22060- CU2A/CU2C Corridor Bamako – Dakar (par le Nord) Tamba – Kidira – Bakel au Sénégal*

Le financement est acquis et les travaux sont terminés sur la section Tamba-Goudiry depuis 2021. Par contre, ils sont à plus de 90% d'exécution sur la section Goudiry-Kidira et à seulement plus de 50% sur Kidira-Bakel. Le financement est assuré par l'Etat du Sénégal et par la BID.

- ✓ *PER 22061 - CU2D Route d'interconnexion entre CU2A et le CU2C Tamba – Nawel au Sénégal*

Les études sont réalisées en 2021 et le projet est en phase de recherche de financements.

Dans le cadre du PFT, la situation se présente comme suit :

- ✓ Construction du Poste de contrôle juxtaposé de Mpack à la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau ;
- ✓ Construction des Postes de contrôle juxtaposés de Diboli et Kidira à la frontière entre le Sénégal et le Mali ;
- ✓ Construction du Poste de contrôle juxtaposé de Moussala à la frontière entre le Sénégal et le Mali.

Ces postes de contrôle juxtaposés sont achevés et mis en service, à l'exception de celui de Moussala dont le contrat a été finalement résilié en raison des retards importants et des nombreuses difficultés relevées dans sa mise en œuvre.

### **Dans le domaine de l'énergie**

Dans le domaine de l'énergie, l'UEMOA a élaboré l'Initiative Régionale pour l'Energie Renouvelable (IREN) en tant que stratégie de résolution durable de la crise de l'énergie électrique dans les Etats membres de l'Union. Cette stratégie repose sur trois piliers : faire passer le taux d'électrification de 17% en 2007 à 80% en 2020 et 100% en 2030 (accès universel au service de l'électricité), réduire à 30 F.CFA le kWh à l'horizon 2030, et augmenter la proportion d'énergies renouvelables et durables (hydroélectricité, solaire, biomasse, éolien) dans le parc de production pour la faire passer de 36% en 2007 à 82% en 2030. Elle a été opérationnalisée à travers les programmes structurants suivants :

- la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE) ;
- le Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE) ;
- le Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE).

Dans le cadre de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE), les réalisations suivantes sont obtenues au Sénégal :

- ✓ Projet de construction de la boucle 225 kV de la SENELEC phase 2 : il connaît un taux d'avancement de 83%. Sa mise en œuvre est retardée par des difficultés liées à l'occupation des emprises du projet.
- ✓ Liaisons électriques Kaolack-Tambacounda-Kédougou-Bakel : le projet a été exécuté à 100%.
- ✓ Liaisons électriques Tambacounda-Kolda-Ziguinchor : le projet a été exécuté à 100% en 2019.

Concernant le Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE), il vise à réduire le coût moyen de l'électricité (sortie centrale) dans l'UEMOA à 60 F CFA le kWh en 2020 et à 30 F CFA le kWh en 2030, puis à faire passer la part des énergies renouvelables et durables dans le parc de production électrique de 36% en 2008 à 82% en 2030.

Quant au Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), il a permis l'installation de quatre (04) minicentrales sans stockage en autoconsommation dans 4 hôpitaux régionaux et l'électrification de plusieurs structures publiques et communautaires, pour un coût total de 2 250 000 000 F.CFA.



### **Dans le domaine des TIC**

Dans le domaine des TIC, l'UEMOA a adopté le Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN). Il s'agit d'un ambitieux programme au coût de 121 milliards de F CFA qui sera mis en œuvre sur une période de cinq (5) ans (2023-2027). Il vise à renforcer la gouvernance du secteur, à améliorer l'accès des usagers aux services numériques, à accroître l'offre de services numériques et à développer l'innovation et la recherche.

### **Dans le domaine de l'eau**

L'état d'avancement des projets concernant le Sénégal se présente comme suit :

- ✓ Projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural : avec un taux d'exécution de 98%, ce projet est presque bouclé.
- ✓ Projet d'aménagement de 1000 ha de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques : son taux d'avancement est de 52%.
- ✓ Projet des aménagements hydrauliques multi-usages pour la réalisation de la sécurité alimentaire : il est achevé à 100% et se trouve en phase de rétrocession.



## CHAPITRE V : INTÉGRATION SOCIALE

### 5.1. ANALYSE DE LA DIMENSION SOCIALE EN AFRIQUE : FAITS STYLISÉS



Cette partie sera consacrée, d'une part, à l'analyse du deuxième rapport d'étape continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 publiée en février 2022 avec un focus sur le domaine social et d'autre part, sur l'analyse de certains indicateurs sociaux liés à la santé, à l'éducation et au genre dans les différentes CER et au Sénégal.

#### 5.1.1. Agenda 2063 de l'UA

Les politiques d'intégration sociale de l'UA cherchent à promouvoir l'inclusion sociale, à lutter contre la pauvreté, à améliorer les conditions de vie des populations africaines et à réduire les inégalités sociales. Ainsi, l'Agenda 2063 constitue le programme continental de développement qui touche plusieurs secteurs notamment la santé, l'éducation et la formation, le genre et la libre circulation des personnes. Le second rapport d'étape continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 publié en février 2022, a analysé les progrès réalisés dans sa mise en œuvre par rapport aux objectifs fixés pour 2021. Dans cette partie, les performances de 2021 sont comparées à celles de 2019 (résultats du 1<sup>er</sup> rapport d'étape sur la mise en œuvre), en tenant compte également des valeurs de l'année de référence (2013 : année de mise en œuvre de l'Agenda 2063). Les résultats obtenus en 2021 sont expliqués par les indicateurs, en comparant les valeurs réelles aux valeurs attendues.

L'Agenda 2063 prend en compte l'intégration sociale à travers l'aspiration 6 qui prône « *Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment de ses femmes et de ses jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants* ».

L'analyse du Rapport a montré que l'aspiration 6, enregistre une performance moyennement bonne de 67% en 2021 contre 39% en 2019. Cette progression résulte de la légère augmentation de la proportion de femmes dans la population agricole totale possédant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles et du pourcentage de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux depuis le début de la mise en œuvre de l'Agenda.

Au niveau continental, cinq (5) objectifs de l'Agenda 2063 touchent le domaine social. Il s'agit de :

L'objectif 1 « **un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous** » qui enregistre une performance insuffisante<sup>38</sup> de 31% en 2021 contre 54% en 2019. Cette insuffisance peut être attribuée à une régression du niveau de revenus, de l'augmentation du chômage et de la prévalence de la malnutrition qui demeure élevée.

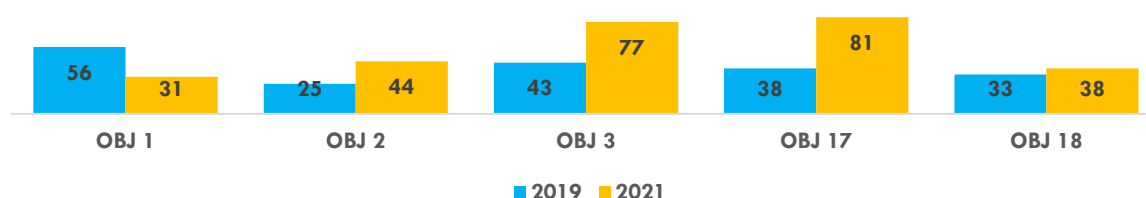
L'objectif 2 « **des citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation** » enregistre une performance moyennement bonne. Les progrès enregistrés sont dus aux améliorations significatives de la proportion d'enseignants qualifiés dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

L'objectif 3 « **des citoyens en bonne santé et bien nourris** » enregistre une bonne performance de 77% en 2021 contre 43% en 2019 en raison de l'augmentation des investissements dans le secteur de la santé pour limiter la propagation du virus, les progrès significatifs dans l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et la réduction des taux de mortalité infantile.

L'objectif 17 : « **pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie** » : enregistre une bonne performance de 81% en 2021 contre 38% en 2019 en raison de la réduction de la proportion de femmes et de filles soumises à des violences sexuelles et physiques, la réduction du pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines ou une excision.

L'objectif 18 : « **Une jeunesse engagée et responsabilisée** » enregistre une performance insuffisante de 32% en 2021 contre 38% en 2019 en raison de l'augmentation du taux de chômage des jeunes, des proportions d'enfants engagés dans le travail, dans le mariage et victimes de traite des êtres humains et du faible niveau de mise en œuvre par les Etats membres des dispositions de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

**Graphique 31:** Performance continentale par objectifs relatifs au domaine social de l'Agenda 2063 (en%)



**Source :** Deuxième rapport d'étape continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, février 2022

Au niveau national, le Sénégal enregistre pour l'aspiration 6, une performance moyennement bonne de 59% en 2021 contre 92% en 2019.

En ce qui concerne les cinq (5) objectifs relatifs au domaine social, il enregistre :

- une bonne performance pour les objectifs 1 et 18 respectivement de 89% et 100% en 2021 contre 86% et 100% en 2019 ;
- une performance moyennement bonne en 2021 pour les objectifs 2 et 3, avec respectivement 43% et 46% contre 100% en 2019 pour les deux objectifs ;
- une performance insuffisante en 2021 pour l'objectif 17 de 39% en 2021 contre 87% en 2019.

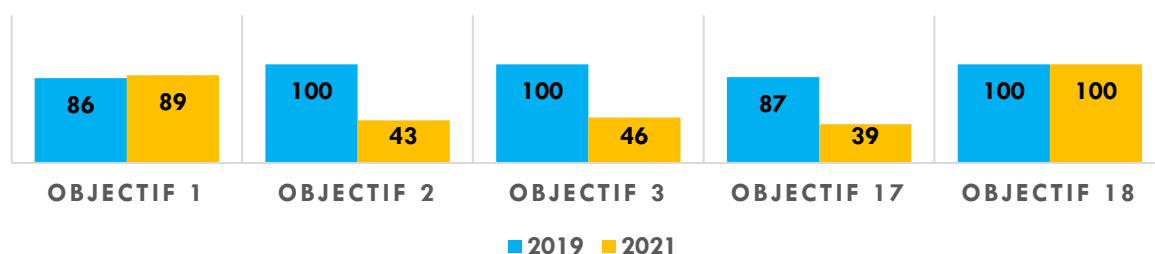
<sup>38</sup> Indicateurs établis dans le deuxième rapport d'étape continental pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Le Sénégal a enregistré des progrès importants dans les domaines de :

- la réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté ;
- la réduction des inégalités ;
- l'augmentation de la proportion d'enseignants qualifiés dans les STIM ;
- la réduction des taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans ;
- l'accès accru au traitement antirétroviral ;
- Les gratuités pour la césarienne, la dialyse etc.

Les domaines dans lesquels le Sénégal enregistre encore de faibles progrès sont notamment la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire, la réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans.

**Graphique 32:** Performance du Sénégal pour les cinq objectifs relatifs au domaine social de l'Agenda 2063



**Source :** Deuxième rapport d'étape continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, février 2022

Il serait important de noter que les données des indicateurs composant les objectifs peuvent être différents avec celles officielles enregistrées au niveau national. Les raisons de ces écarts peuvent être assimilées à un manque d'implication des structures nationales concernées dans l'élaboration du rapport d'étape continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. En outre, la mission de collecte d'informations menée par la CSI auprès de différentes structures concernées a révélé une faible participation aux activités de l'UA et même une certaine méconnaissance des politiques, programmes et projets de cette institution.

Au niveau national, en ce qui concerne l'objectif 3, les résultats ont été pratiquement satisfaisants selon les données nationales. A titre d'exemple, s'agissant du taux de mortalité infantile, le Sénégal enregistre un score de 21 décès pour 1000 naissances<sup>39</sup>, ce qui est largement en dessous de la cible de 56,4 décès en 2021. Le nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1000 personnes est de 0,5 en 2020 qui est également largement en dessous de la cible de 0,9. L'incidence du paludisme au Sénégal se situe à 21,9 pour 1000 personnes loin de la cible de 30,8 en 2021. S'agissant de l'objectif 17, le Sénégal est l'un des meilleurs élèves du continent en matière d'égalité des sexes. En effet, l'indice d'inégalité de genre pour le Sénégal se situait à 0,530 en 2021 contre 0,533 en 2019 loin du score moyen de 0,569 enregistré par l'Afrique sub-saharienne.

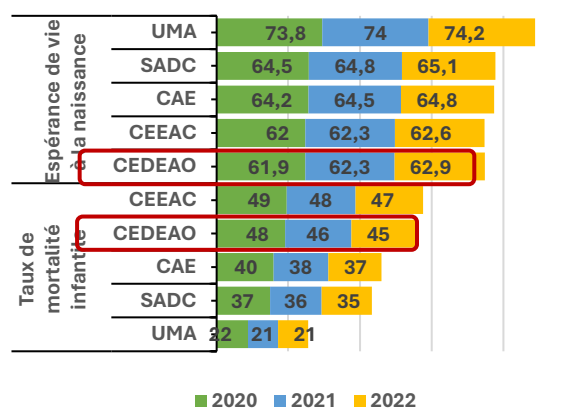
### 5.1.2. Santé

Le secteur sanitaire en Afrique a connu des progrès remarquables durant les deux dernières décennies. En Afrique sub-saharienne, les dépenses publiques en santé par tête ont été

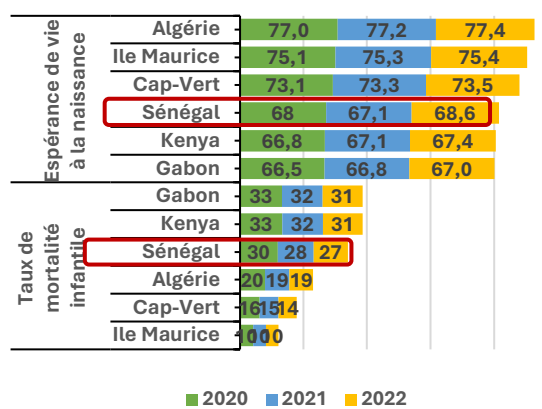
<sup>39</sup> Revue annuelle conjointe 2021/DGPPE

multipliées presque par 4 entre 2000 et 2020 passant de 27 à 107,9 USD. Parallèlement, l'espérance de vie à la naissance a augmenté, passant de 52,7 ans à 60,85 ans dans la même période<sup>40</sup>. D'après le graphique ci-dessous, l'espérance de vie continue de s'améliorer dans les différentes sous régions en Afrique en 2022. La CEDEAO enregistre la plus faible performance dans le continent avec une moyenne de 62 ans contre 74 ans pour l'UMA, 64 ans pour la SADC et pour la CAE. S'agissant du taux de mortalité infantile, il est beaucoup plus faible en Afrique du Nord qu'en Afrique subsaharienne. Dans cette dernière, la CEEAC présente les plus forts taux dans le continent malgré une baisse notée entre 2020 et 2022 dans les différentes CER. S'agissant de l'espérance de vie, le Sénégal (68 ans en moyenne entre 2020 et 2022) est devancé par l'Algérie (77 ans), l'Ile Maurice (75 ans) et le Cap-Vert (73 ans). C'est également le cas pour le taux de mortalité infantile (Graphique 28).

**Graphique 33:** Espérance de vie à la naissance (années) et taux de mortalité infantile (décès infantiles pour 1 000 naissances vivantes) par CER



**Graphique 34:** Espérance de vie à la naissance (années) et taux de mortalité infantile (décès infantiles pour 1 000<sup>41</sup>)



Source : Africa Development Dynamics Report (AFDD)/OECD, 2023

Malgré ces résultats encourageants, la pandémie a révélé les limites des systèmes de santé des pays africains. La faible capacité d'accueil des hôpitaux a été très vite indexée avec la ruée de patients infectés vers les structures sanitaires. Cette situation s'explique par l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements de santé. La faible densité de personnels de santé qualifiés<sup>42</sup> en Afrique est un fait notable durant la pandémie qui a durement impacté sur la qualité des réponses sanitaires des pays.

Le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) a rapporté 13 087 749 cas cumulés et 258 504 décès liés à la Covid-19<sup>43</sup>. En 2021, le nombre d'infectés et de décès a atteint son pic avec 7 130 429 cas et 163 904 décès, contre 2 744 001 cas et 64 940 décès en 2020 et 3 152 426 cas et 29 660 décès en 2022. Dans de nombreux pays africains, la couverture vaccinale contre la Covid-19 stagne par rapport au reste du monde pour s'établir à 29,82%<sup>44</sup> en moyenne en Afrique contre 64,18% en moyenne au niveau mondial.

<sup>40</sup> OMS 2023 (Datasebase)

<sup>41</sup> Ces pays ont été choisis sur la base de leur performance dans le domaine social au niveau des 5 CER

<sup>42</sup> La moyenne mondiale est de 23 pour 10000 habitants, mais dans 13 pays africains disposant de données (Ethiopie, Guinée, Liberia, Madagascar, Malawi, Niger, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tchad et Togo) elle est inférieure à 5 ; elle est même inférieure à 2 au Niger et en Somalie (CEA, 2019b)

<sup>43</sup> CDC Afrique, mai 2023

<sup>44</sup> Part de la population pleinement vaccinée contre la COVID-19 à la date de Mars 2023/OMS

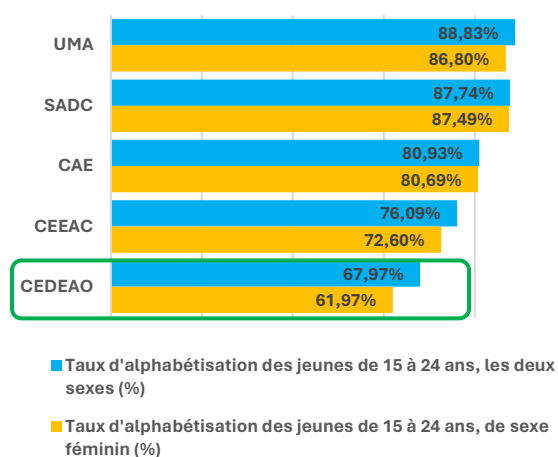


### 5.1.3. Education et formation

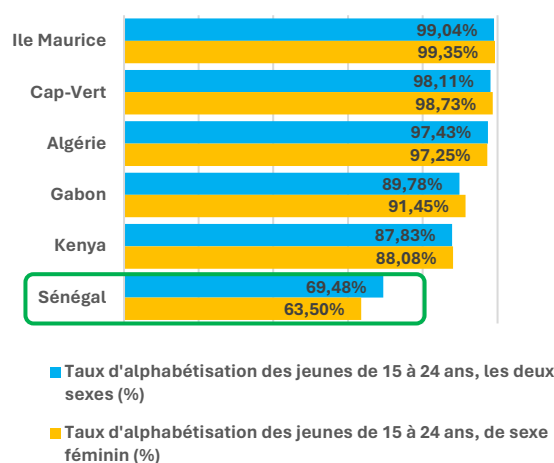
Depuis le début des années 2000, les pays africains ont déployé des efforts considérables pour améliorer l'accès à l'éducation, et ont obtenu des résultats probants dans ce sens. La proportion d'enfants non scolarisés parmi ceux en âge de fréquenter l'école primaire a été réduite de moitié, passant de 35 % en 2000 à 17 % en 2019. Sur la même période, la proportion d'enfants non scolarisés parmi ceux en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire est passée de 43 % à 33 %. Chez les enfants en âge d'être scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire, ce chiffre est passé de 63% à 53 %.

L'analyse du graphique ci-dessous montre que la CEDEAO enregistre également le plus faible taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans pour les deux sexes (68%) et pour le sexe féminin (62%) entre 2012 et 2021. L'écart d'alphabétisation entre les filles et les garçons est beaucoup plus faible dans la CAE et la SADC. Par rapport aux pays de référence, le Sénégal enregistre une performance moyennement bonne autour de 69% contre 99% pour l'Ile Maurice, 98% pour le Cap-Vert, 97% pour l'Algérie etc.

**Graphique 35:** Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans (en %) entre 2012 et 2021 par CER



**Graphique 36:** Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans (en %) entre 2012 et 2021 par pays dominants



**Source :** Africa Development Dynamics Report (AFDD)/OECD, 2023

En ce qui concerne la formation professionnelle, en 2019, le nombre moyen d'apprenants inscrits à l'EFTP était de 762 pour 100 000 habitants en Afrique, contre en moyenne 801 à l'échelle mondiale. En moyenne, le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans inscrits dans l'enseignement professionnel est de 3 %<sup>45</sup>. Concernant le Sénégal, le taux d'accroissement des effectifs de la FPT est passé de 5% en 2015 à 6,2% en 2020, et le pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la FPT est passé de 6,68% à 10% sur la même période<sup>46</sup>.

### 5.1.4. Genre

En Afrique, l'état de l'égalité des sexes est estimé à 48,6%<sup>47</sup> en 2021. Cet état est apprécié à travers les indicateurs que sont la représentation parlementaire des femmes, le pourcentage de

<sup>45</sup> TRANSFORMER L'ÉDUCATION EN AFRIQUE (UNICEF et CUA), 2020

<sup>46</sup> Revue annuelle conjointe 2021/DGPPE

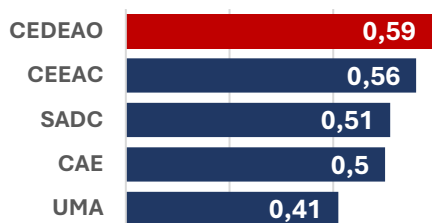
<sup>47</sup> Union africaine (UA)

femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques et la part des filles et femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de mutilations génitales féminines.

S'agissant de la représentation féminine aux parlements, elle est passée de 21% en 2013 à 27,6% en 2021. Le pourcentage de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques a diminué de 41,6% à 21,2% sur la même période. De même, la part des filles et femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de mutilations génitales féminines est passée de 38% à 27%.

Concernant l'analyse de l'indice d'inégalité de genre (IIG) du PNUD, le graphique ci-dessous montre que la CEDEAO (0,59) enregistre le score le plus élevé en matière d'inégalité fondée sur le genre par rapport aux autres CER en Afrique entre 2012 et 2021. Avec un IIG de 0,53 en moyenne sur la même période, le Sénégal enregistre la plus faible performance par rapport aux pays de référence.

**Graphique 37:** Indice d'inégalité de genre par CER entre 2012 et 2021



**Graphique 38:** Indice d'inégalité de genre par pays de référence entre 2012 et 2021



**Source :** Africa Development Dynamics Report (AFDD)/OECD, 2023

En outre, la Covid-19 a eu un impact disproportionné sur les femmes en Afrique, sur les plans économique et social. En effet, les femmes africaines occupent souvent des emplois moins sûrs et moins bien rémunérés que les hommes, ce qui les rend plus vulnérables aux pertes d'emplois et à la réduction des revenus en cas de chocs. Avec la COVID-19, la proportion de personnes ayant déclaré avoir perdu leur emploi est de 8% chez les femmes contre 5% chez les hommes en Afrique de l'Ouest et du centre (ONU Femmes). Au Sénégal, 9% des femmes ont déclaré avoir perdu leur emploi contre 5% pour les hommes pendant la crise sanitaire<sup>48</sup>.

## 5.2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS



<sup>48</sup> UNWOMEN DATA HUB, 2023

### 5.2.1. Programmes phares

En Afrique, parmi les programmes phares de l'Agenda 2063 de l'UA, deux (2) sont identifiés comme étant à caractère social. Il s'agit de (i) l'université panafricaine virtuelle et en ligne (PAVEU) et (ii) du Passeport africain et libre circulation des personnes.

#### ✓ **Université panafricaine virtuelle et en ligne (PAVEU)**

Ce projet a pour objectif d'accroître l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation continue en Afrique, principalement en tirant parti de la révolution numérique et des connaissances mondiales et toucher ainsi un grand nombre d'étudiants et de professionnels sur plusieurs sites simultanément, partout et à tout moment.

Actuellement, l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet a enregistré deux actions : (i) le développement de 10 cours, contenus et programmes d'études en ligne et l'achat d'équipements informatiques en ligne ; (ii) l'examen pour adoption, de la structure et des implications financières du PAVEU par le sous-comité des réformes structurelles du Comité des représentants permanents (COREP). Il convient de noter également que le rectorat a été établi à Yaoundé (Cameroun).

#### ✓ **Passeport africain**

Dans le cadre de la promotion de l'intégration et de l'augmentation des échanges intra-africains, l'UA a promu la délivrance de visas par les États membres et le renforcement de la libre circulation de tous les citoyens africains dans tous les pays grâce au projet de passeport africain. L'état d'avancement de la mise en œuvre de ce projet enregistre les progrès lents : (i) l'adoption du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit d'entrée, au droit de séjour et au droit d'établissement par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ; (ii) la diffusion du Protocole sur la libre circulation des personnes auprès des États membres de l'UA et des CER dans l'optique d'obtenir les 15 ratifications requises pour l'entrée en vigueur du Protocole ; (iii) la signature du Protocole par 33 pays africains ; (iv) la ratification du Protocole par 4 États membres.

Au niveau de la **CEDEAO**, la vision 2050 est née d'une volonté d'en faire une région intégrée en vue d'élever le niveau de vie de ses populations, de maintenir et d'accroître la stabilité économique<sup>49</sup>. Cette vision est énoncée comme suit : « une communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuses des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement inclusif et durable ». La Vision 2050 repose sur les cinq (5) piliers suivants : (i) une région sécurisée, stable et en paix ; (ii) une région dotée d'institutions fortes, respectueuses de l'État de droit et des libertés fondamentales ; (iii) une région pleinement intégrée et prospère ; (iv) une région mobilisée pour la transformation, le développement inclusif et durable ; et (v) une Communauté de peuples totalement inclusive des Femmes, des Jeunes et des Enfants. Cette vision impliquant une population et une main d'œuvre de qualité place le développement humain au cœur du développement socio-économique de la région. Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision, la CEDEAO a adopté la **Stratégie régionale intégrée de Développement du Capital humain** à l'horizon 2030

#### ✓ **Stratégie régionale de Développement du Capital humain de la CEDEAO**

---

<sup>49</sup> Tirée de l'Article 3.1 du traité

La Stratégie régionale de Développement du Capital humain de la CEDEAO vise à définir un ordre du jour clair pour accélérer le développement du capital humain (DCH) dans la région afin de soutenir la croissance économique et réduire le taux de pauvreté. Les trois objectifs spécifiques de la stratégie sont de : (i) créer de la visibilité sur la performance régionale actuelle en matière de DCH ; (ii) déterminer le rôle de la CEDEAO dans l'amélioration des résultats de DCH ; (iii) orienter les ressources régionales vers le DCH. La CEDEAO a identifié 20 indicateurs autour de trois (3) thématiques clés pour le DCH dans la région : (i) l'inclusion sociale (santé et nutrition), (ii) la protection sociale (éducation, compétence et participation au travail), et (iii) l'autonomisation sociale (entrepreneuriat, intégration financière et économie numérique).

La CEDEAO a établi une feuille de route pour soutenir la stratégie et améliorer les résultats de DCH dans les 15 États membres au cours des 10 prochaines années. Actuellement, seul le Nigéria a présenté sa stratégie nationale lors du lancement de la stratégie régionale.

En 2022, les actions suivantes furent enregistrées: (i) l'élaboration d'un rapport régional annuel sur le DCH, fournissant une vue d'ensemble des performances et des perspectives de la région au niveau infranational, en tant qu'outil de plaidoyer au niveau des Chefs d'État ; (ii) la création d'un indice agrégé mesurant les progrès de chaque État membre de la CEDEAO vers ses objectifs en matière de DCH (reprenant les 19 sous-indicateurs définis dans la stratégie 2030) ; (iii) la création d'un indice agrégé mesurant les avancées en matière d'inclusion du genre dans le DCH dans chaque État membre de la CEDEAO ; (iv) l'élaboration d'un tableau de bord régional permettant une transparence totale sur les performances en matière de DCH dans les pays de la CEDEAO et fournissant des mises à jour sur les efforts en cours ; (v) la mise en place de programme de formation visant à renforcer les capacités des points focaux DCH sur des sujets thématiques, ainsi que les compétences transversales.

A ce titre, le Sénégal a bénéficié d'un appui catalytique de 75 000 dollars pour le renforcement de capacités des acteurs sectoriels qui ont également reçu des matériels informatiques. Une base de données a été élaborée avec tous les indicateurs du DCH et une grille d'analyse et de planification du capital humain est également en cours. Cette base de données permettra de disposer de données réelles<sup>50</sup> à la place des données projetées. La recherche de fonds se poursuit pour le financement de la formulation de la stratégie nationale de développement du capital humain.

### 5.2.2. Santé

L'UA reconnaît l'importance d'une approche collective pour faire face aux défis sanitaires communs et pour promouvoir la santé et le bien-être sur le continent. A ce titre, l'objectif 3 « **Des citoyens en bonne santé et bien nourris** » de l'Agenda 2063 constitue le pilier fondamental. Dans ce sillage, l'UA a initié plusieurs stratégies pour le développement sanitaire en Afrique notamment la **Stratégie africaine de la santé (2016-2030)** ; la **Stratégie en matière de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé (HRISA 2018-2023)** ; la **Stratégie africaine révisée de la nutrition (2015-2025)**, etc.

#### ▪ Initiatives de l'UA dans la lutte contre la pandémie de COVID-19

Afin de réduire l'impact sanitaire de la pandémie à coronavirus survenue en 2020 sur le continent, l'UA a fourni beaucoup d'efforts à travers le **Centre africain de contrôle et de**

---

<sup>50</sup> Par exemple l'enquête démographique de santé (EDS) avec ses indicateurs continus

**prévention des maladies (CDC Afrique)** qui est chargé d'assurer la coordination de la réponse sanitaire continentale. Plusieurs mesures et initiatives ont été mises sur pied en synergie avec diverses parties prenantes régionales et internationales dont :

- le lancement, en août 2020, de la **Plateforme africaine de fournitures médicales (AMSP)** en vue de garantir aux pays africains un accès immédiat à des fabricants et fournisseurs certifiés d'équipements médicaux ;
- la mise en place d'un **Consortium pour l'essai clinique du vaccin COVID-19** ;
- la mise en place, en novembre 2020 du **Fonds africain d'acquisition de vaccins (AVAT)** agissant en tant qu'agent d'achat centralisé au nom des États membres de l'Union africaine (UA) ;
- le **Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique (PAVM)** a été lancé en avril 2021 dans le but de superviser les activités qui contribueront à produire plus de 60 % de la fabrication de vaccins dans les États africains d'ici à 2040 ;
- le lancement du **Programme de surveillance intelligente de la sécurité de l'Union africaine (AU-3S)** initié dans quatre pays pilotes à savoir l'Éthiopie, le Ghana, le Nigeria et de l'Afrique du Sud ;
- le lancement de la **Plate-forme africaine de fournitures médicales (AMSP)**, pour offrir un accès direct à des vaccins contre la Covid-19, de médicaments, d'équipements médicaux et d'équipements de protection individuelle (EPI), etc.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la **Stratégie de transformation numérique de l'UA (DTSfA 2020-2030)**, le CDC Afrique a élaboré sa **Stratégie de transformation numérique de la santé (2023-2030)** dans le but d'accélérer l'utilisation des technologies numériques pour faire avancer les objectifs de l'Afrique en matière de soins de santé publique.

La **CEDEAO**, dans le cadre de sa mission de promotion de l'intégration sanitaire dans la région, s'est fixée comme objectif principal de renforcer la coordination et la coopération en matière de santé pour faire face aux défis sanitaires communs. En vue d'atteindre cet objectif, la Communauté a impulsé quelques initiatives notamment (i) le Protocole d'Abuja en 1999 pour établir des mécanismes de coordination des politiques et des actions de santé dans la région ; (ii) le Plan d'actions régional pour la mise en œuvre de la politique pharmaceutique régionale de la CEDEAO ; (iii) le Programme de surveillance des maladies etc.

▪ **Initiatives de la CEDEAO dans la lutte contre la COVID-19**

L'Organisation ouest africaine de la santé (OOAS) a joué un rôle clé dans la coordination de la réponse régionale à la COVID-19 à travers la mise en place d'un certain nombre de mesures et initiatives que sont, entre autres :

- le renforcement des capacités de laboratoire en termes de séquençage génomique de la COVID-19 et de bio-informatique dans les 15 pays membres ;
- la mise en place du **programme d'accréditation et de certification des laboratoires**, dont 4 laboratoires ayant obtenu l'accréditation de niveau 5 étoiles et 7 laboratoires pour l'accréditation de niveaux 2 ou 3 étoiles ;



- la formation de 48 responsables de laboratoire et gestionnaires de données de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans le domaine de la gestion et de l'interprétation des données de laboratoire de microbiologie, avec un accent particulier sur l'identification des organismes et les résultats des tests de sensibilité aux antimicrobiens ;
- la réception d'environ 229 millions de doses de différents types de vaccins contre la COVID-19 à la date du 4 juillet 2022 ;
- la connexion de huit (8) États membres à la **plateforme de voyage BIOMARS** de l'OOAS pour la vérification numérique des résultats des tests PCR. Les travaux sont en cours pour connecter les autres États membres à la plateforme.

**L'UEMOA** continue toujours son appui aux États membres pour renforcer les systèmes de santé dans la région. A ce titre, en 2022, la Commission a financé le Bénin, le Burkina Faso, et le Niger pour l'acquisition des équipements pour renforcer les capacités au niveau des points d'entrée aux frontières terrestres. Le Projet régional de renforcement des capacités des États membres de l'UEMOA en matière de prévention, de détection et de réponse aux épidémies a été élaboré et approuvé par le Comité des Experts statutaire.

En matière de coordination de la gestion des épidémies, l'Union a mis en place trois (3) cadres de concertation dont deux (2) au niveau technique et un (1) au niveau politique. Elle a aussi formé quinze (15) experts du Burkina Faso et quatorze (14) de la Côte d'Ivoire en matière de surveillance épidémiologique et de réponse aux épidémies aux points d'entrée.

Dans le secteur pharmaceutique, (i) quinze (15) experts de la Guinée-Bissau ont été formés en homologation des produits de santé ; (ii) dix (10) documents techniques pour la mise en œuvre du processus d'enregistrement de médicament en Guinée-Bissau ont été validés ; (iii) douze (12) experts du Bénin ont été formés en inspection pharmaceutique ; (iv) le Conseil des Ministres a adopté trois (3) textes communautaires sur la réglementation pharmaceutique, à savoir la Décision n°04/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022 portant adoption des lignes directrices relatives à l'harmonisation de la réglementation des aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge et des produits diététiques et de régime dans les États membres de l'UEMOA, le Règlement n°01/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022 relatif à l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique dans les États membres de l'UEMOA et la Décision n°03/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022 portant adoption des lignes directrices relatives à l'harmonisation de la réglementation des dispositifs médicaux dans les États membres de l'UEMOA.

Dans le domaine de la protection sociale, l'UEMOA a élaboré un projet de Règlement d'exécution relatif à l'organisation et aux modalités d'alimentation et d'intervention du fonds national de garantie des mutuelles sociales et fait adopter trois (3) textes communautaires en juin 2022, à savoir la Décision n°04/2022/COM/UEMOA portant adoption du modèle harmonisé de présentation des indicateurs des comptes de la santé au sein de l'UEMOA, le Règlement d'exécution n°03/2022/COM/UEMOA relatif aux règles prudentielles, aux mécanismes de garantie et au contrôle du fonctionnement des mutuelles sociales et de leurs structures faîtières, et la Décision n°05/2022/COM/UEMOA fixant les indicateurs et les ratios prudentiels pour le contrôle du fonctionnement et de la viabilité des mutuelles sociales et leurs

structures faïtières au sein de l'UEMOA. En outre, la Commission de l'Union a élaboré un document de stratégie de protection sociale de l'UEMOA.

**Au niveau national**, afin d'atteindre les engagements en matière de santé de l'Agenda 2063 de l'UA, le Sénégal continue la mise en œuvre de sa politique sanitaire à travers le **Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028)**. À la faveur de sa mise en œuvre, le Budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale a plus que doublé, passant, entre 2014 et 2023, de 127 milliards FCFA à 272,5 milliards FCFA. En termes de résultats, le plateau médical s'est amélioré depuis la mise en œuvre du PNDSS avec le renforcement des infrastructures sanitaires sur le territoire. Le pays compte, en 2023, 40 Établissements publics de Santé (EPS) de niveaux 1, 2 et 3 (dont 4 non-hospitaliers), avec 40% d'entre eux situés dans la région de Dakar. Outre les EPS, le Sénégal, divisé en 79 districts sanitaires, dispose de 116 centres de santé publics en 2023 contre 99 en 2014 et 94 centres de santé privés. Le nombre de postes de santé publics est passé de 1 478 à 1 584 sur la même période, tandis que 1 085 postes de santé privés ont été dénombrés. Concernant les cases de santé, celles relatives au public ont été portées à 2 283, complétées par 1 085 du privé. Cet accroissement significatif des infrastructures sanitaires a permis de doubler les capacités d'accueil<sup>51</sup>.

Par ailleurs, le Sénégal s'est doté du **Plan stratégique Santé digitale (PSSD 2018-2023)** dans le cadre de l'initiative nationale en matière de santé digitale afin d'atteindre les objectifs du PNDSS. En termes de mise en œuvre, le PSSD (2018-2023) se situe à la 3<sup>ème</sup> et dernière phase d'une durée de 2 ans (janvier 2022- décembre 2023) qui est réservée à la poursuite de la mise en œuvre des projets, à la consolidation, et à l'évaluation.

En outre, le **Programme de Couverture Maladie universelle (CMU)** lancé depuis 2013, vise à permettre à tous les sénégalais, au moment où ils en ont besoin, d'accéder à des soins de santé de qualité, sans aucune entrave financière. Ce programme, structuré en deux composantes (l'assurance maladie et l'assistance médicale) et opérationnalisé par l'ANACMU, vise à répondre aux besoins de divers groupes vulnérables : populations du secteur informel et du monde rural, résidents ruraux, personnes handicapées, enfants, personnes âgées et femmes en situation de vulnérabilité. Cette approche globale a permis d'atténuer significativement les disparités en matière d'accès aux soins de santé. En termes de financement du programme, l'Etat a fourni de réels efforts à ce sujet avec un engagement budgétaire qui s'élève à **181 817 586 095 FCFA**, et une mobilisation effective de 95% de ces ressources entre 2015 et 2023. En termes de résultats, le taux de couverture globale de la CMU a connu une augmentation significative, passant de 20% en 2013 à 53,2% en 2023. Le taux de couverture du risque maladie par les mutuelles est de 25%, soit 4 484 980 bénéficiaires d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé dont :

- 2 442 104 bénéficiaires « cotisants » composés de 1 541 506 bénéficiaires classiques, 421 678 élèves, 47 489 ndongos Daara et 21 428 indigents et autres pris en charge par les collectivités territoriales, mécènes, etc. 362 915 enfants de moins de 5 ans et 47 088 femmes enceintes enrôlées dans les mutuelles de santé ;
- 2 042 876 bénéficiaires « non cotisants » couverts par les mutuelles de santé communautaires et dont la prise en charge doit être assurée par l'Etat et comprenant 2 018 374 bénéficiaires du PNBSF effectivement enrôlés et bénéficiant des prestations

---

<sup>51</sup> Rapport annuel carte sanitaire 2023/MSAS

dans les mutuelles de santé communautaires, soit 302.185 ménages, 24 502 détenteurs de la CEC enrôlés dans les mutuelles de santé communautaires.

S'agissant de l'assistance médicale, depuis le début de la mise en œuvre du programme Couverture Maladie Universelle, l'ANACMU a pris en charge 14 795 315 cas d'enfants âgés de moins de 5 ans, 646 740 cas de personnes âgées de 60 ans, 146 732 cas de césariennes et 850 000 séances de dialyse au profit d'une cohorte cumulée de 5423 personnes<sup>52</sup>.

S'agissant de la protection sociale, le Sénégal met en œuvre sa Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS 2016-2035) élaborée depuis 2015. La SNPS se décline en cinq (5) objectifs spécifiques visant le bien-être de l'enfant passant par sa vie active jusqu'à sa retraite : (i) une protection sociale intégrée pour tous les enfants ; (ii) des programmes et régimes pour les personnes en âge de travailler ; (iii) des revenus minimums et soins de santé garantis pour toutes les personnes âgées ; (iv) un système intégré de sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et invalides ; (v) renforcer la résilience des communautés aux chocs et catastrophes. Des résultats probants ont été enregistrés durant sa mise en œuvre. En effet, le taux de couverture en assurance maladie a évolué pour le cas des enfants de 11,5% en 2018 à 21,2% en 2021. La couverture santé de la population en âge de travailler est passée de 29,5% à 30,5%. S'agissant des personnes vivant avec un handicap, l'enrôlement pour les cartes d'égalité des chances (CEC) est passé de 6,25% à 8,09%<sup>53</sup> entre 2018 et 2020. Aucun enrôlement n'a été enregistré en 2021.

### 5.2.3. Éducation et formation professionnelle

L'intégration du numérique dans les systèmes éducatifs en Afrique peut conforter les efforts des Etats dans leurs objectifs d'améliorer le faible niveau d'accès à l'éducation, notamment chez les personnes qui vivent dans des régions reculées, chez les filles, les enfants et les adultes en situation de handicap et les populations qui fuient les conflits et les catastrophes naturelles. Les mesures de restrictions survenues lors de la pandémie à coronavirus en 2020 notamment la fermeture des établissements scolaires ont incité la majeure partie des écoles à se tourner vers l'apprentissage à distance. Aujourd'hui, il convient d'affirmer que les technologies numériques sont devenues incontournables pour travailler, apprendre, socialiser, participer aux débats de société et accéder à l'information et aux services publics.

Conscient de l'enjeu, l'UA a mis en place sa Stratégie d'éducation numérique (DES-AU 2023-2028) pour s'adapter au contexte actuel et aider les États membres à mettre en œuvre des politiques éducatives efficaces. La DES-AU 23-28 a pour but d'exploiter les technologies numériques pour atteindre les objectifs stratégiques de la stratégie continentale de l'Éducation de l'UA (CESA 16-25). Les axes d'intervention de la DES-AU 23-28 sont : (i) l'appropriation de la technologie numérique dans l'éducation, (ii) la formation aux technologies numériques pour des citoyens numériquement autonomes pour l'économie et la société numériques, (iii) le renforcement des capacités des États membres en matière d'infrastructure numérique (réseaux et appareils).

Les étapes de la mise en œuvre de cette stratégie sont divisées en trois phases. La première phase (2023) consistera à préparer la réalisation des différents plans d'action, à renforcer les

<sup>52</sup> Direction de l'équité sociale/MDCEST

<sup>53</sup> Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN)/MDCEST

capacités de l'UA et des CER, à promouvoir l'éducation numérique en Afrique, à mobiliser des ressources financières et techniques et à lancer la première série d'actions, telles que l'initiative Africa E-rate drive, les programmes de promotion de l'accès aux appareils et la conception de stratégies numériques nationales. Toutes les actions stratégiques prévues dans la stratégie seront déployées dans la phase 2 (2024-2026) en coordination avec les CER et les partenaires au développement. Enfin, la troisième étape (2027) fera une évaluation des quatre (4) années de mise en œuvre de la stratégie.

**La CEDEAO** a mis en place plusieurs initiatives dans le cadre de la promotion, du développement de l'éducation et de la formation à savoir, entre autres :

✓ **Programme de mobilité académique de la CEDEAO Nnamdi Azikiwe (ENAAMS)**

Le Programme de mobilité académique Nnamdi Azikiwe de la CEDEAO (ENAAMS) a été institué en 2015 dans le cadre du *programme de formation des jeunes pour l'amélioration des compétences, l'employabilité et l'immersion de l'EFTP pour les diplômés des industries*. Ce programme vise à préparer un plus grand nombre de jeunes ayant des compétences pour contribuer au développement social et économique de la région. Le nouveau concept de l'ENAAMS (ECOWAS Nnamdi Azikiwe Academic Mobility Scheme) a été adopté avec l'objectif principal de permettre aux jeunes d'acquérir des compétences pratiques et de l'expérience comme techniciens et professionnels dans les industries, les ministères, les départements, et dans les institutions/agences de la CEDEAO. En 2022, l'initiative a permis les réalisations suivantes :

- Des bourses ont été offertes pour la formation de quatre-vingt-dix (90) techniciens au niveau intermédiaire dans les domaines de l'enseignement et de la formation technique et professionnel (EFTP) ou (BTS) pendant un an, tandis qu'un autre groupe de quatre-vingt-dix (90) diplômés dans le cadre de l'EFTP suivent un programme d'immersion d'un an pour améliorer leur employabilité.

**Au Sénégal**, le Bureau national de la CEDEAO est chargé de la coordination du programme. En 2022, six (06) bourses annuelles de formation ont été offertes dans les domaines de l'ingénierie, les TIC, l'énergie, les mines, l'hôtellerie et l'agriculture pour une durée d'un an. Six (06) bourses de stage d'immersion d'une année en entreprise ont été offertes dans les domaines de l'ingénierie, de l'agriculture, bâtiment et construction, informatique et traitement des données, des arts graphiques et design industriel, de l'énergie solaire, de la gestion des déchets et des industries extractives. Cependant, force est de constater une faible affluence de candidatures sénégalaises pour ce programme.

✓ **Le programme d'immersion des jeunes diplômés dans les institutions de la CEDEAO**

Le programme d'immersion des jeunes diplômés dans les institutions de la CEDEAO a été mis en place en 2017 dans le but d'assurer une insertion professionnelle facile aux jeunes diplômés âgés de 35 ans maximum. Il s'inscrit en droite ligne de la vision 2050 et au nouveau cadre stratégique communautaire 2023-2027 de la CEDEAO. En 2022, cent soixante-seize (176) jeunes diplômés ont bénéficié du programme.

Tenant compte de l'expérience acquise dans la mise en œuvre, le Département du Développement Humain et Affaires Sociales de la Commission a décidé de réorienter les

objectifs dudit Programme en renforçant sa portée et en créant les conditions adéquates pour cette mise en œuvre. A ce titre, il a été proposé les nouvelles dispositions suivantes :

- procéder à une augmentation de 150 bénéficiaires supplémentaires par an ;
- prévoir une allocation mensuelle de 800 USD pour chaque bénéficiaire ;
- pourvoir le logement à tous les bénéficiaires, à gérer par la Direction de l'Administration générale pour ceux qui sont au Nigéria et par les Institutions ou les Représentations permanentes pour ceux qui sont dans les autres pays ;
- fournir une assurance santé, vie et accident à tous les bénéficiaires du programme ;
- prévoir des frais d'installation forfaitaire aux bénéficiaires.

Selon le Département, l'approbation du Programme d'immersion des jeunes diplômés dans les Institutions de la CEDEAO, tel que proposé permettra d'atteindre au moins 250 bénéficiaires par an.

#### ✓ **Harmonisation des systèmes éducatifs dans l'espace CEDEAO**

Les systèmes éducatifs de l'espace CEDEAO sont très différents en termes de structure et de qualification. Sur cette base, la Commission de la CEDEAO a engagé un cabinet de conseil pour la réalisation d'études de faisabilité sur des thématiques liées à l'harmonisation des systèmes éducatifs et l'égalité des sexes dans l'éducation. A cet effet, les résultats suivants ont été atteints : (i) élaboration de la **stratégie de la CEDEAO pour l'harmonisation des systèmes éducatifs** ; (ii) adoption du rapport de l'étude de faisabilité sur **l'égalité des sexes dans l'éducation dans l'espace CEDEAO** ; et (iii) adoption du rapport d'étude de faisabilité sur **l'Agence de l'éducation de la CEDEAO**.

#### ✓ **Reconnaissance mutuelle et l'équivalence des diplômes**

Dans le cadre du déroulement de la feuille de route pour la mise en œuvre de la Convention A/C.1/1/03 de la CEDEAO sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes, adopté en 2003, des repères pour l'enseignement universitaire ainsi qu'un cadre de référence ont été élaborés et adoptés en 2022 par les ministres de l'éducation. De plus, un document complet sur le **Programme sur la Reconnaissance et l'Équivalence des diplômes** a été élaboré.

**Au plan national**, le décret n°2021-1790 du 29 décembre 2021 modifiant le Décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement supérieur a été pris. En ce qui concerne l'accréditation des diplômes, titres et grades, elle est assurée par l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup).

Au niveau de l'**UEMOA**, plusieurs programmes ont été initiés en matière de développement des ressources humaines dont le :

#### ✓ **Programme régional de Formation professionnelle (PROFOR 2023-2026)**

Le PROFOR a été lancé, le 1er septembre 2022 dans le but d'améliorer les systèmes d'enseignement et de formation technique et professionnelle (EFTP). Ce programme, financé à hauteur de 4,5 milliards de FCFA en partenariat avec la Coopération suisse, prend également en compte le Tchad. En termes de mise en œuvre, le démarrage effectif des activités du PROFOR



a été acté le 05 décembre 2022 par le cadre de concertation des Ministres de l'Emploi et de la Formation professionnelle de l'espace UEMOA.

#### ✓ **Pôles régionaux de Formation et de Recherche (PFORE) de l'UEMOA**

Prévue pour être adossée aux acquis du Programme d'Appui et de Développement des Centres d'Excellence régionaux (PACER), l'initiative de développement des PFORE a pour ambition d'accélérer l'innovation et les progrès technologiques dans les domaines les plus porteurs de croissance et de création d'emplois durables et décents tels que l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire, la santé humaine.

#### ✓ **Programme de bourses d'excellence de l'UEMOA**

Depuis son lancement en 2001, ce programme s'est désormais étendu à l'ensemble des trois grades de la réforme LMD et couvre désormais des cycles complets de formation. En 2022, 90 bourses pour des formations en Licence, Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants portant le nombre à 700 depuis le début du programme.

En 2022, plusieurs réalisations dans le domaine de l'éducation et de la formation ont été notées à savoir : (i) le renforcement du système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA ; (ii) la poursuite des travaux d'harmonisation de l'examen du baccalauréat au sein de l'Union ; (iii) la poursuite de l'initiative d'expérimentation du concept de collèges communautaires ; (iv) la poursuite du renforcement de la mobilité des étudiants au sein de l'espace communautaire ; (v) l'appui au Réseau Think-Tank de l'UEMOA.

Au **niveau national**, le Sénégal a mis en place, en 2022 un programme dénommé « **Formations Ouvertes pour le Renforcement des Compétences, de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat dans le Numérique (FORCE-N-2022-2026)** ». Ce programme vise à contribuer de manière décisive à la transformation structurelle de l'économie numérique du Sénégal par la promotion d'une économie numérique inclusive et le développement des compétences dans les métiers du numérique. Plus spécifiquement, le programme FORCE-N vise à positionner le Sénégal comme un hub à travers : (i) la formation et la préparation aux normes internationales en matière de compétences certifiées dans les métiers du numérique afin de répondre aux besoins du marché du travail local, régional et international ; (ii) le développement d'un environnement propice aux investisseurs et aux jeunes entreprises ; (iii) la promotion des sciences, de la technologie, des mathématiques et de la technologie numérique auprès des élèves des programmes scientifiques et techniques de l'enseignement moyen et secondaire ; (iv) la mise en place d'un système de prestation de services pour l'insertion professionnelle et l'accompagnement à l'entrepreneuriat, reposant entièrement sur les nouvelles technologies et favorisant l'apprentissage à distance, le partage de vidéos de programmes et de conférences populaires, la préparation à l'emploi, la mise en relation et le suivi.

#### **5.2.4. Libre circulation des personnes**

L'adoption de la carte nationale d'identité biométrique de la **CEDEAO** fait d'elle l'une des CER les plus avancées en matière de libre circulation des personnes. En effet, cette carte permet aux citoyens de voyager librement dans la région sans visa et les droits de résidence et d'établissement sont largement consacrés.

La partie suivante traite des différentes initiatives mises en place en matière de libre circulation des personnes au niveau régional et leur mise en œuvre au plan national.

### ✓ *Visa pour les citoyens des pays tiers (ECOVisA)*

Inspirés de l'idée du visa Schengen et soucieux d'accélérer le processus de libre circulation dans la Communauté, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont mandaté la Commission à définir les modalités de la mise en œuvre harmonieuse du visa unique (ECOVisA) pour les migrants des pays tiers. L'ECOVisA permettra aux citoyens des pays non membres d'accéder aux quinze (15) États de la CEDEAO avec un seul visa.

En octobre 2022, une réunion d'experts d'ECOVisA s'est tenue à Abuja pour valider les recommandations de la Task Force, harmoniser le coût d'ECOVisA dans les États membres et valider la conception et les caractéristiques de l'ECOVisA. Elle a formulé des recommandations spécifiques visant à assurer une mise en œuvre efficace de l'ECOVisA. Parmi celles-ci : (i) les caractéristiques de sécurité à prendre en compte doivent être conformes aux normes de l'OACI ; (ii) tous les logiciels doivent être développés par une entreprise de la région ; (iii) un concours doit être organisé pour réunir les programmeurs les plus talentueux de la région ; et (iv) une interface de programmation d'application (API) doit être développée pour l'interopérabilité avec les systèmes d'application existants.

### ✓ *Dialogue sur la Migration en Afrique de l'Ouest (MIDWA)*

Le Dialogue sur la migration en Afrique de l'Ouest (MIDWA) est un processus consultatif régional sur la migration établi en 2001 pour promouvoir la coopération sur les questions et préoccupations communes relatives à la migration entre les États membres et les partenaires de la CEDEAO. La plateforme MIDWA est segmentée en domaines thématiques clés, axés sur (i) la gestion des frontières, (ii) la diaspora et le développement, (iii) la migration de travail, (iv) la migration des données, (v) l'environnement et le changement climatique, (vi) le retour et la réintégration, (vii) les partenariats, (viii) la migration et la santé, et (ix) la migration et la sécurité.

En avril 2022, le groupe de travail thématique des experts MIDWA sur la gestion des frontières a validé une étude sur les données relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des outils du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes. Il s'agit : (i) des documents de voyage (passeport, carte d'identité biométrique nationale de la CEDEAO-ENBIC), (ii) de l'introduction d'un permis de conduire harmonisé, (iii) des conclusions intermédiaires sur les informations recueillies auprès des États membres et retour d'information des États membres.

En ce qui concerne la libre circulation des personnes non ressortissantes de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA poursuit ses travaux en vue de l'institution d'un Visa unique de l'UEMOA.

**Au niveau national**, sur les 09 textes relatifs à la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement des professions libérales, seulement 49% d'entre eux ont été appliqués au niveau national en 2022. De plus, concernant la Directive no 01/2012/CM/UEMOA relative à la libre circulation et à l'établissement des docteurs vétérinaires, elle n'a toujours pas été transposée.

#### 5.2.5. Genre

L'UA a fait de l'égalité de sexes un des piliers du développement social de l'Afrique comme le démontre la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981), qui reconnaît les droits des femmes et interdit toutes les formes de discrimination basées sur le genre. Il y'a aussi la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004) et

l'Article 4L de l'Acte constitutif de l'Union à savoir la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Plus récemment, l'objectif 17 de l'Agenda 2063 constitue la base de la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE 2018-2028) adoptée lors du 31ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement en juillet 2018, à Nouakchott (Mauritanie). La stratégie vise à éliminer, sinon à atténuer les principales contraintes qui entravent l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. La stratégie repose sur quatre (4) piliers que sont : (i) l'optimisation des résultats (économiques), les opportunités et dividendes technologiques numériques ; (ii) la dignité, la sécurité et la résilience ; (iii) les lois, les politiques et les institutions efficaces ; (iv) le leadership, la voix et la visibilité.

En outre, l'UA a adopté une nouvelle stratégie pour la lutte pour l'égalité des genres basée sur la masculinité positive. A ce titre, le 25 novembre 2021 en République démocratique du Congo, la Conférence inaugurale des Hommes de l'Union Africaine sur la Masculinité positive a adopté la Déclaration de Kinshasa et l'appel à l'action sur la masculinité positive dans le leadership pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, qui ont ensuite été adoptés comme décision de l'Assemblée de l'UA lors du Sommet des Chefs d'État de l'UA en février 2022.

Au niveau de la **CEDEAO**, le pilier 5 « Une Communauté des peuples totalement inclusive des femmes, des jeunes et des enfants » dans la vision 2050 montre l'engagement dans la priorisation des questions de genre. A ce titre, le Centre pour le Développement du Genre (CCDG) est chargée de coordonner les actions relatives aux questions de genre, afin d'aborder l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les programmes d'intégration de la CEDEAO.

En 2022, le CCDG a impulsé quelques initiatives et programmes dans le domaine de l'égalité des sexes cités ci-dessous :

- ✓ la mise en œuvre de la stratégie de la CEDEAO sur le Genre, le Changement Climatique et la Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique de l'Ouest adoptée le 16 Février 2022 ;
- ✓ le Projet sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle et basée sur le genre et l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles qui a abouti à l'élaboration de deux instruments dont (i) la Stratégie régionale de la CEDEAO pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre et l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles ; et (ii) la Politique de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement de la région.

**L'UEMOA** a adopté la **Stratégie Genre de l'Union (2018-2027)** par Décision n°03/2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018. Cette stratégie a pour objectif de « contribuer à la promotion d'un environnement institutionnel communautaire favorable à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes dans les domaines économique, politique, social et culturel ». Elle

repose sur les cinq (5) piliers suivants : (i) la subsidiarité ; (ii) l'approche régionale ; (iii) la prévention et la correction des inégalités et iniquités basées sur le genre ; (iv) l'égalité de droit et l'équité de Genre ; (v) le partenariat.

La stratégie est articulée autour de deux grands axes dont (i) l'amélioration du cadre d'intégration systémique du genre dans l'espace communautaire et (ii) le soutien des initiatives spécifiques ciblées sur les droits, la représentation et l'autonomisation économique des femmes.

En ce qui concerne l'exécution du premier axe, le Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre (STIG) dans les Ministères et dans les Institutions des États membres a été élaboré en 2020 puis adopté par le Conseil des Ministres de l'Union par Décision n°5/2022/CM/ UEMOA du 24 juin 2022. En effet, il s'agit d'un dispositif organisationnel qui, en se basant sur les systèmes de planification nationaux, propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le Genre dans l'ensemble des politiques publiques d'un État, aux niveaux macro, méso et micro. Suite à son adoption, le STIG a été disséminé dans chaque État membre de l'Union auprès de tous les départements ministériels lors d'une séance commune. De plus, un module de formation en budgétisation sensible au Genre a été validé, édité et sa dissémination entamée. De plus, un plan d'actions sur l'accès des femmes à la sécurisation foncière a également été élaboré.

Au **niveau national**, le Sénégal a mis en place plusieurs initiatives en référence à la Stratégie de l'UA en matière de genre (2018-2027). Il s'agit de (i) la **Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG-2 2016-2026)**<sup>54</sup> dont la finalité est de contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre, (ii) du **Décret n° 2017-313 du 15 février 2017 instituant la mise de cellules genre dans les ministères**<sup>55</sup> et (iii) de la **Stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes (SNAEF 2021-2025)**<sup>56</sup> qui vise à améliorer la participation des femmes à l'économie en tant qu'entrepreneures et salariées, en éliminant les obstacles structurels que les femmes et les filles rencontrent dans leur participation aux différents secteurs de l'économie.

Par ailleurs, diverses mesures d'accompagnement ont été prises par le Sénégal à savoir<sup>57</sup> : (i) la création de la Délégation à l'Entreprenariat rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) ; (ii) l'application de la loi sur la parité absolue femme-homme dans les institutions électives et semi-électives ; (iii) la gratuité du traitement de la chimiothérapie des cancers féminins à travers la Loi n°2010-11 du 28 mai 2010 ; (iv) l'adoption de la loi du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie et le chantier unique pour les victimes de violences ; (v) la participation des femmes et des filles au Forum annuel du numérique etc. Au titre de l'année 2023, 160 527 femmes et jeunes ont bénéficié de nano-crédits<sup>58</sup> de la DER/FJ dont 86,6% de femmes répartis à travers 80 sites à l'échelle des 46 départements ; soit un total de 454 015 crédits octroyés

---

<sup>54</sup> Elle vise deux (2) objectifs notamment (i) l'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique, économique favorable à la réalisation de genre ; et (ii) l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

<sup>56</sup> Dans le domaine du travail salarié, les objectifs de la stratégie sont les suivants : (i) Améliorer la participation des femmes à l'emploi salarié dans les secteurs clés de l'économie, y compris les secteurs à forte valeur ajoutée et les secteurs émergents ; (ii) Améliorer la participation des femmes aux postes de direction dans les entreprises.

<sup>57</sup> Bulletin Femmes & Économie, MEPC, mars 2023

<sup>58</sup> Produit lancé depuis juin 2020 par la DER/FJ et s'inscrivant dans leur stratégie d'inclusion financière menée, visant l'octroi de facilité de crédits qui varie entre 10.000 et 300.000 francs CFA remboursables sur trois mois, avec un taux d'intérêt de 5 %. Il est plafonné à 50.000 francs CFA pour ceux qui en font la demande pour la première fois.

pour un montant total de 43,855 milliards de FCFA dont 33,355 millions ont été déjà remboursés<sup>59</sup>.

Une autre structure à savoir le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP), mise en place en mai 2013, lutte aussi contre les inégalités fondées sur le genre à travers : (i) l'accompagnement des femmes par l'octroi de garantie ; (ii) le refinancement et/ou la bonification des taux d'intérêt. En termes de garantie bancaire, le FONGIP a accompagné 683 entreprises appartenant ou dirigées par des femmes pour un volume de financement mobilisé à hauteur de 5,122 milliards de FCFA avec un volume de garanties accordées à hauteur de 2,068 milliards de FCFA. Cet accompagnement a permis de créer 2212 emplois. Le FONGIP a également accompagné 3433 femmes pour un montant de 1,899 milliards de FCFA dans le cadre de la microfinance. A titre illustratif, cette structure a financé à travers (i) le Crédit mutuel du Sénégal (CMS) : le Réseau des Femmes Agricultrices Nord (REFAN) : 164,9 millions de FCFA pour 2 048 femmes ; (ii) le programme XEYU NDAW YI : une garantie d'un milliard de FCFA pour un crédit estimé à 1,9 milliard de FCFA dont 60% (1,14 milliard FCFA) octroyé aux femmes ; (iii) le programme YOKKUTE JIGEEN NI : visant à accélérer et optimiser les interventions financières en faveur des femmes et des jeunes filles au niveau national.

Le Fonds souverain d'investissement stratégiques (FONSIS) mis en place en juillet 2013, participe également la promotion de l'équité et de l'égalité de genre dans les décisions d'investissement. A ce titre, le FONSIS a mis en place deux fonds à savoir : (i) Oyass Capital : dédié au financement de petites et moyennes entreprises (PME) avec une quote-part de 33% dédiée aux PME détenues et/ou dirigées par des femmes ; (ii) WE! Fund : dédié au financement de projets ayant un impact positif sur le pouvoir économique des femmes dont les activités opérationnelles ont démarré depuis juin 2020. Au terme de la phase d'investissement du pilote d'un milliard de FCFA, le WE! Fund a investi dans 3 PME, dont 2 dirigées par des femmes et a créé ou maintenu 202 emplois avec un taux de féminisation de 66%.

Dans le cadre du partenariat public privé (PPP), le Sénégal s'est doté d'un nouveau cadre juridique et institutionnel à travers l'adoption de la Loi n° 2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé et de son décret d'application n°2021-1443, comme outil de développement inclusif pour les femmes. Il s'agit entre autres, d'une marge de préférence de 2% accordée à toute entreprise ou tout candidat soumissionnaire à un projet PPP dont l'actionnariat est détenu à 50% ou plus par des femmes ou des jeunes ressortissants de l'espace UEMOA. Les opératrices économiques sénégalaises peuvent également tirer bénéfices des dispositifs aménagés par le nouveau cadre des PPP pour la promotion du secteur privé national tels que la réservation : (i) des projets PPP dont la valeur globale estimée hors taxes est inférieure à 5 milliards de FCFA ; (ii) d'une part minimale de 33% dans l'actionnariat des sociétés de projets mises en place dans le cadre des projets PPP ; (iii) des opérations de sous-traitance des projets PPP<sup>60</sup>.

<sup>59</sup> Statistiques de la DER FJ, 2023

<sup>60</sup> Bulletin Femmes & Économie, MEPC, mars 2023



## LISTES DES GRAPHIQUES, TABLEAUX, ENCADRÉS ET FIGURES

### LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1 :</b> Evolution des taux directs dans les principales économies africaines .....	4
<b>Graphique 2 :</b> Evolution de croissance des économies de la CEDEAO 2020 -2022 .....	6
<b>Graphique 3 :</b> Evolution des taux directs dans la ZMAO et le Cap Vert .....	9
<b>Graphique 4 :</b> Evolution des taux directs dans l'UEMOA .....	9
<b>Graphique 5 :</b> Evolution du déficit budgétaire de la CEDEAO rapporté au PIB, dons compris (2020- 2022) .....	12
<b>Graphique 6 :</b> Evolution du taux d'inflation annuel moyen.....	12
<b>Graphique 7 :</b> Financement du déficit budgétaire par la banque centrale .....	13
<b>Graphique 8 :</b> Evolution des réserves brutes de changes en mois d'importations.....	13
<b>Graphique 9 :</b> Evolution du taux de change nominal (2020-2022) .....	14
<b>Graphique 10 :</b> Evolution du taux d'endettement public (2020- 2022).....	14
<b>Graphique 11 :</b> Effets escomptés de l'ISSD pour les économies africaines .....	19
<b>Graphique 12 :</b> Evolution des maturités des bons et obligations du Trésor sur le marché monétaire .....	21
<b>Graphique 13 :</b> Evolution de la part de la production agricole des régions d'Afrique dans la production agricole totale du continent, 2019-2021 .....	30
<b>Graphique 14 :</b> Evolution de la part des secteurs (industriel et manufacturier) dans le PIB de l'Afrique, 2019 - 2021 .....	38
<b>Graphique 15 :</b> Evolution de la part des secteurs (industriel et manufacturier) dans le PIB de la CEDEAO-UEMOA, 2019-2021 .....	39
<b>Graphique 16 :</b> Part des exportations coton, fibres, fils et tissus de la CEDEAO vers l'Afrique .....	44
<b>Graphique 17 :</b> Evolution du commerce mondial.....	53
<b>Graphique 18 :</b> Exportations en milliards de dollars US de services fournis par voie numérique, 2005-2022 .....	53
<b>Graphique 19 :</b> Variation de la valeur du commerce mondial de marchandises par région (2018-2022)...	53
<b>Graphique 20 :</b> part cumulée de la Russie et de l'Ukraine dans les exportations mondiales de produits de base .....	54
<b>Graphique 21 :</b> Cours mondiaux des produits de base.....	55
<b>Graphique 22 :</b> Exportations intra-africaines : évolution et structure en 2021 .....	57
<b>Graphique 23 :</b> évolutions des exportations interrégionales des CER africaines .....	57
<b>Graphique 24 :</b> Exportations du Sénégal par continent (2019-2022) .....	58
<b>Graphique 25 :</b> Exportations du Sénégal vers le continent africain par pays (2020-2022).....	59
<b>Graphique 26 :</b> Exportations du Sénégal vers le Mali (en milliards de F CFA) .....	60
<b>Graphique 27 :</b> Importations du Sénégal en provenance du Mali.....	60
<b>Graphique 28 :</b> Répartition des projets par secteur.....	70
<b>Graphique 29 :</b> Répartition des projets par zone.....	70
<b>Graphique 30 :</b> Performance continentale par objectifs relatifs au domaine social de l'Agenda 2063 (en%) .....	84
<b>Graphique 31 :</b> Performance du Sénégal pour les cinq objectifs relatifs au domaine social de l'Agenda 2063 .....	85
<b>Graphique 32 :</b> Espérance de vie à la naissance (années) et taux de mortalité infantile (décès infantiles pour 1 000 naissances vivantes) par CER .....	86
<b>Graphique 33 :</b> Espérance de vie à la naissance (années) et taux de mortalité infantile (décès infantiles pour 1 000 .....	86
<b>Graphique 34 :</b> Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans (en %) entre 2012 et 2021 par CER....	87
<b>Graphique 35 :</b> Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans (en %) entre 2012 et 2021 par pays dominants .....	87
<b>Graphique 36 :</b> Indice d'inégalité de genre par CER entre 2012 et 2021 .....	88
<b>Graphique 37 :</b> Indice d'inégalité de genre par pays de référence entre 2012 et 2021 .....	88

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Evolution du taux d'inflation en moyenne annuelle.....	6
<b>Tableau 2</b> : Déficit budgétaire (y compris dons) en pourcentage du PIB de la CEDEAO.....	7
<b>Tableau 3</b> : Evolution du taux d'endettement public en Afrique de l'Ouest (2019-2022).....	7
<b>Tableau 4</b> : Evolution des critères de convergence de premier rang 2020–2022 .....	11
<b>Tableau 5</b> : Evolution des critères de second rang en 2020 – 2022.....	14
<b>Tableau 6</b> : Principaux programmes de la Nouvelle Feuille de route pour le lancement de l'ECO .....	16
<b>Tableau 7</b> : Quelques initiatives de la BCEAO.....	21
<b>Tableau 8</b> : Budget estimatif de la SRC 2022 – 2030.....	27
<b>Tableau 9</b> : Besoins de financement de la CDN.....	28
<b>Tableau 10</b> : Valeur de la production agricole des pays de la CEDEAO (hors Libéria) dans la production totale, 2019-2021.....	31
<b>Tableau 11</b> : les 7 propositions d'engagement du Plan d'actions pour les engrais et la santé des sols .....	34
<b>Tableau 12</b> : Articulation PSE/PASAD// PNIASAN/ ECOWAP/PDDAA .....	35
<b>Tableau 13</b> : Articulation PAU/ PSE /SNSA/PNDIES.....	36
<b>Tableau 14</b> : Part des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB du Sénégal, 2019-2021 .....	39
<b>Tableau 15</b> : Articulation entre Stratégie industrielle révisée de la CEDEAO/PSE/PSIS.....	46
<b>Tableau 16</b> : Articulation VMA/Textes CEDEAO/Code minier UEMOA/PSE/Code minier Sénégal/ Stratégies, programmes et projets miniers du Sénégal.....	51
<b>Tableau 17</b> : le commerce intrarégional en 2021 .....	56

## LISTE DES ENCADRÉS

<b>Encadré 1</b> : Actions de quelques banques centrales en Afrique.....	4
<b>Encadré 2</b> : Actions des banques centrales en Afrique de l'Ouest : entre relance et lutte contre l'inflation---	8
<b>Encadré 3</b> : Orientations du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO.....	10
<b>Encadré 4</b> : Répartition des responsabilités entre la BCAA et les Banques centrales des Etats membres (BCEM) .....	17
<b>Encadré 5</b> : Financement climatique en Afrique .....	24
<b>Encadré 6</b> : Commerce bilatéral entre le Sénégal et le Mali .....	59

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Les produits les plus exportés par les pays africains en 2020 .....	56
---	----



## BIBLIOGRAPHIES ET WEBOGRAPHIES

### Bibliographies

**ABCA (2017)** : « rapport du groupe d'experts sur l'affinement des critères de convergence du programme de coopération monétaire en Afrique »

**Agence LUX DEV (2023)** : « Rapport sur l'égalité de genre au Sénégal ;

**AIH (2022)** : « Rapport final sur l'analyse des opportunités de l'industrie automobile en Afrique de l'Ouest septembre 2022 » ;

**AU (2019)** : « Transformer la mode africaine pour transformer l'Afrique » ;

**AU/CCI (2022)** : « Fabriqué par l'Afrique : créer de la valeur par l'intégration » ;

**AUDA-NEPAD (2020)** : « PLAN STRATÉGIQUE AUDA-NEPAD 2020-2023 : Faire aboutir l'Agenda 2063 pour l'Afrique » ;

**AUDA-NEPAD (2021)** : « Rapport annuel » ;

**BAD & CEA (2019)** : « Rapport sur l'indice de genre en Afrique » ;

**BAD (2022)** : « Perspectives économiques de l'Afrique » ;

**BAD (2023)** : Perspectives économiques en Afrique 2023 ;

**BOS LAB HMR** : « Support Clôture Consolidé » ;

**CDC Afrique/UA (2022)** : « Stratégie révisée des tests de dépistage de la COVID-19 » ;

**CEA (2021)** : « Note d'orientation sur les DTS »

**CEDEAO (2012)** : « Acte additionnel de 2012 portant adoption de la politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO » ;

**CEDEAO (2019)** : « loi modèle de la CEDEAO de juin 2019 sur l'EMDRM » ;

**CEDEAO (2020)** : « Directives intégrées du secteur géo-extractif de la CEDEAO » ;

**CEDEAO (2020)** : « La Stratégie et le Plan d'Action Genre de la CEDEAO pour la Réduction des Risques de Catastrophe » ;

**CEDEAO (2020)** : « Rapport final Projet d'Appui à la Politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) » ;

**CEDEAO (2021)** : « Rapport d'activités de l'agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) » ;

**CEDEAO (2022)** : « Note conceptuelle de la nouvelle ENAAMS (immersion des diplômés de l'enseignement technique et professionnel (TVET) dans les industries) » ;

**CEDEAO (2023)** : « Rapport de Convergence » ;

**CEDEAO (2022)** : « Rapport final- Validation des chaînes de valeur automobiles » ;

**CEDEAO (2022)** : « Stratégie de développement des matières premières minérales et des intrants miniers de la CEDEAO » ;

**CEDEAO (2022)** : « Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO et Plan d'actions (2022-2030) » ;

**CEDEAO (juillet 2020)** : « Stratégie régionale intégrée de développement du capital humain » ;

**CEDEAO (Novembre 2023)** : Mémoire spécial relatif au programme d'immersion des jeunes diplômés dans les institutions de la CEDEAO ;

**CEDEAO (Novembre 2023)** : Mémoire relatif à la révision de la Décision a/dec.2/06/17 portant établissement des critères et procédures d'attribution du Prix d'excellence de la CEDEAO,

**CEDEAO (Octobre 2022)** : « Rapport final de la réunion d'experts sur l'instauration d'un régime harmonisé de visas "ECOVisa" dans la région de la CEDEAO » ;

**CMAE (2020)** : « Programme de relance verte pour l'Afrique (PRVA) » ;

**CNUCED (2014)** : « Feuille de route panafricaine sur le Coton » ;

**CSI/DGPPE (2022)** : « Rapport sur l'intégration régionale 2021 » ;

**Club de Paris (2020)** : « Initiative de suspension du service de la dette pour les pays les plus pauvres »

**DDCH/DGPPE (2023)** : « Etat de l'élaboration de la stratégie nationale de développement du capital humain » ;

**FAO (2022)** : « Rapport sur les statistiques agricoles mondiales » ;

**FMI (2020)** : « L'évolution des vulnérabilités de la dette dans les pays à faible revenu » ;

**FMI (2023)** : « Perspectives économiques régionales » ;

**FMI (2023)** : « Perspectives économiques mondiales, Octobre 2023 » ;

**FMI & BM (2020)**: « Joint IMF-WBG Staff Note: Implementation and Extension of the Debt Service Suspension Initiative »;

**ITIE (2022)** : « Rapport ITIE-Sénégal 2021 » ;

**Journal officiel** : « Code\_Minier\_du\_SENEGAL\_Novembre\_2016 » ;

**MAERSA (2014)** : « Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS 2014-2023) » ;

**MAERSA (2015)** : « Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience (SNSAR 2015-35) » ;

**MAERSA (2021)** : « Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire Durable (PASAD\_2021-2025) » ;

**MAERSA (2023)** : « Stratégie nationale de souveraineté alimentaire (SNSA 2024-2028) » ;

**MAERSA (2019)** : « Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA\_2019 – 2023) » ;

**MDCEST (2015)** : « Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) 2016-2035 » ;

**MDIPMI (2021)** : « Politique et stratégie d'industrialisation du Sénégal 2021-2035-version définitive » ;

**MDIPMI, Cellule d'Exécution du Projet, CEP (2022)** : « Rapport Trimestriel N°3 Projet des Agropoles\_ octobre 2022\_vf » ;

**MEPA (2016)** : « Plan national de Développement de l'Elevage » ;

**MEPA (2022)** : « RAPPORT FINAL : Programme National de Développement Intégré de l'Elevage au Sénégal (PNDIES 2014-2023) ;

**MEPC (mars 2023)** : « Bulletin Femmes & Économie » ;

**MFFGPE (2021)** : Contribution du Sénégal à la Soixante-sixième session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW-66) sur le thème « L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en évolution » ;

**MFFGPE (ministère de la femme, de la famille, du genre et de la protection des enfants)** : Impact socioéconomique de la covid-19 sur le genre : Cas du Sénégal ;



**MFFPE (janvier 2020-décembre 2021)** : « Rapport de mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Sénégal » ;

**Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI, 2022)** : « Rapport annuel des statistiques du travail 2021 » ;

**MMG (2021)** : « Lettre de politique sectorielle de développement (LPSD) 2021-2025 MMG-Version Finale » ;

**MMG (2021)** : « Stratégie Nationale de Développement du Contenu local dans le secteur minier » ;

**MMG (2022)** : « RAC 2022 du Ministère des mines et de la géologie » ;

**MMG (2022)** : « Rapport des études complémentaires pour la mise en place d'un CIEEMA final GEOMIN février 2022 » ;

**MMG (2022)** : « RAPPORT FINAL PLAN STRATÉGIQUE NATIONALE EMAPE D'OR » ;

**MSAS (2017)** : Plan stratégique sante digitale 2018-2023 ;

**MSAS (2020)** : Plan stratégique national de lutte contre le paludisme au Sénégal 2021 - 2025

**MTDSRI (Juillet 2020)** : Rapport de l'enquête sur l'impact de la covid-19 en milieu de travail ;

**MTDSRI (Mars 2020- Février 2021)** : « Rapport sur la situation du marché du travail durant la pandémie de covid-19 » ;

**OCDE (2020)** : « Lorsqu'un virus mondial rencontre des réalités locales : Coronavirus (COVID-19) en Afrique de l'Ouest » ;

**OMS (2022)** : Atlas des statistiques sanitaires africaines 2022 ;

**OMS, UNICEF, UNFPA, BM (2022)** : « Evolution de la mortalité maternelle » ;

**ONU HABITAT (2020)** : « La COVID-19 dans les villes africaines : Impacts, ripostes et recommandations politiques » ;

**UA (2009)** : « La Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA) » ;

**UA (2017)** : Stratégie 2018-2030 en matière de recherche et d'innovation dans le secteur de la santé en Afrique (HRISA) 2018-2030 ;

**UA (2020)** : « Stratégie de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient (SCCDR 2020-2030) » ;

**UA (2022)** : « Projet de Déclaration de la dix-septième session extraordinaire de la Conférence de l'UA sur l'industrialisation nov. 2022 » ;

**UA (2022)** : Dynamiques du développement en Afrique 2022 ;

**UA (2022)** : Stratégie d'éducation numérique (version abrégée) ;

**UA (2023)** : « Stratégie de la transformation numérique de la CDC Afrique ;

**UA (Décembre 2020)** : « Rapport sur l'intégration africaine » ;

**UA (Février 2020)** : Premier rapport continental sur l'état de la mise en œuvre de l'agenda 2063, février 2020 ;

**UA (Février 2022)** : Deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, février 2022 ;

**UA, UNICEF (2022)** : « TRANSFORMER L'ÉDUCATION EN AFRIQUE » ;

**UE (2021)** : « Rapport sur le profil Genre Sénégal » ;

**UEMOA (2003)** : « Code-minier-communautaire » ;



**UEMOA (2022)** : « Bulletin officiel du 2ème trimestre 2022 publication trimestrielle de la commission de l'UEMOA » ;

**UEMOA (2022)** : « Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires »,

**UEMOA (Septembre 2017)** : Plateforme de mutualisation des outils et ressources de la formation professionnelle dans les pays de l'espace UEMOA,

**UNFPA (2020)** : Rapport SWEDD 2020 ;

**WEF (2023)** : « Rapport sur l'écart de genre ».

## Webographies

[www.afcfta.org](http://www.afcfta.org)

[www.afdb.org](http://www.afdb.org)

[www.afdb.org/fr/documents/senegal-programme-national-de-developpement-integre-de-lelevage-au-senegal-pndies-p-sn-aae-004](http://www.afdb.org/fr/documents/senegal-programme-national-de-developpement-integre-de-lelevage-au-senegal-pndies-p-sn-aae-004)

[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn),

[www.au.int](http://www.au.int)

[www.banquemondiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative](http://www.banquemondiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative)

[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

[www.fao.org/faostat](http://www.fao.org/faostat)

[www.itie.sn](http://www.itie.sn)

[www.senegal-emergent.com](http://www.senegal-emergent.com)

[www.trademap.org](http://www.trademap.org)

[www.trademap.org](http://www.trademap.org)

[www.uemoa.int](http://www.uemoa.int)

[www.unctad.org](http://www.unctad.org)

[www.unctadstat.unctad.org](http://www.unctadstat.unctad.org)

[www.unwto.org](http://www.unwto.org)

[www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

[www.wto.org](http://www.wto.org)

## ANNEXES

### Annexe 1 : Etat de mise en œuvre des projets de l'Union africaine dont le Sénégal est bénéficiaire.

Tableau 1 : Projets du PIDA-2 dont le Sénégal est bénéficiaire

Nom du Projet	Description du projet	Sous-secteur	Pays bénéficiaires	Etat de mise en œuvre
<b>Corridor de transport multimodal Praia-Dakar-Abidjan</b>	Le projet de Corridor Praia-Dakar-Abidjan fait partie des routes de transit régionales essentielles reliant d'importants ports maritimes, à savoir Dakar, Banjul, Bissau, Conakry, Freetown, Monrovia et Abidjan, le long des sept pays côtiers. Cette route commerciale constitue un lien important à travers les corridors Nord-Sud reliant les pays enclavés (Mali, Burkina Faso et Niger) à ces ports.	Transport maritime	Capo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Sénégal, Sierra Leone	Une étape déterminante a été franchie en fin mars 2023 avec la ratification du Traité du Corridor par un lot de 5 pays dont le Sénégal, les autres restants (la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Libéria) étant invités à le faire avant le 30 septembre 2023.  Pour prendre en compte les études préliminaires sur le tracé optimal de l'Autoroute du corridor et sur la liaison maritime entre Praia et Dakar, le IPPF du NEPAD a mobilisé 1,78 million de dollars auprès de la BAD, et la CEDEAO un montant d'environ 1 million de dollars qu'elle a engagé sur son budget 2023 pour soutenir le financement des études techniques.
<b>Navigation et services maritimes Praia-Dakar</b>	Ce projet est une composante du programme de Corridor de transport multimodal Praia-Dakar-Abidjan. Il vise principalement à créer un service de transport maritime entre le Cap Vert et l'espace CEDEAO avec une connexion directe et régulière pouvant réduire considérablement le temps de transit des marchandises, améliorer le climat des affaires et générer des flux supplémentaires de fret et de passagers vers l'espace CEDEAO.	Transport maritime	Capo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Sénégal, Sierra Leone	

Tableau 2 : autres initiatives africaines inscrites à l'Agenda 2063

Nom du Projet	Description du projet	Secteur/ Sous-Secteur	Etat de mise en œuvre
<b>Autoroute transafricaine</b>	Ce projet a pour but de relier diverses parties de l'Afrique par dix routes : Lagos (Nigeria) - Mombasa (Kenya), N'Djamena (Tchad) - Djibouti, Le Caire (Egypte) - Cape Town (Afrique du Sud), entre autres.	Transport routier	Ce projet est assez avancé et les pays concernés sont en train de procéder, avec des rythmes quoique différents, à la réalisation des tronçons manquants dans leurs zones géographiques respectives. C'est ainsi que le Sénégal a atteint un taux d'achèvement de 60% en 2020 en raison de la finalisation du corridor côtier Dakar-Abidjan qui passe par la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria.
<b>Réseau ferroviaire intégré à grande vitesse en Afrique</b>	Le Réseau ferroviaire intégré à grande vitesse vise à connecter toutes les grandes villes et capitales du continent. La ligne à grande vitesse disposera d'autoroutes, d'oléoducs, de gazoducs pour le transport du gaz du pétrole, de l'eau, et des câbles à large bande des technologies de l'information et de la communication (TIC).	Transport ferroviaire	Ce projet est en phase de préparation dans les pays concernés avec l'élaboration des stratégies nationales de participation au projet, la mise en place des dispositifs nationaux de coordination et l'élaboration des plans de mobilisation des ressources. A fin 2022, le Sénégal s'est illustré avec un taux d'achèvement appréciable de 43 %.

Nom du Projet	Description du projet	Secteur/ Sous-Secteur	Etat de mise en œuvre
<b>Marché unique du transport aérien (SAATM)</b>	Comme son nom l'indique, ce projet vise à créer un marché unique du transport aérien à l'échelle continentale pour promouvoir la libre circulation des personnes et des biens sur le continent.	Transport aérien	Le Sénégal fait partie des 35 pays (représentant 64 % de l'ensemble des États membres de l'Union africaine) ayant signé l'engagement solennel à adhérer au marché unique du transport aérien africain (SAATM) à fin 2020. Cependant, il ne figurait pas encore parmi les 20 pays signataires du mémorandum de mise en œuvre pour l'opérationnalisation du projet.
<b>Plan directeur de transport continental</b>	Ce projet vise à relier les services publics des pays africains et à créer un marché continental de l'énergie leur permettant de s'approvisionner à partir des sources les plus compétitives d'Afrique ou d'ailleurs.	Energie	La seconde phase du programme est en cours de déroulement, celle de démarrage ayant été achevée en septembre 2021 avec la validation du rapport initial.
<b>Barrage du Grand Inga</b>	Avec une capacité de 42.000 MW, soit l'équivalent de plus de 20 grandes centrales nucléaires, le Grand Inga sera le plus grand barrage hydroélectrique au monde. Il permettra de satisfaire la demande en électricité de 12 à 15 pays africains.	Energie hydro-électrique.	En raison de son coût exorbitant de 80 milliards de dollars US et des différends impliquant ses diverses parties prenantes, la réalisation du barrage a été repoussée à plusieurs reprises. In fine, la loi Inga visant à faciliter l'exécution du projet a été promulguée et un appel à la mobilisation des bailleurs de fonds a été lancé lors du sommet pour un nouveau pacte financier mondial qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 juin 2023.
<b>Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique</b>	Ce projet vise à la création d'un environnement numérique intégré et inclusif dans le continent grâce à l'exploitation des technologies numériques et de l'innovation. Le but visé est de promouvoir le lien entre la numérisation, le changement climatique, l'infrastructure et l'énergie afin de maximiser les avantages des solutions numériques.	TIC	Les ministres africains en charge des TIC ont convenu de mener un plaidoyer spécial en faveur de l'adoption du cadre de mise en œuvre de la stratégie lors du prochain sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine en 2024.
<b>Convention de l'UA sur la cybersécurité</b>	La convention constitue un accord entre pays africains en matière de cybersécurité et de protection des données personnelles.	TIC	En 2023, la convention a été signée par dix-neuf (19) États membres et ratifiée par quinze (15) dont le Sénégal, soit le nombre minimal de ratifications requis pour son entrée en vigueur. Ce projet connaît ainsi un taux d'avancement de 25%.
<b>Vision africaine de l'eau pour 2025</b>	<b>La vision est conçue pour favoriser les circonstances où les potentialités du continent en eau seront pleinement utilisées pour stimuler et soutenir la croissance, le développement et le bien-être.</b>	Eau	<b>A deux ans de la fin de ce projet, le bilan est encore mitigé et plusieurs défis restent à relever. Confronté à une démographie rapide et une urbanisation galopante, le Sénégal devra améliorer l'accès aux services de l'eau par une amélioration de l'offre, une meilleure maîtrise des coûts de l'eau et une intégration avancée de la numérisation des services de l'eau.</b>

**Annexe 2 :** Etat de mise en œuvre des projets de la CEDEAO dont le Sénégal est bénéficiaire.

**Tableau 3 :** Projets d'Énergie de la CEDEAO concernant le Sénégal

Nom du Projet	Description du projet	Secteur/ Sous-secteur	Pays bénéficiaires	Etat de mise en œuvre
<b>EG5 – Sénégal et Gambie – Parc éolien (150 MW)</b>	Ce projet vise la construction et l'exploitation, au Sénégal, d'un parc éolien de 150 MW avec raccordement au réseau électrique de l'OMVG. Il doit être porté par les gouvernements du Sénégal et de la Gambie.	Energie/ Eolien	Sénégal et Gambie	Le projet est achevé en 2021. La centrale, d'une capacité de 158 MW permet de produire 400 GWh par an (Connor, 2022). En 2021, elle a représenté 15 % de la capacité totale de production d'électricité du Sénégal (Takoulev, 2021).
<b>EG7 – Sambangalou – Centrale hydroélectrique (128 MW)</b>	Ce projet consiste à construire, au Sénégal, une centrale hydroélectrique d'une capacité de 128 MW pour une production de 402 GWh par an, et un réservoir de 3,8 km <sup>3</sup> . Le barrage se trouve à 930 km en amont de l'embouchure du fleuve Gambie et environ 25 km au sud de Kédougou. L'électricité produite par la centrale sera répartie entre les quatre pays de l'OMVG via un réseau régional de transport d'électricité.	Energie/ Hydroélectrique	Gambie, Guinée, Guinée-Bissau et Sénégal, mais aussi d'autres pays de la CEDEAO via le réseau électrique régional de la CEDEAO.	Le Sénégal a signé les conventions de financement le 26 novembre 2021, Ce qui a permis de démarrer l'exécution du projet à fin 2022 avec l'installation de la base de chantier suivie du démarrage des travaux de génie-civil pour 42 mois et des travaux d'équipements hydro-électro-mécaniques pour 6 mois (48 mois au total). Ainsi, la planification suivante est faite : mise en service de la première turbine en juin 2025, finalisation du génie-civil à fin 2025 et mise en service des turbines 2 et 3 en juin 2026.
<b>EG55 – Sénégal – Turbine à gaz à cycle combiné (500 MW)</b>	Ce projet consiste à construire une centrale thermique à cycle combiné d'une capacité de 450 MW qui sera alimentée par un gazoduc approvisionné grâce au potentiel gazier récemment découvert au Sénégal.	Energie/ Thermique	Sénégal, Mali, Gambie et Mauritanie.	Le projet se trouve à l'étape conceptuelle et la prochaine étape à aborder porte sur la préparation de l'étude de préfaisabilité par le secteur public.
<b>ET3 – Ligne de transport 225 kV – Kayes–Tambacounda</b>	Ce projet consiste à mettre en place une ligne 225 kV reliant Kayes (Mali) à Tambacounda (Sénégal), sur une longueur de 288 km, ceci en vue d'accroître les échanges entre les deux pays. Il devait s'achever en 2020.	Energie/ Transmission	Le Mali et le Sénégal sont les principaux bénéficiaires	La Banque mondiale a apporté un financement considérable de 60 milliards, ce qui a permis d'achever les travaux et de mettre la ligne en service à partir du mois d'octobre 2022.
<b>ET23 – Ligne de transport 330 kV EEEOA – Dorsale occidentale Sénégal-Gambie-Guinée Bissau- Guinée Conakry</b>	Ce projet vise à renforcer les liens entre les sources d'énergie : gaz du Sénégal, hydroélectrique de la Guinée et SER des pays du Nord. Il permettra de contribuer à une meilleure intégration des énergies renouvelables au sein du système ouest-africain, en s'appuyant sur un projet hydroélectrique qui favorisait les échanges est-ouest.	Energie/ Transmission	Guinée, Mali, Guinée-Bissau, Gambie, et Sénégal principalement.	Aucune étude n'a encore été réalisée, et il reste aussi à définir les plans de gestion environnementale et sociale et à mobiliser des financements.
<b>ET26 – Ligne de transport CCHT-VSC pour</b>	Ce projet vise à relier le système EEEOA aux systèmes nord-africains et	Energie/ Transmission	Principalement, les pays de l'OMVS	Aucune étude n'a encore été réalisée et le financement du plan de tracé de la ligne de transport et de ses

Nom du Projet	Description du projet	Secteur/ Sous-secteur	Pays bénéficiaires	Etat de mise en œuvre
<b>l'interconnexion EEEOA Sénégal-Afrique du Nord via le Maroc</b>	européens via le Maroc. L'option recommandée est un tracé de ligne reliant Tobène (Sénégal) à Dakhla (Maroc) pour l'importation de l'énergie solaire et éolienne depuis l'Afrique du Nord, et probablement depuis l'Europe. Il est prévu pour s'achever en 2033.			réseaux associés, attendu de la part d'un entrepreneur EPC, n'est toujours pas acquis.
<b>ET28 – Interconnexion Cabo Verde</b>	<b>Ce projet, d'un coût de 400 millions de dollars US, vise à relier le Sénégal au Cabo Verde (Praia) par une ligne CCHT sous-marine de 650 km. Sa date d'achèvement est prévue pour 2045.</b>	<b>Energie/ Transmission</b>	<b>Sénégal, Cabo Verde</b>	<b>Les études de préfaisabilité et de faisabilité visant à confirmer l'intérêt du projet n'avaient pas encore démarré. Il en va de même pour l'étude d'impact environnemental et social et pour les plans de gestion environnementale et sociale.</b>

**Tableau 4 : Projets de transport maritime ou fluvial de la CEDEAO concernant le Sénégal**

Nom du Projet	Description du projet	Secteur/ Sous-secteur	Pays bénéficiaires	Etat de mise en œuvre
<b>TF01 – Construction et aménagement de quais, d'escales, de terminaux spécialisés (réparations et entretiens navales, etc.), de ports et de complexes fluviaux le long des fleuves Niger, Sénégal et Gambie.</b>	Ce projet vise à améliorer et faciliter le transport fluvial grâce au développement d'escales pour le transport d'équipements, de terminaux, de marchandises et de ports fluviaux. Il vise à permettre d'effectuer des liaisons constantes entre le Mali et le Sénégal à travers le fleuve. Mis en œuvre par le PUDC, il devrait s'achever en 2025.	Transport/ Fluvial	Principalement, Mali le Niger, la Gambie et le Sénégal.	L'étude de faisabilité du projet a été bouclée. Il reste à élaborer les plans de gestion environnementale et sociale, à mobiliser les fonds et à réaliser les travaux.
<b>TF03–Acquisition d'une flotte légère et d'équipements portuaires pour l'entretien des chenaux navigables et le transport sur les fleuves Sénégal, Gambie et Niger.</b>	Ce projet consiste à acquérir une flotte légère pour le transport fluvial des personnes, des biens et des marchandises et des équipements de sécurité pour l'entretien des lits des fleuves et du chenal des biefs navigables (dragage, etc.). Il est mis en œuvre à l'horizon temporel 2030.	Transport/ Fluvial	Sénégal, Gambie, Niger, Mali, Nigéria, Guinée	Ce projet est en phase d'étude de faisabilité.
<b>TP08 – Construction et aménagement d'un terminal multimodal au port de Dakar</b>	Le projet consiste à construire et aménager un terminal multimodal spécialisé au port de Dakar pour accueillir les passagers, les biens et le fret léger venant du continent et destiné au Cap vert. Son achèvement est prévu en 2025.	Transport/ Maritime	Sénégal, Cap Vert	Les études techniques, architecturales et environnementales sont en cours de finalisation, et la recherche et la mobilisation des fonds sont entamées. On s'achemine vers le lancement des appels d'offres et la sélection des entreprises.



<b>TP09—Régional SEALINK : acquisition d'une flotte maritime régionale pour le transport de personnes et de marchandises entre les ports de Praia et Dakar et les autres ports maritimes de la CEDEAO.</b>	Ce projet consiste à l'acquisition d'une flotte maritime régionale de type ferry ou paquebot pour assurer le transit sans discontinuité des flux de personnes, de biens et de marchandises entre Praia, Dakar et les autres ports de la CEDEAO. Son bouclage est prévu à l'horizon temporel 2030.	Transport/ Maritime	Sénégal et Cap Vert	Le projet est en phase d'étude de faisabilité et aucune source de financement n'est encore identifiée.
--	---	------------------------	---------------------	--

**Tableau 5 :** Projets de transport routier de la CEDEAO concernant le Sénégal

Nom du Projet	Description du projet	Secteur/ Sous-secteur	Pays bénéficiaires	Etat de mise en œuvre
<b>TR02 – Construction de l'autoroute du corridor Praia-Dakar-Abidjan (2852 km).</b>	Ce projet consiste en la construction d'une autoroute de 2x3 voies sur une longueur de 2 852 km pour relier Dakar et Abidjan. Sa date de mise en œuvre est prévue sur la période 2030-2035.	Transport/ Routier	Sénégal, Gambie, Guinée, Bissau, Guinée, Sierra Léone, Libéria et Côte d'Ivoire.	Ce projet est en phase de réflexion et de recherche de financement auprès de la BAD, de l'UE, des États et des Fonds privés (PPP).
<b>TR09 -1- Réhabilitation et bitumage de la route Tambacounda (Sénégal) Gaoual-Labe-Tougue-Dinguiraye-Siguiri (Guinée) (911 km)</b>	Ce projet consiste à réhabiliter et à bitumer la route qui relie Tambacounda au Sénégal et Siguiri en Guinée sur une longueur de 911 km qui passe successivement par Gaoual, Labe, Tougue et Dinguiraye. Sa finalisation est prévue en 2035.	Transport/ Routier	Sénégal, Guinée et Mali	Les études techniques et environnementales sont réalisées. Il reste à élaborer et finaliser les procédures d'appel d'offres et à effectuer le choix des entreprises et des bureaux d'études et de contrôle pour la réalisation des travaux.
<b>TR11 – Construction de l'autoroute du corridor Dakar-Tambacounda/Kayes-Bamako-Bougouni-Sikasso/Bobo-Dioulasso-Ouagadougou/Kaya-Niamey (2717 km).</b>	Ce projet consiste en la construction d'une autoroute d'une longueur de 2717 km entre Dakar au Sénégal et Niamey au Niger, passant par Bamako au Mali et Ouagadougou au Burkina Faso. Son achèvement est prévu en 2030.	Transport/ Routier	Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger	Les travaux concernant la structure technique et administrative de gestion et de suivi du projet ont été actualisés, ce qui a permis d'adopter un plan de travail et un chronogramme des activités à dérouler.

**Annexe 3 :** Etat de mise en œuvre des projets de l'UEMOA dont le Sénégal est bénéficiaire.

**Tableau 6 :** Projets de l'UEMOA concernant le Sénégal dans le domaine routier

Projet	Libellé	Etat de mise en œuvre
<b>Projets du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR)</b>		
<b>PER 22055</b>	<b>CU1 Eurafricaine (Dakar - Saint Louis – Rosso - Tanger Madrid) (CU1) : Elargissement en 2x2voies : tronçon Thiès-Saint Louis-Rosso</b>	Le pont de Rosso est en cours de construction grâce au financement apporté par les Etats du Sénégal et de la Mauritanie, en plus de ceux de la BEI et de la BAD. Les travaux ont démarré en 2018 pour atteindre un niveau d'avancement de 35%. Le pont provisoire pour le déroulement des travaux est réalisé et un comité de pilotage présidé par la Mauritanie a été mis en place.
<b>PER 22056</b>	<b>CU2C/CU1 Route d'interconnexion entre le Corridor Bamako - Dakar par le Nord et l'Eurafricaine Bakel - Ndoum</b>	Les travaux sur l'axe Bakel-Ndioum ont démarré en 2017 pour être finalisés en 2021. En termes de financement des travaux, la BAD a pris en charge 3 lots correspondants aux axes Thilogne-Ourossogui, Amadou Ounare- Fadiara et Fadiara-Bakel. S'agissant de la composante de désenclavement de l'île à Morphil, 5 de ses lots ont été financés par la BAD et 2 par la (Ndioum-Goloré et Goloré-Thilogne). Enfin, le Fonds de l'OPEP a financé les travaux de l'axe Ourossogui-Amadou Ounaré.

PER 22057	CU11/CU2B Route d'interconnexion entre le Corridor Conakry – Dakar (CU11) et le Corridor Bamako – Dakar par le Sud et Kédougou – Dindifferlo – Mali - Labé	Les travaux sont en cours sur l'axe Kédougou-Saré-Moussala grâce au financement par Etat du Sénégal et la BIDC. Le niveau d'avancement est estimé de 25 à 30%. S'agissant du tronçon Kédougou-labé-Mali, il est en instruction auprès de la BAD. Il en va de même pour une bonne partie du tronçon Kédougou – Dindifferlo – Mali - Labé dont le financement est également en négociation auprès de la BAD.
PER 22058	CU11/CU11B/CU1 Marsassoum – Sédhiou – Sandiniéri - Tanaff au Sénégal	Le pont de Marsassoum est réalisé avec l'appui du gouvernement chinois. Quant au reste du tronçon, son financement est pris en charge par la BAD et un processus de passation de marché est en cours. Le démarrage des travaux est prévu en 2024.
PER 22059	CU1 Construction du second Pont de Ziguinchor sur la Transcôtière Dakar – Lagos	Les études sont déjà réalisées et sont disponibles. Cependant, le financement n'étant pas encore disponible, il n'est prévu de réaliser le projet qu'en 2025.
PER 22060	CU2A/CU2C Corridor Bamako – Dakar (par le Nord) Tamba – Kidira – Bakel au Sénégal	Le financement est acquis et les travaux sont terminés sur la section Tamba-Goudiry depuis 2021. Par contre, ils sont à plus de 90% d'exécution sur la section Goudiry-Kidira et à seulement plus de 50% sur Kidira-Bakel. Le financement est assuré par l'Etat du Sénégal et par la BID.
PER 22061	CU2D Route d'interconnexion entre CU2A et le CU2C Tamba – Nawel au Sénégal	Les études sont réalisées en 2021 et le projet est en phase de recherche de financements.
<b>Projets du Programme de Facilitation des Transports et Transits routiers inter-Etats (PFT)</b>		
<b>Libellé du projet</b>		<b>Etat de mise en œuvre</b>
Construction du Poste de contrôle juxtaposé de Mpack à la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau		Achevé et mis en service.
Construction des Postes de contrôle juxtaposés de Diboli et Kidira à la frontière entre le Sénégal et le Mali		Achevé et mis en service.
Construction du Poste de contrôle juxtaposé de Moussala à la frontière entre le Sénégal et le Mali		Contrat résilié.

**Tableau 7 : Projets de l'IRED dans le domaine de l'énergie**

Libellé du programme	Etat de mise en œuvre
<b>Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE)</b>	Le projet de construction de la boucle 225 kV de la SENELEC phase 2 connaît un taux d'avancement de 83%. Sa mise en œuvre est retardée par des difficultés liées à l'occupation des emprises du projet.  Le projet de liaisons électriques Kaolack-Tambacounda-Kédougou-Bakel a été exécuté à 100%.  Le projet de liaisons électriques Tambacounda-Kolda-Ziguinchor a été exécuté à 100% en 2019.
<b>Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE)</b>	Ce programme vise à réduire le coût moyen de l'électricité (sortie centrale) dans l'UEMOA à 60 F CFA le KWh en 2020 et à 30 F CFA le KWh en 2030, puis à faire passer la part des énergies renouvelables et durables dans le parc de production électrique de 36% en 2008 à 82% en 2030
<b>Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE).</b>	Ce programme a permis l'installation au Sénégal de quatre (04) minicentrales sans stockage en autoconsommation dans 4 hôpitaux régionaux et l'électrification de plusieurs structures publiques et communautaires, pour un coût total de 2 250 000 000 F.CFA

**Tableau-8 : Projets dans le domaine des TIC**

Libellé du programme	Etat de mise en œuvre
----------------------	-----------------------

<p align="center"><b>Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN)</b></p>	<p>Il s'agit d'un ambitieux programme au coût de 121 milliards de F CFA qui sera mis en œuvre sur une période de cinq (5) ans (2023-2027). Il vise à renforcer la gouvernance du secteur, à améliorer l'accès des usagers aux services numériques, à accroître l'offre de services numériques et à développer l'innovation et la recherche.</p>
--	---

**Tableau-9 : Projets dans le domaine de l'eau**

Libellé du projet	Etat de mise en œuvre
<p><b>Projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural</b></p>	<p>Il connaît un taux d'exécution de 98% et est donc presque bouclé.</p>
<p><b>Projet d'aménagement de 1000 ha de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques</b></p>	<p>Il a un taux d'avancement est de 52%.</p>
<p><b>Projet d'aménagements hydrauliques multi-usages pour la réalisation de la sécurité alimentaire</b></p>	<p>Il est achevé à 100% et se trouve en phase de rétrocession.</p>

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

-----  
**Cellule de Suivi de l'Intégration**